

Fiches Patrimoine Bâti Remarquable

Lexique

*Elément protégés au titre de
l'article L.151-19
du Code de l'Urbanisme*

Table des matières

A	2
B	3
C	4
F	4
J	5
L	5
M	7
P	7
S	8
T	8
V	8

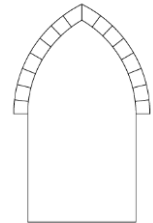
A

1. APPENTIS

Toit à un seul égout adossé à un mur par le côté supérieur, et de l'autre soutenu par des poteaux ou de la maçonnerie ou portant dans le vide par un dispositif de charpente approprié. Par extension : petit bâtiment adossé à un autre et couvert en appentis ; sorte de préau.

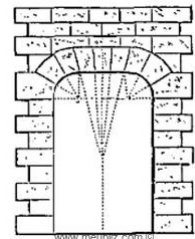
2. ARC BRISE

L'arc brisé est formé par deux ou quatre segments d'arcs égaux concaves qui se recoupent en un point situé au sommet du tracé, formant ainsi une figure symétrique.

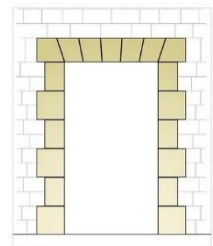
**3. ARC DEPRIME**

Un arc déprimé est un arc en forme d'un demi-cercle dont le milieu fléchit et descend. La plate-bande de l'arc déprimé est reliée aux pieds-droits par des quarts de cercle.

L'arc déprimé est formé de deux quarts de cercle, joints à leur sommet par une ligne droite.

**4. ARC EN PLATE-BANDE**

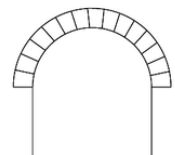
La plate-bande est un linteau à système de clé analogue à l'arc, destiné à supporter une charge au-dessus d'une ouverture dans un mur, et dont l'agencement des pierres est horizontal.

**5. ARC EN FRONTON**

L'arc en fronton, ou arc en mitre, ou arc angulaire est un arc composé de deux droites inclinées formant un angle.

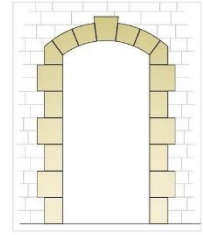
**6. ARC PLEIN-CINTRE**

L'arc en plein cintre, en architecture, est un arc semi-circulaire sans brisure. L'arc plein-cintre est en segment égal ou sensiblement égal au demi-cercle.

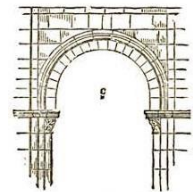


7. ARC SURBAISSE

L'arc surbaissé composé d'un segment de cercle inférieur au demi-cercle, dont la hauteur (flèche ou montée) est inférieure à la moitié de la largeur (appelée également ouverture ou portée) et dont le centre est situé au-dessous de la naissance.

**8. ARC SURHAUSSE**

L'arc surhaussé est composé d'une demi-ellipse coupée horizontalement suivant son petit axe. La hauteur du cintre y est plus grande que la moitié du diamètre.

**9. ARETIER**

Ligne rampante formée par l'intersection saillante de deux versants d'une toiture. Pièce de charpente qui forme l'ossature de l'arête. Ouvrage qui compose l'étanchéité de la rencontre de deux versants.

B

10. BAIE

Une baie est une ouverture dans un mur. Elle est destinée à laisser un passage à travers le mur pour permettre la circulation, pour éclairer, pour aérer. Dans certains cas, la baie est destinée uniquement à orner, c'est le cas des baies aveugles.

11. BANDEAU (MAÇONNERIE)

Saillie horizontale sur une façade, destinée à éloigner les eaux de pluies du parement d'un mur. Il correspond généralement au niveau d'un plancher.

Ex : Bandeau d'attique : bandeau nu ou orné régnant au-dessus de la corniche sur la longueur de la frise.

12. BARDAGE

Revêtement d'un mur extérieur fait de bardeaux ou de tout autre matériau de couverture. Plus largement, le terme de bardage s'applique à tout revêtement de façade mis en place par fixation mécanique dans un plan distinct de celui du nu de la maçonnerie, avec une lame d'air et/ou un isolant thermique intermédiaire (c'est alors un bardage isolant).

13. BAS-RELIEF

Le bas-relief est un type de sculpture ou de modelage pouvant être peint. Sa particularité est de ne présenter qu'un faible relief, le sujet représenté ne se détachant que faiblement du fond. Il y reste engagé à mi-corps.

14. BRISIS

Le brisis est la partie inférieure d'une toiture en combles mansardée. Il est situé sous la ligne de bris. La ligne de bris ou ligne de brisis est la ligne de changement de pente d'une toiture.

C**15. CHAINE D'ANGLE**

Le chaînage ou chaine permet d'augmenter la résistance de la maçonnerie sur le long terme. Le chaînage d'angle en pierre se situe en particulier au coin (ou angle) d'un avant-corps. Il est soit massif lorsque l'on anticipe son positionnement dans l'élévation de la construction ou plus fréquemment en parement (ou plaquettes) en rénovation.

16. CHENEAU

Un chéneau est un conduit en métal, éventuellement en pierre, en terre cuite ou en bois, collectant les eaux pluviales à la base de la toiture ou entre deux versants, pour en permettre l'évacuation vers les tuyaux de descente. Il est creusé dans la corniche du mur gouttereau, ou posé sur celle-ci.

17. COLOMBAGE

Le colombage est un ensemble de poutres formant la charpente d'un mur. Cette ossature de bois est constituée de pans de bois dont les poutres délimitent des compartiments appelés carreaux.

18. CORNICHE

Une corniche est un couronnement continu en saillie d'un élément ou d'une construction. La fonction principale en est de rejeter les eaux de pluie loin de la façade.

19. COYAU

Petite pièce de bois biseautée placée sur un chevron afin d'adoucir la pente d'une toiture.

F**20. FAÇADE**

Une façade est la face extérieure d'un bâtiment ou un ensemble de faces que l'on voit globalement de l'extérieur suivant un axe perpendiculaire centré, avec un repère cardinal de position de l'observateur ou un repère de situation dans l'environnement immédiat.

21. FAÏTAGE

Le faîtage est la ligne de rencontre haute de deux versants d'une toiture. Le faîtage est l'ouvrage qui permet de joindre ces deux parties. Il doit assurer l'étanchéité de la couverture d'un bâtiment, ainsi que sa solidité.

22. FENETRE ARQUEE

Une fenêtre arquée, fenêtre en saillie courbe ou fenêtre en baie ronde, appelée aussi *bow window* en anglais, est une baie vitrée incurvée.

23. FLECHE (ARCHITECTURE)

Une flèche est, en architecture, la partie pointue d'édifice, qui surmonte sa partie haute, généralement la toiture. C'est au Moyen Âge que sont apparues les flèches au sommet des tours-clochers des églises ou au faîtage des toitures.

24. FRISE

Une frise est une bande, souvent horizontale, dont la vocation est de recevoir un décor, généralement constitué par la répétition d'un motif ornemental.

25. FRONTON

En architecture, le fronton est un ornement, souvent de forme triangulaire, qui est généralement placé au-dessus de l'entrée d'un édifice, d'une travée, d'une porte ou d'une fenêtre. Le fronton peut couvrir tout un pignon, il n'est alors matérialisé que par son cadre mouluré.

J

26. JOUR DE SOUFFRANCE

Ouverture pratiquée dans un mur séparatif sous certaines conditions restrictives fixées par le code civil. Ce sont généralement des fenêtres à fer maille et à verre dormant.

L

27. LINTEAU

Le linteau est un élément architectural qui sert à soutenir les matériaux du mur au-dessus d'une baie, d'une porte ou d'une fenêtre.

28. LONGERE

La longère est, en architecture rurale, une habitation étroite, à développement en longueur selon l'axe du faîtage, aux accès généralement en gouttereau. Répandues dans de nombreuses régions françaises, les longères étaient de manière générale l'habitat des petits paysans et artisans.

29. LUCARNE

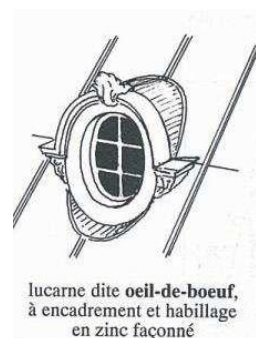
La lucarne est un ouvrage construit sur un toit et permettant d'éclairer le comble par une ou plusieurs fenêtres. Les lucarnes monumentales ont un devant qui a plus de développement que la ou les fenêtres proprement dites. Fenêtres et devants, en maçonnerie ou en charpente, s'élèvent généralement à l'aplomb des murs-gouttereaux et font ainsi partie intégrante de l'élévation. Les côtés de la lucarne se nomment jouée.

Exemples :

- Lucarne à croupe ou à capucine : lucarne dont le toit est constitué de trois versants : deux versants latéraux qui rejoignent le toit principal de la maison, formant deux noues, et un versant triangulaire ou croupe à l'avant.
- Lucarne à deux pans ou jacobine : lucarne comportant un toit à deux pans, rejoignant le toit principal en formant des « noues », et dessinant au-dessus de la baie un fronton ou un pignon, qui peut être simple, mouluré ou orné de sculptures.
- Lucarne à fronton : lucarne ayant une forme rappelant parfois celle de la lucarne jacobine. Elle comporte généralement une façade à pignon et une toiture à deux pans, mais pas toujours. Ce qui la caractérise, c'est la partie surplombant la baie, le pignon, qui est constituée d'un fronton. Il s'agit d'une forme triangulaire souvent travaillée en relief, décorée de moulures ou de motifs sculptés s'élevant plus haut que le faîtage de la lucarne.
- Lucarne pendante : lucarne qui s'inscrit dans le prolongement vertical du mur de la façade, et elle est située très bas, sa partie inférieure se trouvant plus bas que l'égout de la toiture. Elle est aussi appelée lucarne feunière ou à foin.
- Lucarne pignon : Lucarne dont le devant triangulaire évoque un pignon.



- Lucarne œil de bœuf : lucarne dont la partie vitrée est ronde ou ovale. Elle est souvent entourée d'un encadrement décoratif de même forme, mouluré ou décoré de sculptures en façade et parfois surmonté d'éléments appelés clés centrales (glands, pinacles, épis, coquilles).



M

30. MANSARDE

Une mansarde, ou comble à la Mansart, est un comble brisé dont chaque versant a deux pentes, le brisis et le terrasson, articulés par la ligne de bris.

31. MARQUISE

En architecture et en construction, une marquise est un auvent vitré, situé devant une porte, un perron ou une fenêtre et qui sert d'abri.

32. MENEAU

Un meneau est un élément structural vertical en pierre de taille, bois ou fer qui divise la baie d'une fenêtre ou d'une porte. L'objectif principal du meneau est d'être un soutien structural à un arc ou linteau au-dessus de cette ouverture.

33. MODENATURE

Ce sont en architecture les éléments solidaires d'ornementation de la façade dans la continuité des enduits.

34. MUR-GOUTTEREAU

Un mur-gouttereau est, dans le langage architectural, le mur portant une gouttière ou un chéneau terminant le versant de toiture et recevant les eaux par opposition au mur pignon. L'origine du terme remonterait au Moyen Âge. Le terme existe en tant que substantif également : un gouttereau.

P

35. PIGNON

Le pignon désigne la partie supérieure triangulaire ou non du mur d'un bâtiment servant à donner des versants à un toit.

36. PIGNON A REDENTS

Un pignon à redents, ou à gradins, à créneaux ou encore à pas de moineaux, est un pignon saillant dont les rampants sont découpés en redents ou gradins. Dans certaines régions de France, c'est un élément utilitaire de l'architecture des maisons rurales à toit de chaume où des pierres plates couvrent les murs porteurs.

S

37. SOUBASSEMENT

Le terme soubassement peut désigner deux choses : la partie inférieure des murs d'une construction reposant sur les fondations d'un édifice ou le socle continu régnant à la base d'une façade, d'une rangée de colonnes ou d'une statue.

T

38. TERRASSON

Le terrasson forme la partie supérieure du toit mansardé. Les pentes portent les noms suivants : l'une, très forte, s'appelle le brisis et l'autre, plus faible, porte le nom de terrasson.

39. TRAVEE

Une travée, dans le domaine de l'architecture, est une ouverture, un espace construit ou un élément de construction délimité par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux ou les pièces maîtresses d'une construction. Une travée peut notamment être composée de fenêtres.

V

40. VOÛTE D'ARETES

La voûte d'arêtes est un type de voûte très utilisé dans l'architecture depuis l'Antiquité. Ce type de voûte s'obtient par l'intersection de deux berceaux qui se croisent. Quand la voûte est obtenue en conservant les parties intérieures aux arêtes d'intersection, on obtient une voûte en arc-de-cloître.

Fiches Cités minières

Notice

*Elément protégés au titre de
l'article L.151-19
du Code de l'Urbanisme*

PRÉAMBULE

Le Code de l'Urbanisme stipule par le biais de l'article L.151-19 que :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article [L. 421-4](#) pour les coupes et abattages d'arbres. »

Ainsi, les Dispositions Générales du règlement du PLUi (p.50) précisent que :

« Tout projet de réhabilitation doit s'attacher à respecter les caractéristiques architecturales originales du bâtiment présentant des façades traditionnelles visibles depuis l'espace public : éléments de modénature, rythme et proportion des ouvertures, aspect des matériaux et coloris des façades, techniques de mises en œuvre.

Cependant, d'autres matériaux (ex : bardage de type zinc, (naturel ou coloré) ou trespas...) sont tolérés, notamment pour réaliser une isolation thermique par l'extérieur, sous réserve de s'intégrer à l'architecture locale. Les façades enduites ou déjà peintes peuvent être repeintes.

En application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, les éléments bâtis à préserver, repérés au titre du patrimoine d'intérêt local sur les documents graphiques, sont soumis aux règles suivantes :

- les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le PLUi a identifié en application de l'article L.151-19 CU doivent être précédés d'une déclaration préalable de travaux (art. R.421-23 CU) ;*
- tous les travaux effectués sur un bâtiment ou ensemble de bâtiments repérés doivent être conçus pour contribuer à la préservation de leurs caractéristiques culturelles, historiques et architecturales et à leur mise en valeur ;*
- la démolition totale est interdite ;*
- les extensions ou constructions nouvelles sur l'unité foncière doivent être implantées de façon à mettre en valeur l'ordonnancement architectural du bâti existant. »*

PRÉSENTATION

Une partie du territoire valenciennois a fortement été marquée et façonnée par l'activité minière du XVIII au XXème siècle. En effet, on retrouve de nombreuses traces de cette époque à travers le patrimoine architectural minier remarquable : cités minières, églises, écoles, usines...

Le Bassin minier a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2012 en tant que paysage culturel, évolutif et vivant. 353 éléments dont des terrils, des cités minières, des chevalements et autres éléments de l'héritage minier font partie de cette inscription. 35 de ces éléments sont sur le territoire du valenciennois.

Sur la soixantaine de cités minières réparties sur 12 communes de Valenciennes Métropole, 13 cités font partie du Bien Patrimoine mondial.

Lors de l'élaboration du PLUi, une zone spécifique UM correspondant « aux secteurs à vocation d'habitat prenant la forme de cités minières et de cités ouvrières » a été créée afin de garantir la

préservation de ces ensembles urbains, d'en préserver la qualité architecturale et urbaine tout en permettant leur évolution. La zone UM comprend 2 secteurs :

- Le secteur UMa regroupant les cités minières inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les cités minières et ouvrières ayant fait ou devant faire l'objet d'un projet de restructuration porté par Valenciennes Métropole et les cités minières et ouvrières ayant intégré ou allant intégrer le dispositif "Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier" (ERBM).
- Le secteur UMB regroupant les cités minières et ouvrières non inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO mais présentant une qualité patrimoniale et paysagère importante pour l'agglomération.

Lors de l'élaboration du PLUi, les échanges entre la Mission Bassin Minier et Valenciennes Métropole ont été nombreux. L'une des thématiques qui a suscité le plus d'échanges concernait la réglementation qui serait appliquée aux cités minières et ouvrières afin de préserver leurs identités et spécificités avec une approche particulière sur le traitement des clôtures.

Ces réflexions ont conduit à la réalisation de fiches « cités minières ». Elles viennent compléter les dispositions du règlement écrit de la zone UM. Elles comportent des dispositions concernant les abords et les clôtures adaptées et spécifiques aux caractéristiques de chacune des cités.

LOCALISATION

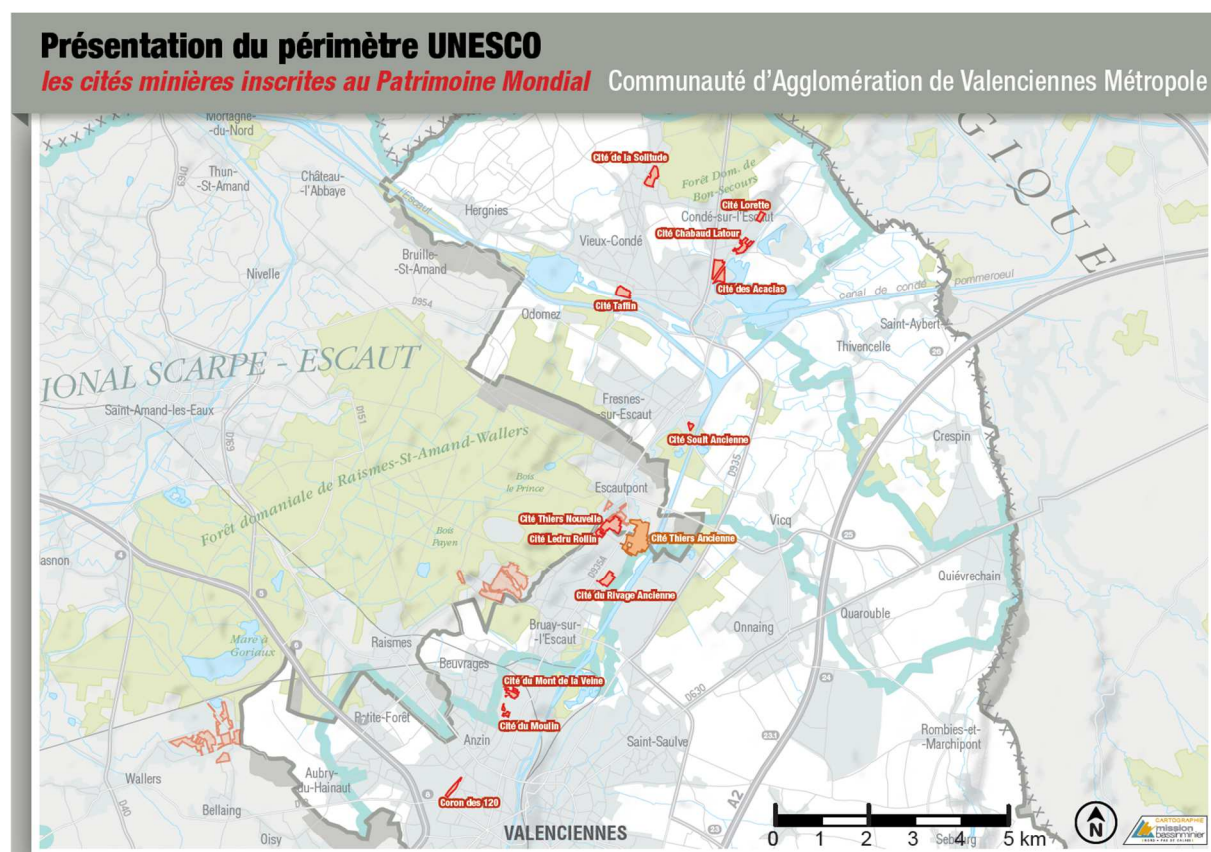


TABLE DE CLASSIFICATION

N° fiche	Commune	Nom de la cité	Zonage PLUi	Classement UNESCO	Typologie
CM01	Condé-sur-l'Escaut	Chabaud-Latour	UMa	oui	Cité pavillonnaire
CM02	Condé-sur-l'Escaut	Des Acacias	UMa	oui	Cité jardin
CM03	Condé-sur-l'Escaut	Lorette	UMa	oui	Cité pavillonnaire
CM04	Condé-sur-l'Escaut	Saint-Pierre	UMa	non	Cité pavillonnaire

NB : ce travail d'identification des cités minières au titre du L151-19 du code de l'urbanisme et la rédaction des fiches spécifiques sera enrichi au fur et à mesure des évolutions du PLUi.

Pour aller plus loin :

Guide « Des travaux pour ma maison des mines » - Mission Bassin Minier 2012

<https://bassinminier-patrimoine mondial.org/guide-bien-renover-maison-mines/>



Fiche cité minière n°CM01

Cité Chabaud-Latour

Commune : Condé-sur-l'Escaut

Cité minière inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

Typologie : cité pavillonnaire

Nom des rues des accès principaux : rue du Gras Bœuf

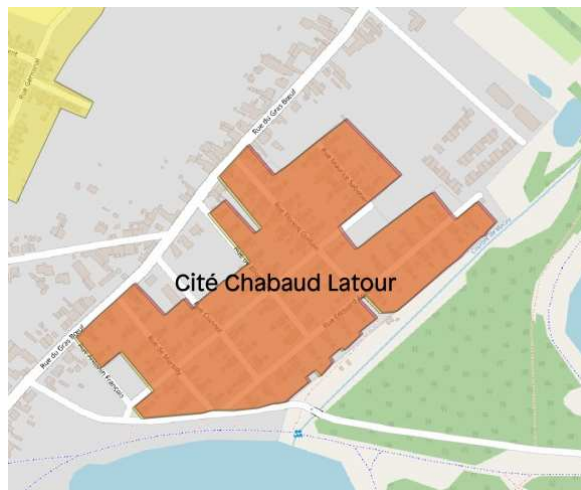
Numéro de l'élément : 8H

Date de la visite : Octobre 2021 (mise à jour Octobre 2025)

Crédits photos : Mission Bassin minier et CAVM

Description :

La cité pavillonnaire Chabaud-Latour est construite en 1913 par la Compagnie des mines d'Anzin à proximité immédiate de la fosse qui porte le même nom. La cité est organisée selon un plan strictement orthogonal. Les habitations regroupant deux logements, sont implantées en front à rue où des haies végétales clôturent les jardins privés, lui conférant une qualité paysagère agréable. La cité Chabaud-Latour témoigne du parti pris architectural de la Compagnie, y compris dans ses cités pavillonnaires, notamment par les jeux de briques alternant briques blanches et briques vernissées turquoise.



LES ELEMENTS VALORISANTS LES ABORDS :

L'ambiance végétale de la cité Chabaud-Latour est principalement créée par les alignements de haies continus, implantés en limite latérale ou en fond de jardin, en limite de l'espace public. Elle est renforcée par la présence de haies positionnées entre deux groupements de maisons. Il y a également des haies en limite séparative des jardins à l'arrière et en marge de recul. Les lisses basses en béton et les grillages fixés sur des potelets en béton ou en bois permettent de favoriser les vues depuis l'espace privé vers la végétation présente dans les jardins et sur la cité.

La position et la hauteur des portails et des portillons sont dans la continuité des haies existantes. Une campagne de rénovation d'une partie des abords a été réalisée récemment par le bailleur.

Exemples de haies en limite d'espace public :



Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Vues traversantes préservées grâce au maintien des lisses en béton et des grillages souples :



LES ELEMENTS DENATURANTS LES ABORDS¹ :

L'arrachage des haies et leur remplacement par :

des palissades,

des portails pleins,

des bâches...



La fermeture des vues à cause :

des constructions annexes,

des clôtures opaques,

des hauteurs de palissades...



La diminution de l'ambiance végétale au profit de :

la minéralisation,

l'imperméabilisation,

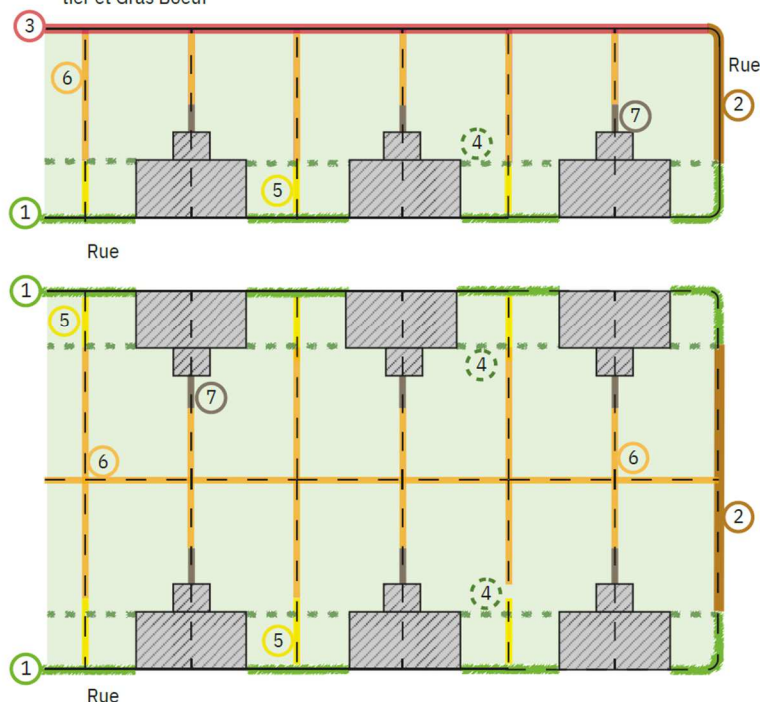
la diversité des clôtures...



¹ Une même photographie peut illustrer plusieurs éléments dénaturants.

PRESRIPTIONS² CONCERNANT LES CLOTURES ET LES ABORDS :

Espaces publics : Chemins Drève Félix Szpruta, fosse Ledoux - Espace vert rue Maurice Sabatier - cheminement piéton qui relie les rues Maurice Sabatier et Gras Boeuf



SCHEMA DE PRINCIPE / Légende :

En limite d'emprise publique :

- ① les clôtures à l'avant en limite de voie
- ② les clôtures latérales
- ③ les clôtures en fond de jardin

Les clôtures internes :

- ④ En alignement des façades arrières

En limite séparative :

- ⑤ De l'espace privé extérieur situé entre 2 groupes de logements
- ⑥ Les clôtures du jardin à l'arrière

Les murs d'intimité :

- ⑦ En limite séparative

DISPOSITIONS GENERALES :

Sont interdits :	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrachage des haies sauf exception ci-dessous. - La pose de clôtures pleines ou de dispositifs occultants (palissades, bâches...) sauf dispositions particulières ⑦ - La dépose des lisses basses en béton sauf pour des raisons techniques (exemple : quand il n'y a plus de traverse) ou de sécurité (exemple : fer sorti du béton). Dans ces cas, elles seront remplacées par un modèle identique. - La pose de peinture de couleur autre que blanche ou gris béton, sur les éléments en béton est interdite. - La reconstruction à l'identique d'une clôture existante qui ne respecterait pas les dispositions de la présente fiche. - La pose d'enrobé et de chape en béton, notamment pour la réalisation des places de stationnement et des cheminements piétons.
Sont uniquement autorisés :	<ul style="list-style-type: none"> - Les haies composées d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublées par des grillages souples fixés sur des potelets en béton ou en bois.

² Les dispositions applicables aux espaces extérieurs au sein de la cité minière résultent de la combinaison des dispositions générales du règlement écrit et des dispositions de la présente fiche. Ces dernières précisent les prescriptions en fonction des caractéristiques existantes de la cité (éléments valorisants) et du type de clôtures.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrachage des haies dans la limite maximale de 4 mètres pour créer un accès permettant le stationnement d'un véhicule sur la parcelle, ou pour des raisons phytosanitaires. Dans ce dernier cas, elles seront remplacées par des essences locales dont la liste est en annexe du règlement. - Les grillages gris fixés sur des potelets en béton ou en bois. - Les lisses basses en béton sauf pour les clôtures correspondant aux n° 3 et 6 du schéma de principe. - Les portails et les portillons d'une hauteur maximale de 1m20 et positionnés dans l'alignement de la clôture (n° 1 ou 4 du schéma de principe). Ils devront être composés d'un barreaudage de couleur grise pouvant être doublé par une partie pleine en partie basse au maximum sur la moitié de la hauteur. Les pilastres sur lesquels seront fixés les portails ou les portillons devront être de la même hauteur et devront être dans l'alignement des portails, des portillons et des clôtures. - L'utilisation de matériaux perméables est obligatoire pour matérialiser les places de stationnement, sauf contrainte technique justifiée. - Les boîtes aux lettres et coffrets techniques doivent être intégrées aux constructions ou aux clôtures.
--	---

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Type de clôture	HAUTEUR
① ⑤	La hauteur des clôtures ne peut excéder 1m20.
② ③ ④ ⑥	La hauteur des grillages ne peut excéder 1m50.
⑦	La hauteur du mur d'intimité ne peut excéder 1m80.
Type de clôture	MATERIAUX
② ③	Les clôtures doivent être composées d'une haie d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublées ou non par un grillage (de préférence non visible depuis l'espace public).
① ⑤ ④ ⑥	La pose d'un grillage doublé d'une haie ou de plantes grimpantes composées d'essences locales issues de la liste figurant en annexe est autorisée.
⑦	La pose d'un dispositif plein de type palissades en bois ou en béton est autorisée sur une longueur de 5 mètres au maximum, en limite séparative à partir de la façade arrière. La pose de palissades en PVC est interdite.

Fiche cité minière n°CM02

Cité des Acacias

Commune : Condé-sur-l'Escaut

Cité minière inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

Typologie : Cité-jardin

Nom des rues des accès principaux : route de Bonsecours, rue de Mons

Numéro de l'élément : 8G

Date de la visite : Octobre 2021 (mise à jour Octobre 2025)

Crédits photos : Mission Bassin minier et CAVM

Description :

La cité-jardin des Acacias, construite par la compagnie des mines d'Anzin et achevée en 1923, se situe à proximité des anciennes fosses Ledoux et Chabaud-Latour. Comme pour la majorité des cités-jardins de la Compagnie, elle se remarque par sa voie courbe et ses placettes plantées. Son style architectural est typique de celui de la compagnie d'Anzin, marqué par l'usage des briques vernissées de couleur pour rehausser les ouvertures, fenêtres et portes. Dans les années 1950, au moment de la concentration de l'exploitation sur la Fosse Ledoux, des logements modernes sont venus compléter la cité.



LES ELEMENTS VALORISANTS LES ABORDS :

La végétation est présente sous différentes formes dans la cité des Acacias. Il y a les alignements de haies positionnés en limite entre l'espace public et l'espace privé qui créent une ambiance végétale dans les rues. Les alignements de haies situés en limite séparatives permettent également la végétalisation des parcelles privées et de la cité. La végétation des espaces privés est visible depuis l'espace public grâce à la présence de clôtures basses notamment sur la partie Nord Ouest comme les lisses basses en béton doublées de haies.

La position et la hauteur des portails et des portillons sont dans la continuité des haies existantes. Une campagne de rénovation des abords a été réalisée récemment par les bailleurs.

Exemples de haies en limite d'espace public :



Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Vues traversantes préservées grâce au maintien des lisses en béton, des grillages souples et des clôtures basses :



Aménagements issus de la campagne de rénovation :



LES ELEMENTS DENATURANTS LES ABORDS¹ :

L'arrachage des haies et leur remplacement par :
des palissades,



des portails pleins,



des bâches...



La perte de lisibilité de la cité à cause :

de la dépose des lisses basses en béton (partie nord),



de la fermeture des vues par des clôtures opaques,



de façades cachées par des clôtures trop hautes...



¹ Une même photographie peut illustrer plusieurs éléments dénaturants.

La diminution de l'ambiance végétale au profit de :
la minéralisation,



l'imperméabilisation,



la diversité des clôtures...



PRESCRIPTIONS² CONCERNANT LES CLOTURES ET LES ABORDS :

SCHEMA DE PRINCIPE / Légende :

En limite d'emprise publique :

- ① les clôtures à l'avant en limite de voie
- ② les clôtures latérales
- ③ les clôtures en fond de jardin

Les clôtures internes :

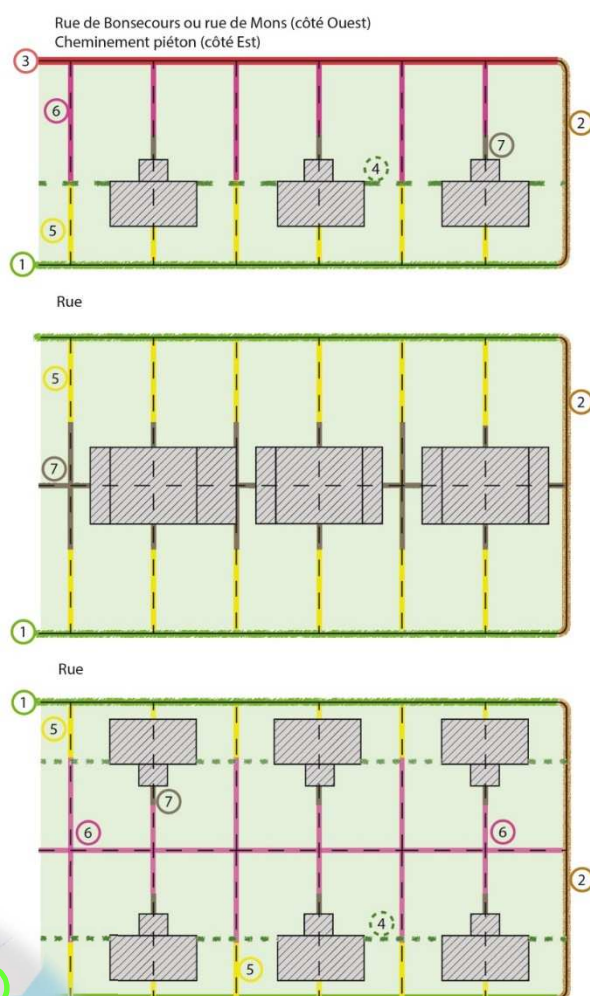
- ④ En alignement des façades arrières

En limite séparative :

- ⑤ De l'espace privé extérieur situé entre 2 groupes de logements
- ⑥ Les clôtures du jardin à l'arrière

Les murs d'intimité :

- ⑦ En limite séparative



² Les dispositions applicables aux espaces extérieurs au sein de la cité minière résultent de la combinaison des dispositions générales du règlement écrit et des dispositions de la présente fiche. Ces dernières précisent les prescriptions en fonction des caractéristiques existantes de la cité (éléments valorisants) et du type de clôtures.

DISPOSITIONS GENERALES :

Sont interdits :	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrachage des haies sauf exception ci-dessous. - La pose de clôtures pleines ou de dispositifs occultants (palissades, bâches...) sauf dispositions particulières 7 - La dépose des lisses basses en béton sauf pour des raisons techniques (exemple : quand il n'y a plus de traverse) ou de sécurité (exemple : fer sorti du béton). Dans ces cas, elles seront remplacées par un modèle identique. - La pose de peinture de couleur autre que blanche ou gris béton, sur les éléments en béton est interdite. - La reconstruction à l'identique d'une clôture existante qui ne respecterait pas les dispositions de la présente fiche. - La pose d'enrobé et de chape en béton, notamment pour la réalisation des places de stationnement et des cheminements piétons. - Dans le secteur D du plan de situation, la dépose des barreaudages en bois marquant la limite entre les fonds de jardin et le cheminement piéton à l'Est de la cité des Acacias.
Sont uniquement autorisés :	<ul style="list-style-type: none"> - Les haies composées d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublées par des grillages souples fixés sur des potelets en béton. - L'arrachage des haies dans la limite maximale de 4 mètres pour créer un accès permettant le stationnement d'un véhicule sur la parcelle, ou pour des raisons phytosanitaires. Dans ce dernier cas, elles seront remplacées par des essences locales dont la liste est en annexe du règlement. - Les portails et les portillons d'une hauteur maximale de 1m20 et positionnés dans l'alignement de la clôture (n° 1 ou 4 du schéma de principe). Ils devront être composés d'un barreaudage de couleur grise pouvant être doublé par une partie pleine en partie basse au maximum sur la moitié de la hauteur. Les pilastres sur lesquels seront fixés les portails ou les portillons devront être de la même hauteur et devront être dans l'alignement des portails, des portillons et des clôtures. - Les grillages et les lisses basses en béton en fonction des dispositions particulières énoncées par type de clôture. - L'utilisation de matériaux perméables est obligatoire pour matérialiser les places de stationnement, sauf contrainte technique justifiée. - Les boîtes aux lettres et coffrets techniques doivent être intégrées aux constructions ou aux clôtures.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Type de clôture	HAUTEUR
1 4 5	La hauteur des clôtures ne peut excéder 1m20.

<p>② ⑥</p> <p>③ : Dans le secteur C du plan de situation (rue de Bonsecours ou rue de Mons)</p> 	<p>La hauteur des grillages ne peut excéder 1m50.</p>
<p>⑦</p> <p>③ : Dans le secteur D du plan de situation (cheminement piéton à l'Est de la cité)</p> 	<p>La hauteur du mur d'intimité ne peut excéder 1m80.</p>

Type de clôture	MATERIAUX
⑦	La pose d'un dispositif plein de type palissades en bois ou en béton est autorisée sur une longueur de 5 mètres au maximum, en limite séparative à partir de la façade arrière. La pose de palissades en PVC est interdite.
<p>Dans le secteur A du plan de situation / Partie Nord Ouest : rue des Bergeronnettes, rue des Bouvreuils, rue des Colverts, rue des Drainés, rue des Alouettes, Rue de Mons (côté Nord Ouest de la rue)</p> 	
① ② ④ ⑤	<p>Les clôtures doivent être composées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit de lisses basses en béton doublées ou non par des haies et pouvant être accompagnées d'un grillage souple vert fixé sur des potelets métalliques verts, - soit d'une haie d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublée ou non par des grillages souples verts, fixés sur des potelets en béton.
③	La pose d'un dispositif composé de grillages souples verts, fixés sur des potelets en béton, doublé par des haies ou des plantes grimpantes est uniquement autorisée.
⑥	La pose d'un dispositif composé de grillages souples verts, fixés sur des potelets métalliques de couleur verte, en béton ou en bois est uniquement autorisée. Si un dispositif occultant doit être ajouté, il sera composé uniquement de haies d'essences locales issues de la liste figurant en annexe.

Dans le secteur B du plan de situation / Partie Sud Est : rue des Rosiers / rue des Eglantiers / rue des Tournesols



1 2 6

Les haies composées d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublées par des grillages souples verts ou gris fixés sur des potelets en béton ou en bois sont uniquement autorisées.

4 5

La pose d'un dispositif composé de grillages verts ou gris, fixés sur des potelets en béton ou en bois, doublé par des haies est uniquement autorisée.

Dans le secteur C du plan de situation : Route de Bonsecours (côté Sud Est de la rue) / rue de Mons



3

Les haies composées d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublées par des grillages souples verts fixés sur des potelets en béton ou en bois sont uniquement autorisées.

Dans le secteur D du plan de situation : Limite entre le fond de jardin et le cheminement à l'Est de la cité des Acacias



3

Les barreaudages en bois identiques à l'existant sont uniquement autorisés.

Fiche cité minière n°CM03

Cité Lorette

Commune : Condé-sur-l'Escaut

Cité minière inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

Typologie : cité pavillonnaire

Nom des rues des accès principaux : rue du Gras-Bœuf

Numéro de l'élément : 81

Date de la visite : Juillet 2022 (mise à jour Octobre 2025)

Crédits photos : Mission Bassin minier et CAVM

Description :

Située à proximité de l'étang de la digue noire, la Cité Lorette est une cité pavillonnaire de la Compagnie des Mines d'Anzin dont la construction a débuté en 1914. Elle est organisée selon un plan orthogonal et est composée de maisons jumelées, implantées en front à rue, regroupant deux logements. Les façades des pavillons sur la rue du Gras-Bœuf sont composées de modénatures de briques jaunes avec fenêtres surhaussées d'arcs avec clefs de voûte de briques jaunes et rouges vernissées.



LES ELEMENTS VALORISANTS LES ABORDS :

La partie de la cité de Lorette dans laquelle l'ambiance végétale est la plus présente est située à l'Est de la cité. Dans cet espace, la végétation y est présente de deux manières d'un côté par la végétation cultivée dans les jardins ouvriers et de l'autre par les alignements de haies implantées en limite latérale des jardins, en limite de l'espace public. Les haies sont également présentes entre les groupements de logements. Depuis les rues lorsque les dispositifs de clôtures et la végétation sont basses, on peut voir la végétation présente dans les jardins et sur la cité.

Les reliquats de lisses basses, le long de rue Gras-Bœuf, marquent l'entrée de la cité.

La position et la hauteur des portails et des portillons sont dans la continuité des haies existantes.

Exemples de haies en limite d'espace public :



Hauteur permettant les vues et favorisant les continuités :



LES ELEMENTS DENATURANTS LES ABORDS¹ :

*La rupture des continuités végétales caractérisée par l'arrachage des haies et leur remplacement par :
des palissades et des bâches, des clôtures maçonnées, la présence de portails sur toute la largeur...*



*La perte de lisibilité de la cité à cause :
des clôtures trop hautes qui cachent en partie les façades, de la dépose des lisses basses en béton le long de la rue Gras-Bœuf, de la diversification des types et des couleurs de portails, de portillons et de clôtures...*



*La diminution de l'ambiance végétale au profit de :
la minéralisation, l'imperméabilisation, des clôtures et portails pleins...*



¹ Une même photographie peut illustrer plusieurs éléments dénaturants.

PRESCRIPTIONS² CONCERNANT LES CLOTURES ET LES ABORDS :

SCHEMA DE PRINCIPE / Légende :

En limite d'emprise publique :

- 1** les clôtures à l'avant en limite de voie
- 2** les clôtures latérales

Les clôtures internes :

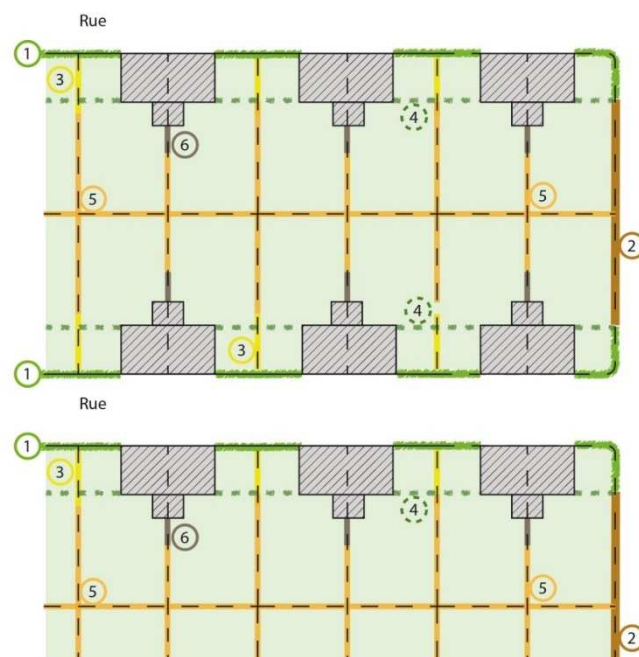
- 4** En alignement des façades arrières

En limite séparative :

- 3** De l'espace privé extérieur situé entre 2 groupes de logements
- 5** Les clôtures du jardin à l'arrière

Les murs d'intimité :

- 6** En limite séparative



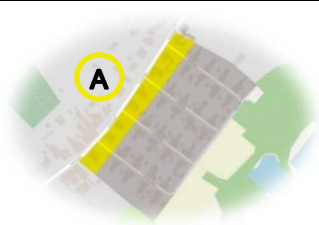
DISPOSITIONS GENERALES :

Sont interdits :	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrachage des haies sauf exception ci-dessous. - La pose de clôtures pleines ou de dispositifs occultants (palissades, bâches...) sauf dispositions particulières 6 - La reconstruction à l'identique d'une clôture existante qui ne respecterait pas les dispositions de la présente fiche. - La pose d'enrobé et de chape en béton, notamment pour la réalisation des places de stationnement et des cheminements piétons.
Sont uniquement autorisés :	<ul style="list-style-type: none"> - Les haies composées d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublées par des grillages souples fixés sur des potelets en béton ou en bois. - L'arrachage des haies dans la limite maximale de 4 mètres pour créer un accès permettant le stationnement d'un véhicule sur la parcelle, ou pour des raisons phytosanitaires. Dans ce dernier cas, elles seront remplacées par des essences locales dont la liste est en annexe du règlement. - Les portails et les portillons d'une hauteur maximale de 1m20 et positionnés dans l'alignement de la clôture (n° 1 ou 4 du schéma de principe). Ils devront être composés d'un barreaudage de couleur

² Les dispositions applicables espaces aux extérieurs au sein de la cité minière résultent de la combinaison des dispositions générales du règlement écrit et des dispositions de la présente fiche. Ces dernières précisent les prescriptions en fonction des caractéristiques existantes de la cité (éléments valorisants) et du type de clôtures.

	<p>verte pouvant être doublé par une partie pleine en partie basse au maximum sur la moitié de la hauteur. Les pilastres sur lesquels seront fixés les portails ou les portillons devront être de la même hauteur et devront être dans l'alignement des portails, des portillons et des clôtures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de matériaux perméables est obligatoire pour matérialiser les places de stationnement, sauf contrainte technique justifiée. - Les boîtes aux lettres et coffrets techniques doivent être intégrées aux constructions ou aux clôtures.
--	--

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Type de clôture	HAUTEUR
① ③	La hauteur des clôtures ne peut excéder 1m20.
② ④ ⑤	La hauteur des grillages ne peut excéder 1m50.
⑥	La hauteur du mur d'intimité ne peut excéder 1m80.
Type de clôture	MATERIAUX
① ② ③ ④	Les clôtures doivent être composées d'une haie d'essences locales issues de la liste figurant en annexe, pouvant être doublée ou non par des grillages souples, verts, fixés sur des potelets en béton ou métalliques de couleur verte (de préférence non visible depuis l'espace public).
⑤	La pose d'un dispositif composé de grillages souples, verts, fixés sur des potelets en béton ou métalliques de couleur verte, est uniquement autorisée. Si un dispositif occultant doit être ajouté, il sera composé uniquement de haies ou de plantes grimpantes d'essences locales issues de la liste figurant en annexe.
⑥	La pose d'un dispositif plein de type palissades en bois ou en béton est autorisée sur une longueur de 5 mètres au maximum, en limite séparative à partir de la façade arrière. La pose de palissades en PVC est interdite.
 <p>Particularités dans le secteur A du plan de situation : Partie Nord Ouest : le long de la rue du Gras-Bœuf</p>	
① ③ ④	La pose de lisses basses en béton est uniquement autorisée. Si un grillage doit être ajouté, il sera obligatoirement doublé par des haies ou des plantes grimpantes.

Fiche cité minière n°CM04

Cité Saint-Pierre

Commune : Condé-sur-l'Escaut

Cité inscrite dans le dispositif « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » (ERBM)

Typologie : cité pavillonnaire

Nom des rues des accès principaux : rue Berthelot, rue de Thivencelle

Date de la visite : mise à jour Octobre 2025

Crédits photos : CAVM

Description :

La cité Saint-Pierre fut construite en 1914 au sud de la ville enclose, à proximité de la fosse Saint-Pierre située sur la commune de Thivencelle. Elle est composée de 80 logements répartis sur 3 hectares.

La typologie architecturale des maisons varie des trois autres cités protégées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les maisons sont jumelées et s'élèvent en R+1+C. Des adjonctions ont été faites à l'arrière des habitations, s'avancant sur les jardins. L'entrée principale s'effectue sur la rue. Les façades présentent des modénatures de briques polychromes, bandeaux, linteaux, encadrements de baies, etc.

Dans le cadre du programme ERBM, les logements de cette cité et leurs abords ont été entièrement rénovés par le bailleur. La requalification des espaces publics a été menée par Valenciennes Métropole. Le projet, dans sa globalité, a été finalisé et livré en mars 2024.



LES ELEMENTS VALORISANTS LES ABORDS :

La réhabilitation de la cité a permis de repenser les espaces publics, la hiérarchisation des voies de desserte et la qualification des espaces verts publics (jardin du courant et jardin des marais).

Des espaces de plantations en pied de façade sont appropriables par les habitants. Un jardin privatif est implanté à l'arrière de chaque pavillon. Chaque jardin est fermé de l'espace public par des clôtures grillagées uniformes sur l'ensemble de la cité. Les clôtures sont parfois doublées d'une haie.

En terme de paysage urbain, l'implantation régulière des constructions au sein d'un plan orthogonal génère des perspectives est-ouest.

Exemples de traitement des clôtures en limite d'espace public :

Grillage doublé d'une haie le long de la voie d'accès



Paysage urbain

Perméabilité visuelle dans la longueur de l'îlot



Ganivelle en bordure des espaces verts publics



Perméabilité visuelle dans la largeur de l'îlot



Plantes grimpantes sur le grillage pour se protéger des vues en fond de jardin



Traitement dissymétrique de la voie entre le front bâti et les arrières de jardin



LES ELEMENTS DENATURANTS LES ABORDS :

La rénovation de la cité, comprenant notamment la requalification des espaces publics et le traitement des abords, étant récente les éléments dénaturants sont peu nombreux. Par conséquent, les objectifs sont de maintenir la cohérence des aménagements dans le temps et de faire perdurer la présence du végétal.

L'installation de bâches pour se protéger des vues



Encourager et accompagner l'appropriation des frontages

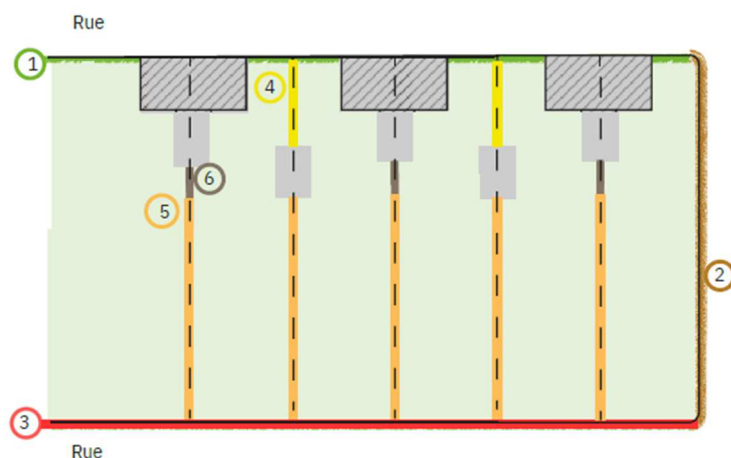


L'installation d'annexes supplémentaires à l'habitation



PRESCRIPTIONS¹ CONCERNANT LES CLOTURES ET LES ABORDS :

SCHEMA DE PRINCIPE / Légende :



En limite d'emprise publique :

- ① les clôtures à l'avant en limite de voie
- ② les clôtures latérales
- ③ les clôtures en fond de jardin

En limite séparative :

- ④ De l'espace privé extérieur situé entre 2 groupes de logements
- ⑤ Les clôtures du jardin à l'arrière

Les murs d'intimité :

- ⑥ En limite séparative

DISPOSITIONS GENERALES :

Sont interdits :	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrachage des haies. - La pose de clôtures pleines ou de dispositifs occultants (palissades, bâches...) sauf dispositions particulières ⑥ - La dépose des portails et des murs d'intimité sauf pour des raisons techniques ou de sécurité. Dans ces cas, ils seront remplacés par un modèle de forme et de couleur identique. - La pose d'enrobé et de chape en béton, notamment pour la réalisation des places de stationnement et des cheminements piétons. - La création d'accès depuis les fonds de jardins en plus de ceux déjà existants.
Sont uniquement autorisés :	<ul style="list-style-type: none"> - La pose d'un dispositif composé de grillages rigides gris foncé, fixés sur des potelets métalliques de même teinte. - Si un dispositif occultant doit être ajouté, il sera composé uniquement de haies d'essences locales ou de plantes grimpantes issues de la liste figurant en annexe.

¹ Les dispositions applicables aux espaces extérieurs au sein de la cité minière résultent de la combinaison des dispositions générales du règlement écrit et des dispositions de la présente fiche. Ces dernières précisent les prescriptions en fonction des caractéristiques existantes de la cité (éléments valorisants et du type de clôtures.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Type de clôture	HAUTEUR
① ④ ⑤	La hauteur des clôtures ne peut excéder 1m25.
② ③	La hauteur des grillages ne peut excéder 1m60.
⑥	La hauteur du mur d'intimité ne peut excéder 1m80.
Type de clôture	MATERIAUX
② ③	Les clôtures doivent être composées d'un grillage rigide pouvant être doublées ou non par une haie d'essences locales ou des plantes grimpantes issues de la liste figurant en annexe un grillage.
④ ⑤	Les clôtures doivent être composées d'un grillage souple pouvant être doublées ou non par une haie d'essences locales ou des plantes grimpantes issues de la liste figurant en annexe un grillage.
⑥	La pose d'un dispositif plein de type palissades en bois est autorisée sur une longueur de 5 mètres au maximum, en limite séparative à partir de la façade arrière. La pose de palissades en PVC ou en béton est interdite.

Anzin

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Anzin

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Bâtiment remarquable

Hôtel de ville

Adresse : 26 place Roger Salengro

Parcelle Cadastre : AN 635

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Construction divisée en deux parties, la première est ancienne et de type R+1+combles (1, 2, 3), la deuxième plus moderne est de type R+1 (4, 5, 6).

Façades : La maçonnerie de la façade principale du premier bâtiment est en pierre blanche. La modénature est composée de bas-relief, chaînes d'angles et colonnes en pierre. Des bandeaux de pierre délimitent les étages. Une horloge surmontée d'un fronton et encadrée par des statues surplombe l'entrée initiale du bâtiment. Le soubassement est en pierre de taille. Les façades latérales sont en briques pleines rouges. Le chéneau est en pierre et en briques. La façade du deuxième bâtiment est en béton préfabriqué. Elle est dotée de renforcement et d'alcôves desquels débouchent quelques ouvertures. Un escalier en pierre mène à l'entrée principale du bâtiment.

Ouvertures : La façade principale du premier bâtiment (1) est percée au rez-de-chaussée par huit fenêtres en arc surbaissé et une porte en arc plein-cintre. Le premier étage est percé par neuf fenêtres surmontées par des arcs frontons. La fenêtre du centre est encadrée par des colonnes. Les combles sont percés par deux lucarnes frontons et deux lucarnes œil-de-bœuf peintes en blanc. La façade latérale droite (2) est percée au RDC par quatre fenêtres et une porte en arc surbaissé en briques. Le premier étage est percé par cinq fenêtres rectangulaires. Les combles sont percés par deux lucarnes frontons en briques. La façade latérale gauche (3) est sensiblement similaire à la droite si ce n'est l'absence de porte au RDC remplacée par une fenêtre. Les façades



principales et latérales du deuxième bâtiment sont percées par de nombreuses ouvertures rectangulaires, une partie des ouvertures de la façade arrière est protégée par un grillage blanc.

Clôtures et portails : Aucuns.

Toitures : La toiture du premier bâtiment est mansardée et est composée d'ardoise. Les arêtières sont en zinc. Une tour dotée d'un dôme en bois surmonte la construction. Le deuxième bâtiment est doté d'une toiture terrasse et est percé par trois grandes verrières.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 2 :

Type : Patrimoine paysager

Alignement d'arbres devant la mairie

Adresse : Place Roger Salengro

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Allée d'arbres implantée sur la place Roger Salengro et devant l'Hôtel de Ville.

ENJEUX : Préservation du patrimoine paysager de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- Les plantations existantes doivent être maintenues. Si elles sont amenées à être remplacées, ce sera par des plantations équivalentes.
- Les linéaires paysagers préservés en vertu de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme ne pourront être arrachés ou détruits que dans le cas de travaux d'aménagement sous réserve de la plantation, sur une distance équivalente, d'un linéaire d'essences locales figurant sur la liste annexée. Et à condition que l'aménagement soit correctement intégré dans le paysage.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 3 :**Type : Bâtiment remarquable et espace végétal de qualité****Château du parc Dampierre****Adresse :** 41 boulevard Dampierre**Parcelle Cadastre :** AO 534**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Château implanté au cœur du parc Dampierre. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en pierre blanche et en briques pleines rouges. Le soubassement est en pierres de taille. La façade principale (1) est dotée de bas-reliefs, de colonnes et de frontons en pierre. Une véranda en verre et en fer forgé recouvre l'escalier menant à la porte principale. La façade arrière (2) est dotée d'une tour centrale à laquelle mènent deux escaliers, la maçonnerie est constituée de pierre blanches et de briques ainsi que de bas-reliefs en pierre. Des bandeaux de pierre délimitent les étages de la construction.

Ouvertures : La façade principale est percée au RDC par quatre fenêtres rectangulaires ainsi que par une porte encadrée par des colonnes en pierre. Le premier étage est percé par deux fenêtres rectangulaires et trois fenêtres surplombées par des frontons ouvragés. La toiture est percée par deux lucarnes œil-de-bœuf peintes en bleu ainsi que par trois lucarnes frontons en pierre. La façade arrière est percée au soubassement par sept ouvertures en arc surbaissé, au RDC par neuf fenêtres rectangulaires et deux portes dissimulées en-dessous des préaux, au premier étage par huit fenêtres rectangulaires une surmontée par un fronton et par deux porte-fenêtre donnant sur les petits balcons. Les combles sont percés par trois lucarnes frontons et deux lucarnes œil-de-bœuf peintes en bleu.

Clôture et portail : Aucuns.



Toitures : La toiture est mansardée et est composée d'ardoises et d'arêtières en zinc. Elle accueille de plus deux imposantes cheminées en pierres en briques.

Crédits Photos : CAVM

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.

ELEMENTS DENATURANTS : Les planches de bois et de carton sur les fenêtres peuvent constituer un élément dénaturant de la façade.

Le parc du château de Dampierre est identifié comme espace végétal de qualité et doit ainsi être préservé dans son intégralité. De plus, le parc du château de Dampierre abrite deux arbres remarquables : un tulipier de Virginie et un cèdre de l'Himalaya qui sont à conserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 4 :**Type : Patrimoine bâti****Bâtiments industriels****Adresse :** Rue Pierre Mathieu**Parcelle Cadastre :****Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Bâtiments industriels implantés au cœur de la commune d'Anzin. Les deux bâtiments identifiés au patrimoine bâti remarquable sont ceux présents en bord de voie principale et secondaire. Ce sont des constructions de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines. Quelques éléments sont composés de pierre.

Ouvertures : La façade du bâtiment parallèle à la rue Jean Jaurès est percée par de nombreuses ouvertures rectangulaires en rez-de-chaussée et à l'étage ainsi que par une entrée de garage en arc plein-cintre surmontée par un fronton intégrant une horloge. La façade du bâtiment parallèle à la rue Pierre Mathieu est percée par de nombreuses ouvertures en arc plein-cintre équipées pour la plupart de volets roulants en PVC.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti remarquable de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- Les ouvertures en arc plein-cintre sont à préserver.
- L'identité industrielle esthétique des bâtiments est à conserver.
- L'horloge, le fronton et l'arc plein-cintre de l'ouverture de garage sont à conserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons extérieurs de volets roulants PVC.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Artres

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Artres

Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**Fiche 1 :**

Type : Petit patrimoine religieux

Chapelle Notre Dame du Saint Cordon d'Artres**Adresse :** Rue Gambetta**Parcelle Cadastre :** AB 160**Propriété :** Publique**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée un peu en retrait de la voie principale et inclinée de biais par rapport à celle-ci.

Façade : La maçonnerie est en crépi blanc sur toutes les façades de la chapelle. Un écriteau comportant le nom de la chapelle est disposé au-dessus de la porte.

Ouvertures : La chapelle dispose d'une porte en métal dont la partie haute est ajourée et la partie basse est pleine.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture de la chapelle est composée d'ardoise. Celle-ci est surmonté d'une petite croix.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine bâti religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

La chapelle est en partie dégradée mais une restauration est envisagée par la commune.



Crédit Photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Patrimoine religieux*****Eglise Saint Martin d'Artes*****Adresse :** Rue de l'Eglise**Parcelle Cadastre :** AC 4**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : L'église, construite au XVIII^{ème} est implantée au cœur de la commune et en surélévation de la chaussée. Elle dispose d'un petit cimetière sur son côté droit.

Façades : La façade de l'église se compose d'une tour découpée en cinq parties (rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, troisième étage et clocher), ainsi que de la nef qui se prolonge derrière la tour. La maçonnerie et les chaînes d'angles sont en briques pleines et en pierres blanches. Le rez-de-chaussée du bâtiment est composé de pierres de taille jusqu'à environ deux mètres de hauteur. Le deuxième étage est doté d'une horloge présente sur la façade principale et les façades latérales. Chaque étage est séparé par une corniche en pierre blanche. Les façades latérales de l'église sont composées de la même maçonnerie que la façade principale.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est composé de la porte principale en arc plein-cintre encadrée par des colonnes et surmontée par un tympan en pierre blanche. Une fenêtre est percée de chaque côté de la porte, encadrée par des pierres blanches. Chacune des deux fenêtres dispose de vitraux. Le premier étage est percé par une fenêtre encadrée par des pierres blanches. Le troisième étage est percé par des ouvertures donnant sur les cloches et encadrées de pierres blanches. Les façades latérales disposent chacune de trois fenêtres encadrées par de la pierre blanche et comprenant des vitraux.



Clôture et portail : Un escalier en briques mène à la porte principale, aucun portail ne clôture l'entrée. Les murs de soutènement de l'église sont en pierre de taille.

Toitures : La tour se termine par une flèche dotée d'un toit à six pans composé de tuiles en ardoise. Le reste de la toiture est lui aussi en ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti religieux et historique de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.
- Les vitraux sont à conserver dans leur état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédit Photos : CAVM et Google

Fiche 3 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** 1 rue de l'Eglise**Parcelle Cadastre :** AC 7**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée en retrait de la voie principale au bout d'une cour pavée et à l'intersection de deux chemins menant à une propriété et à un fond de parcelle.

Façade : La maçonnerie est en briques.

Ouvertures : La chapelle dispose d'une unique ouverture en arc plein cintre.

Clôture et portail : Un portail en fer peint en blanc clôt l'ouverture.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préserver le petit patrimoine bâti religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :**Type : Petit patrimoine religieux*****Grotte Notre Dame de Lourdes d'Artres*****Adresse :** Rue de l'Eglise**Parcelle Cadastre :** AC 4**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : La grotte est implantée sur la surélévation à gauche de l'église et est encadrée par de la végétation.

Façade : La grotte est aménagée dans un ensemble de pierres soudées ensemble par des fers d'ancrage. A droite de l'entrée est disposée une vierge en plâtre et légèrement peinte.

Ouvertures : La grotte dispose d'une seule et unique ouverture.

Clôture et portail : Une grille en fer forgé peinte en rouge clôture l'entrée de la grotte.

Toitures : Aucune.

ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti religieux et atypique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La grotte est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 5 :**Type :****Logis Hôtel Le moulin d'Artres****Adresse :** 10 Rue du Moulin, 59269 Artres**Parcelle Cadastre :** AA 30**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Le bâtiment est implanté en retrait de la voie principale, au bout de la rue du Moulin, au bord de la Rhonelle et surélevé par rapport à celle-ci. Construction de type R+2+combles.

Façade : La maçonnerie est en brique de ciment recouverte de végétations. Un escalier en pierre mène à la porte principale. Un petit bâtiment en brique délimite l'entrée du domaine.

Ouvertures : La façade principale de l'hôtel est composée de huit travées, de trois fenêtres chacune. Deux des travées comportent au rez-de-chaussée une porte en pvc blanc. Certaines fenêtres du premier étage sont surmontées d'un fronton en pierre. Certaines fenêtres du deuxième étage sont surmontées par un bas-relief sculpté en pierre. L'extension sur la gauche du bâtiment est percée par deux ouvertures. Deux ouvertures sont percées dans le toit.

Le bâtiment d'entrée est percé par deux ouvertures au rez-de-chaussée (une porte et une fenêtre en arc plein-cintre encadrées par des briques), ainsi que par une lucarne au premier étage intégrée à la toiture.

Clôture et portail : Le bâtiment est partiellement entouré par un mur d'enceinte en brique pleine. L'entrée est clôturée par un portail en fer forgé peint en blanc.



Toitures : La toiture du bâtiment principal est constituée de tuiles en terre cuite rouge. C'est une toiture à quatre pans. Une cheminée se dresse sur la partie droite du toit. La toiture du bâtiment de l'entrée est constituée d'ardoise. C'est une toiture mansardée. Les arêtes du toit ainsi que la pointe de la flèche surmontant la lucarne sont en zinc.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.
- Le bâtiment de l'entrée doit être conservé dans son état actuel, son architecture atypique doit être préservée (arcs plein-cintre, toiture en ardoise, flèche de la lucarne).
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM et Google

Fiche 6 :**Type : Patrimoine bâti*****Corps de ferme (ancien Hôtel-Dieu)*****Adresse :** 2 rue des Maresches**Parcelle Cadastre :** ZD 5**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Longère implantée en front à rue parallèlement à la voie principale. Construction de type R+combles. Faîtage parallèle à la voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines peintes en blanc. Le soubassement est en pierre.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée compte huit ouvertures (sept fenêtres et une porte) encadrées par des pierres de taille. Les combles sont percés par trois lucarnes à demi-croupe. Chaque fenêtre est protégée par une grille en fer forgé blanc.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est en tuiles de terre cuite rouge et dispose de trois cheminées. Les toitures des lucarnes sont constituées d'ardoise.

ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.
- Les lucarnes sont à préserver dans leur état actuel et leur intégralité.

Crédit Photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Patrimoine bâti****Château du Mauviar****Adresse :** 16 rue de la Libération**Parcelle Cadastre :** AB 1**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Bâtiment appartenant au département implanté sur les hauteurs de la commune et auparavant intégré au dispositif EPDSAE (Maison de l'Enfance et de la Famille). Le château a été érigé au XIX^{ème} siècle. Construction de type R+1+combles.

Façade : Le château est conçu en briques pleines rouges. Des bandeaux de briques jaunes sont disposés de manière à délimiter les étages. Le bâtiment est composé par un logis, une tour, une entrée et une véranda. L'entrée principale est couverte par un préau en voûtes d'arêtes, les piliers sont en briques et les arcs surbaissés en pierre de taille. Le préau est surmonté d'un balcon en pierre et ciment. La véranda est composée d'un demi-préau en ciment sculpté et d'un abri en PVC et en verre. Le chéneau juste en dessous du toit est soutenu par des équerres en bois peintes en blanc. La façade Est dispose d'éléments de modénature apparentés aux colombages sur le dernier étage et dispose, au rez-de-chaussée d'un pignon orienté plus au Nord. Un escalier de secours en fer est disposé sur la façade Nord du château. Un bas-relief en pierre est disposé sur la façade sud de la tour. La façade de la tour donnant sur le logis dispose d'un pignon à redents au niveau des combles.

Ouvertures : Le château dispose de nombreuses ouvertures. Au rez-de-chaussée, les fenêtres sont encadrées par de la brique, les appuis de fenêtre sont en pierre et sont surmontées par un arc surbaissé en pierre. Les fenêtres du premier étage sont soit doubles soit triples, sont encadrées de briques, d'un appui de fenêtre en pierre et sont surmontées par des arcs en accolade en pierre de taille. La fenêtre du premier étage de la façade Sud est une fenêtre arquée soutenue par des éléments de modénature ouvragés en pierre et surmontées des arcs en accolade. La tour dispose de fenêtres en



arcs plein-cintre en pierre se décalant du premier étage au deuxième en suivant le rythme de l'escalier intérieur. Les fenêtres allant du deuxième étage aux combles sont surmontées par des arcs en plate-bande en pierre et suivent le même rythme que l'escalier intérieur. Le toit est percé par des lucarnes à demi-croupes et des lucarnes à deux pans.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est composée d'éléments à quatre pans, à deux pans et mansardée. La tour est composée d'une flèche octogonale reposant sur une base pentagonale.

ENJEUX :

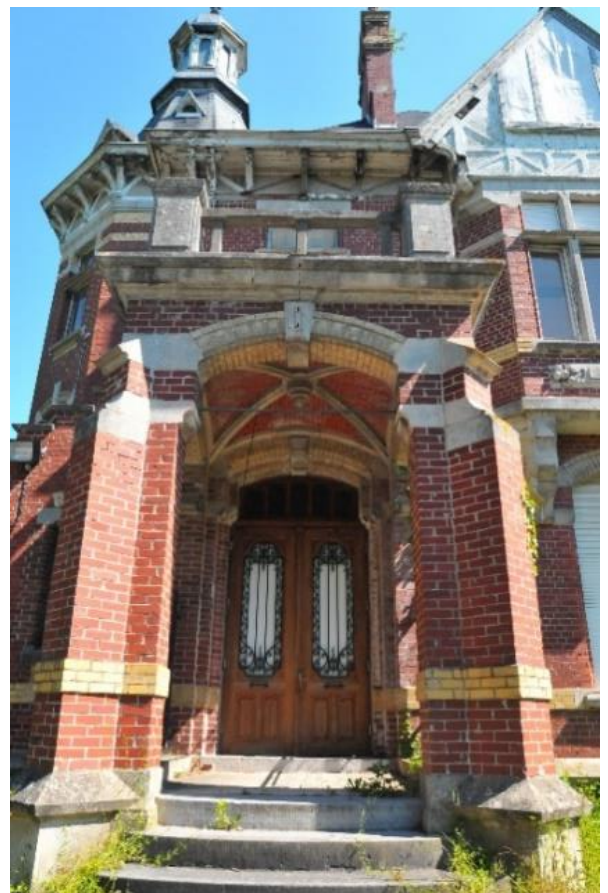
Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.

ELEMENTS DENATURANTS :

- L'escalier de secours en fer occultant une partie de la façade et du toit.
- Le bâtiment est à l'abandon et souffre d'un manque d'entretien.
- L'abri en PVC de la terrasse.



Crédit Photos : CAVM

Fiche 8 :**Type : Patrimoine bâti*****La Gentilhommière*****Adresse :** 2 Rue de l'Église, 59269 Artres**Parcelle Cadastre :** AB 230**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Hôtel-restaurant implanté en plein cœur de la commune, en face de l'église et en retrait de la voie principale. La construction est divisée en trois parties dont un bâtiment principal de type R+1+combles (1), un pigeonnier (2) et un bâtiment secondaire R+combles (3). Le deuxième bâtiment est doté sur sa façade intérieure d'une petite construction faisant la jonction avec le pigeonnier.

Façade : La façade extérieure du premier bâtiment est dotée d'un soubassement en pierre et d'une maçonnerie en briques pleines rouges. La façade intérieure du bâtiment est composée de briques pleines rouges et d'un soubassement en pierre. Le pigeonnier est composé d'un soubassement en pierre et d'une maçonnerie en briques rouges. Sa façade intérieure est composée des mêmes matériaux que la façade extérieure. Les chaînes d'angles sont en pierres blanches. La façade sur cour extérieure du deuxième bâtiment est composée d'un soubassement en pierre et d'une maçonnerie en briques pleines rouges. La partie sur rue est composée d'un soubassement en pierre d'une maçonnerie en briques pleines rouges. Deux bandeaux horizontaux composés de briques parcourent la façade. La façade sur cour intérieure du deuxième bâtiment est composée d'un soubassement en pierre et d'une maçonnerie en briques pleines rouges. Des fers d'ancrage rythment les façades des bâtiments.

Ouvertures : La façade latérale du premier bâtiment est percée par une ouverture carrée protégée par une grille et encadrée de briques.

La façade principale est percée au rez-de-chaussée par quatre ouvertures en arc plein-cintre en parties protégées par une grille et encadrées de briques. Le premier étage est percé par quatre fenêtres carrées encadrées de briques.



La façade intérieure est percée au rez-de-chaussée par deux portes fenêtres en arc surbaissé en pierre blanche et par une double porte vitrée rectangulaire encadrée par des pierres de taille. Le premier étage est percé par une fenêtre carrée dotée d'un appui en pierre. Le pigeonnier est percé sur sa façade latérale et sa façade intérieure par deux fenêtres carrées.

La façade extérieure du deuxième bâtiment est percée au rez-de-chaussée par sept ouvertures en arc surbaissé encadrées de briques et protégées par des grilles. La petite construction à l'intérieur de la propriété est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres et une porte en arc surbaissé et une porte et une fenêtre dont les linteaux sont impactés par l'arc surbaissé d'une ancienne ouverture cochère. Le premier étage de cette construction est percé par une lucarne à croupe. La façade sur cour intérieure du deuxième bâtiment est percée au rez-de-chaussée par cinq portes fenêtres rectangulaires surmontées par des petites fenêtres en arc plein-cintre. Le premier étage est percé par deux fenêtres carrées.

Clôture et portail : La propriété est clôturée par un mur d'enceinte en briques.

Toitures : La toiture est à quatre pans sur les deux bâtiments principaux et est composée de tuiles de terre cuite. Le pigeonnier est composé d'une flèche hexagonale surmontant une tour carrée et d'une toiture en tuiles d'ardoise. Le bâtiment le plus au Nord dispose de trois cheminées sur sa toiture.

La propriété est, de plus, dotée d'un espace végétal de qualité constituant le parc de l'hôtel.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- L'espace végétal de qualité est à conserver dans son intégralité et à préserver de la dénaturation.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédit Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 9 :**Type : Corps de ferme*****Les Bergeries*****Adresse :** 7 rue de l'Eglise**Parcelle Cadastre :** AC 36**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté en bord de voie principale et à proximité du poumon vert de la commune. Construction de type R+1+combles dotée d'un bâtiment principal se prolongeant en un bâtiment secondaire plus petit puis en une grange.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Des fers d'ancrage sont disposés de manière régulière sur les murs.

Ouvertures : La façade principale du bâtiment est composée de six travées dont cinq sont dotées de deux fenêtres et une dotée d'une seule fenêtre en rez-de-chaussée. Chaque fenêtre est surmontée par des arcs surbaissés. Le pignon sur rue de la construction est composé d'un jour de souffrance et d'une fenêtre en arc surbaissé. Chacune des fenêtres dispose d'un appui en pierre. La porte d'entrée du bâtiment principal est située sur le pignon donnant vers l'intérieur de la parcelle. La façade du bâtiment secondaire est percée au rez-de-chaussée par une porte et un jour de souffrance, au premier étage par trois fenêtres dont une très fine surmontées par des arcs surbaissés et enfin la toiture du comble est percée par une ouverture de toit.

Clôture et portail : La propriété est dotée d'un portail en fer forgé situé à proximité de la porte d'entrée du bâtiment principal.

Toitures : La toiture est composée de tuiles en terre cuite rouges.

*Bâtiment principal**Bâtiment secondaire*

La propriété est de plus dotée d'un espace végétal de qualité composé d'essences d'arbres et de végétaux remarquables (en vert sur l'extrait de carte).

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l’architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l’état de la construction (dommages irréversibles), préserver l’intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas du remplacement des volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l’intérieur du bâtiment.
- L’espace végétal de qualité doit être préservé dans son ensemble. Si les essences végétales viennent à disparaître, celles-ci doivent être replantées à l’identique.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons extérieurs des volets roulants en PVC.

Example :



Crédit Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 10 :**Type : Patrimoine bâti****Château le Muid****Adresse :** 2 rue du Tapage**Parcelle Cadastre :** AD 166**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Château implanté en retrait de la voie principale sur un promontoire et masqué au public par des rangées d'arbres. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre. Des bandeaux ouvragés en pierre surmontent les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage.

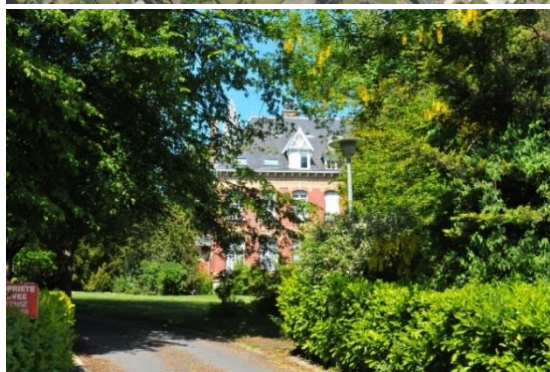
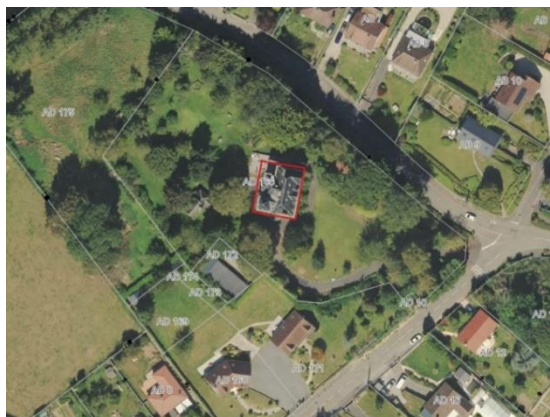
Ouvertures : La façade principale visible depuis la voie publique est percée par de nombreuses ouvertures surmontées par des arcs surbaissés en briques et en pierre. Le toit est percé par une lucarne à deux pans et par une lucarne surmontée par une flèche à base carrée. Des velux et des petites lucarnes rampantes complètent le percement du toit.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques et en pierre de taille et est fermée par un portail en fer forgé peint en bleu.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est constituée d'ardoise. Une flèche à base carrée semble s'élever depuis la toiture arrière de la bâtisse. Des cheminées en briques et en pierre parsème la toiture.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Non connus.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

Crédit Photos : CAVM

Fiche 11 :**Type :*****Château du foyer des Boêtes*****Adresse :** 3 Rue de la Gare**Parcelle Cadastre :** AC 60**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Château implanté en retrait de la voie principale au cœur d'un parc visant à accueillir le public concerné par le foyer. Construction de type R+1+combles. Le château est composé d'une partie centrale adjointe de deux parties latérales secondaires et d'une tour sur la façade arrière.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche sur l'ensemble des façades de la construction. Le soubassement est en pierre de taille. Des bandeaux de pierre blanche délimitent les étages et soulignent les fenêtres et le chéneau au-dessous du toit. La façade arrière possède deux pavillons dont les murs sont entièrement en pierre blanche.

Ouvertures : La façade principale est composée de sept travées, dont six sont dotées de deux fenêtres rectangulaires réparties autour d'une travée principale composée d'une porte d'entrée au rez-de-chaussée et d'une fenêtre rectangulaire à l'étage. Les combles sont percés par deux lucarnes œil-de-bœuf en pierre, une lucarne retroussée et deux doubles lucarnes fronton en pierre.

La façade latérale gauche est composée d'une travée dotée de fenêtres rectangulaires. La toiture est percée par une lucarne œil-de-bœuf.

La façade latérale droite est percée par deux travées dotées de fenêtres rectangulaires et par une double lucarne fronton dans la toiture.

La tour sur la façade arrière est percée par quatre fenêtres rectangulaires et par deux fenêtres en arc plein-cintre. Aux abords gauches immédiats de la tour, la façade est percée par trois fenêtres rectangulaires. Le reste de la façade est percée au RDC par huit fenêtres et une porte rectangulaires encadrées de pierre blanche. Le premier étage est percé par neuf fenêtres rectangulaires encadrées de pierre blanche. Le toit est percé par une double



lucarne fronton au centre et par deux lucarnes œil-de-bœuf.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture de l'ensemble du château est mansardée et celle de la tour est conique sur base ronde. Elle est composée de tuiles d'ardoise.

La propriété est de plus dotée d'un espace végétal de qualité composé d'essences d'arbres et de végétaux remarquables (en vert sur l'extrait de carte).

ENJEUX :

Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.
- L'espace végétal de qualité doit être préservé dans son ensemble. Si les essences végétales viennent à disparaître, celles-ci doivent être replantées à l'identique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 12 :**Type : Patrimoine bâti*****Maison et espace végétal de qualité*****Adresse :** 3 rue de l'Eglise**Parcelle Cadastre :** AC 32**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison de maître dotée d'un grand terrain implantée en retrait de la voie principale et accolée à l'Eglise de la commune. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et en pierre blanche. Les chaînes d'angles et les bandeaux soulignant et surlignant les étages sont en pierre blanche. Les jonctions entre les fenêtres sont composées d'un assemblage de briques et de pierre. La porte d'entrée de la maison est située sous une véranda en verre et en bois peint en blanc. Le soubassement de la maison et de la véranda est en pierre de taille.

Ouvertures : La façade principale est composée de six travées dotées de fenêtres rectangulaires, dont une dotée d'une fenêtre plus large au premier étage, car en accord avec la porte d'entrée au rez-de-chaussée. Les fenêtres du premier étage possèdent des caissons extérieurs de volets en bois. Le toit est percé par trois ouvertures de type velux disposées à égale distance les uns des autres.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un muret en briques et en pierre surmonté par une grille en fer forgé de couleur verte et fermée par un portail en fer forgé noir.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de zinc ainsi que d'un chéneau tenant lieu et place de gouttière. Enfin trois cheminées en briques sont présentes sur le toit.



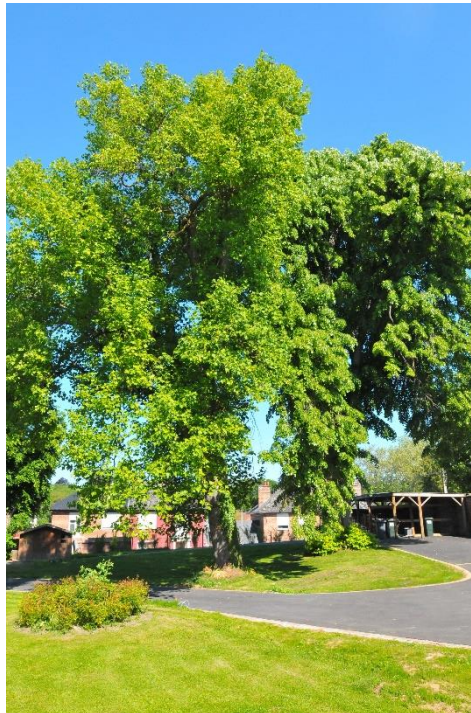
La propriété est de plus dotée d'un espace végétal de qualité composé d'essences d'arbres et de végétaux remarquables (en vert sur l'extrait de carte).

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.
- L'espace végétal de qualité doit être préservé au maximum et les essences replantés si disparition de celles-ci de la propriété.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 13 :

Type : Linéaire bâti

Route

Adresse : rue d'Artres

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Rue anciennement pavée implantée au nord de la commune.

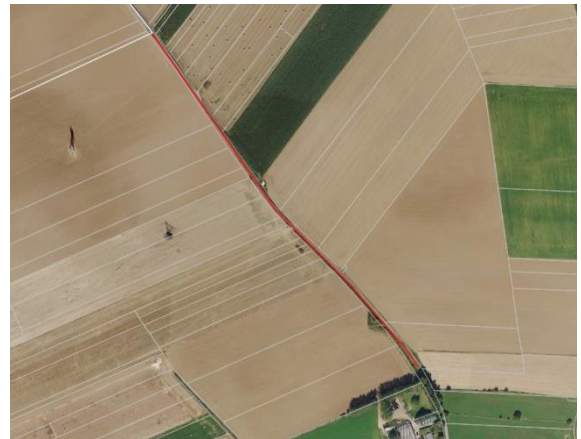
ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 14 :

Type : Linéaire bâti

Route à secteurs pavés

Adresse : D100

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Route partiellement pavée dans le prolongement de la rue de la République traversant les champs.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 15 :

Type : Linéaire bâti

Route pavée

Adresse : D59

Parcelle Cadastreale : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Route partiellement pavée dans le prolongement de la rue de Préseau et passant à travers les champs.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 16 :

Type : Linéaire bâti

Route pavée

Adresse :

Parcelle Cadastreale :

Propriété :

Description :

Type et implantation : Route pavée implantée dans le prolongement de la rue du Tapage et traversant les champs.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Aubry-du-Hainaut

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

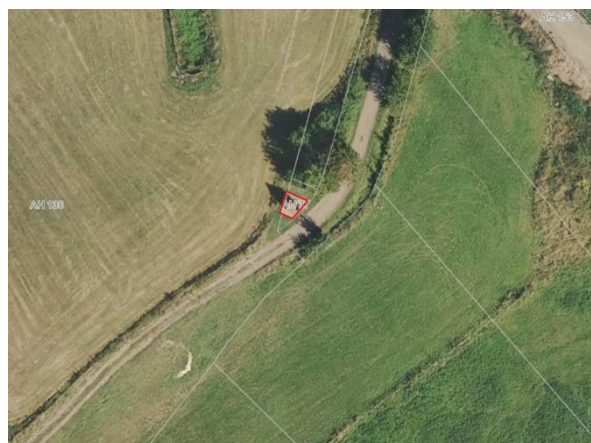
Commune : Aubry-du-Hainaut

Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**Fiche 1 :****Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** 5037 rue de Malplaquet**Parcelle Cadastre :** AH 37**Propriété :** publique**Description :**Type et implantation : Chapelle implantée en bordure d'un chemin de ferme.Façade : La maçonnerie est en brique pleine.Ouvertures : La chapelle est dotée d'un renforcement peint en bleu clôturé par une grille en fer forgé noire contenant une statue de la vierge. L'ouverture est surmontée par un arc plein-cintre en briques.Clôture et portail : Aucuns.Toitures : La toiture est à deux pans et est en tuiles de terre cuite rouge.**ENJEUX :** Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 11 rue de Malplaquet**Parcelle Cadastre :** AH 150**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ensemble de bâtiments de l'ancien château de Malplaquet composé d'un bâtiment principal derrière la cour et d'un bâtiment secondaire en bordure de voie principale. Les constructions sont de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges pour le premier bâtiment et en briques peintes en blanc pour le deuxième.

Ouvertures : Le premier bâtiment est percé au rez-de-chaussée par trois portes rectangulaires, deux fenêtres en arc surbaissé et une fenêtre rectangulaire. Le premier étage est percé par deux fenêtres rectangulaires. Le deuxième bâtiment dispose d'un renfoncement carré en milieu de façade.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur de parpaings peints en blanc et est clôturée par une grille en fer forgé peinte en noir.

Toitures : Le bâtiment principal est doté d'une toiture à quatre pans en tuiles de terre cuite rouge. Le bâtiment secondaire est doté d'une toiture à deux pans en tuile de terre cuite rouge et d'une toiture à quatre pans en tuiles marrons.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique. Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

– Crédits Photos : Google Street View

Fiche 3 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 93 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AE 7**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction implantée parallèlement à la voie principale et de type R+1+combles. Faîtage parallèle à la voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et surmonte un soubassement en pierre peinte. Le chéneau est en bois peint en blanc.

Ouvertures : La façade de la maison est composée de six travées avec ouvertures en arcs surbaissés. Une travée centrale pour la porte d'entrée du bâtiment au rez-de-chaussée et une fausse fenêtre à l'étage. Deux travées (de part et d'autres de l'entrée principale) équipées de menuiseries et de caissons de volets roulants en PVC noir et trois travées de fausses fenêtres maçonnées. Tous les appuis de fenêtres sont en pierre peinte de la même couleur que le soubassement.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans. Elle est composée de tuiles en terre cuite rouge et deux cheminées y sont disposées de façon symétrique.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 4 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 140 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AC 8**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction implantée parallèlement à la voie principale et de type R+1+combles. Faîtage parallèle à la voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines. Un bandeau en pierre délimite chaque étage. Le chéneau situé sous le toit est en bois peint en blanc.

Ouvertures : La façade de la maison est constituée de trois travées avec ouvertures surmontées de linteaux en arcs surbaissés. Une travée centrale pour la porte d'entrée du bâtiment au rez-de-chaussée et une fenêtre à l'étage. Deux travées (de part et d'autre de l'entrée principale) équipées de fenêtres aux menuiseries en bois verni. Les appuis de fenêtres sont en pierre.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles en terre cuite rouge. Une cheminée est disposée à chaque extrémité du faîtage de la bâtisse.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 5 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 146 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AC 6**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction implantée légèrement en retrait de la voie principale et de type Rez+combles. Faîtage perpendiculaire à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines. La chaîne d'angle à droite de l'habitation est en enduit peint en blanc. Un petit renforcement est présent quelques mètres au-dessus de la porte d'entrée.

Ouvertures : La façade donnant sur la voie principale est dotée d'une porte d'entrée en damier de bois et de percements surmontée par un linteau en pierre. Le rez-de-chaussée est aussi percé de deux grandes fenêtres carrées dotées de volets en bois, d'appui de fenêtres et de linteaux en pierre.

Clôture et portail : La propriété est clôturée par une lisse en béton doublée d'une haie.

Toitures : La toiture est à deux pans dont la ligne de faîte est remplacée par un chéneau. Elle est constituée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 6 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 138 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AC 256**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction implantée en bord de voie principale et de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et le soubassement en pierre de taille peint en couleur foncée. Des bandeaux de briques soulignent les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage. Un escalier en pierre mène à la porte d'entrée. Des croisillons composés de briques sont disposés sur la façade entre les fenêtres du premier étage.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est percé par deux fenêtres et une porte surmontées par des arcs surbaissés en briques. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arcs surbaissés en briques disposés dans l'alignement des ouvertures du rez-de-chaussée. Une ouverture de type velux perce le toit au-dessus de la façade principale.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à quatre pans sur base carrée. Elle est composée de tuiles noires et dispose d'une cheminée.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

Credits Photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Bâtiment remarquable****Maisons****Adresse :** 132 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AC 393**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction implantée le long de la voie principale de type R+1+combles, adjointe d'une partie secondaire en R+combles. Le faîtage est parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines, les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage sont soulignées par un bandeau de briques. Un escalier en pierres mène à la porte d'entrée.

Ouvertures : La façade de la maison est composée de cinq travées avec ouvertures en arc surbaissés et d'une ouverture simple en rez-de-chaussée de l'extension. Une travée pour l'entrée principale du bâtiment au rez-de-chaussée et une fausse fenêtre à l'étage. Trois travées (de part et d'autres de l'entrée principale) équipées de fenêtres aux menuiseries en PVC blanc et une travée dotée d'une fenêtre au rez-de-chaussée et d'une fausse fenêtre au premier étage.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Les toitures des deux bâtiments sont à deux pans. La toiture du bâtiment principal est composée de tuiles noires, celle du bâtiment secondaire est en tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 2 rue Pierre Brossolette**Parcelle Cadastre :** AC 27**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison implantée en angle de la rue Pierre Brossolette et de la rue Henri Maurice. Construction de type R+1+combles. Faîtage perpendiculaire et parallèle aux voies principales.

Façade : La maçonnerie est en briques. Un bandeau peint en blanc délimite les étages et encadre le côté supérieur des fenêtres. Un damier de briques jaunes et rouges fait la jonction entre la fenêtre du rez-de-chaussée et celle du premier étage.

Ouvertures : La maison dispose au rez-de-chaussée de trois ouvertures sur la façade de la rue Pierre Brossolette (une fenêtre rectangulaire, une fenêtre carrée protégée par une grille et une porte d'entrée en PVC) et d'une fenêtre rectangulaire sur la façade de la rue Henri Maurice. La façade au premier étage rue Pierre Brossolette dispose de deux ouvertures (une fenêtre rectangulaire et une lucarne rampante, tandis que la façade rue Henri Maurice dispose d'une fenêtre rectangulaire.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est composée de zinc.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Caissons de volets roulants PVC en applique.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

Credits Photos : CAVM

Fiche 9 :**Type : Linéaire bâti****Mur****Adresse :** 69 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AE 309**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Mur d'enceinte de propriété constitué de briques pleines surmonté par un revêtement en tuiles de terre cuite rouges. Une haie de haute végétation surplombe la construction.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La maçonnerie du mur doit être préservée ainsi que son emplacement dans son état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 10 :**Type : Bâtiment remarquable****Ancien moulin****Adresse :** Chemin des Fourches**Parcelle Cadastre :** AB 56**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ancien moulin aujourd'hui en ruines, mesurant environ sept mètres de hauteur et implanté en plein champ à distance des habitations.

Façade : La maçonnerie est en briques.

Ouvertures : La façade visible depuis la voie est percée par trois ouvertures alignées verticalement.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La maçonnerie du moulin doit être préservée ainsi que son emplacement dans son état actuel en intégralité.
- Toute démolition volontaire est proscrite.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 11 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 9 rue du Moulin**Parcelle Cadastre :****Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté le long de la voie principale, composé d'un bâtiment principal et d'une grange encadrant une cour pavée. Construction de type R+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et le soubassement est en enduit beige. Quelques fers d'ancrage sont disposés sur la façade sur rue du bâtiment ainsi que sur le pignon.

Ouvertures : La façade sur rue du bâtiment principal est percée au rez-de-chaussée par une porte d'entrée en bois et par deux fenêtres en arc surbaissé disposées de chaque côté de celle-ci. Le comble côté pignon est percé par une ouverture en arc surbaissé protégée par une petite porte en bois.

Clôture et portail : La propriété est fermée par un muret en briques surmonté d'une grille en fer et par un portail en bois encadré par des piliers mêlant briques et pierres blanches.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles en terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Tout projet d'amélioration ou de changement de la construction devra respecter la cohérence architecturale du bâtiment.

Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 12 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 7 rue du Moulin**Parcelle Cadastre :** AC 301**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Longère implanté en bordure de voie principale, composé d'un bâtiment et d'un garage. Construction de type R+combles au faîtage perpendiculaire à la route. Le bâtiment est de plus doté d'un garage recouvert de végétation non rattaché à l'habitation et bâti dans le style architectural de la longère.

Façade : La maçonnerie du rez-de-chaussée de la façade principale est composé d'enduit et de pierres de tailles peints en gris foncé. Le premier étage de la façade principale est composé d'un ensemble de briques pleines strié de planches de bardage en bois. La façade secondaire donnant sur la cour intérieure est en enduit et en pierres de taille peints en blanc. Un bandeau en pierre encadre les fenêtres du rez-de-chaussée de la façade donnant sur la rue.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres rectangulaires agrémentées de deux volets en bois peints en blanc, et au premier étage par une fenêtre rectangulaire agrémentée d'un volet en bois peint en gris. Chacune de ces fenêtres est doté d'un appui en pierre. La façade secondaire est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres et une porte d'entrée. Les combles sont percés par trois lucarnes rampantes.

Clôture et portail : La propriété est entourée par un mur d'enceinte en pierres et en enduit peint en gris et par un portail de fer peint en noir.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Tout projet d'amélioration ou de changement de la construction devra respecter la cohérence architecturale du bâtiment.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 13 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 6, rue du moulin**Parcelle Cadastre :** AC 133**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté en bord de voie principale. Construction divisée en plusieurs parties : une habitation et plusieurs granges. La partie habitation est en front-à-rue et est de type R+combles.

Façade : La façade de la partie habitation est composée de briques pleines rouges et d'un soubassement en pierre blanche. Un chéneau en bois peint en noir souligne le toit. Les autres bâtiments sont constitués de briques pleines rouges.

Ouvertures : La partie habitation est percée au RDC par une fenêtre en arc surbaissé sur sa façade latérale, par trois fenêtres et une porte en arc surbaissé sur sa façade principale. Chaque fenêtre est soutenue par un appui de fenêtre en pierre blanche.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par une haie et est clôturée par un portail en fer peint en blanc.

Toitures : La toiture de l'habitation est mansardée et est composée de tuiles de terre cuite rouge et de tuiles d'ardoise. La façade latérale est couverte par une toiture monopente en tuiles de terre cuite rouge. Les autres toitures de la propriété sont à deux pans et sont soit constituées d'ardoise, soit de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Tout projet d'amélioration ou de changement de la construction devra respecter la cohérence architecturale du bâtiment.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 14 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** Rue Gilbert Botsarron**Parcelle Cadastre :** AC 247**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée au croisement de la rue Pasteur et de la rue Gilbert Botsarron, légèrement en retrait de la voie principale et orientée vers le carrefour.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. La chapelle est sur une estrade de briques et de béton la surélevant légèrement par rapport au sol. Une inscription au-dessus de l'ouverture indique : « Merci à Notre Dame de la Paix ».

Ouvertures : La chapelle est percée par une ouverture en arc ogive, protégée par une fenêtre grillagée abritant une statue de la Vierge.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est en tuiles de terre cuite rouge.

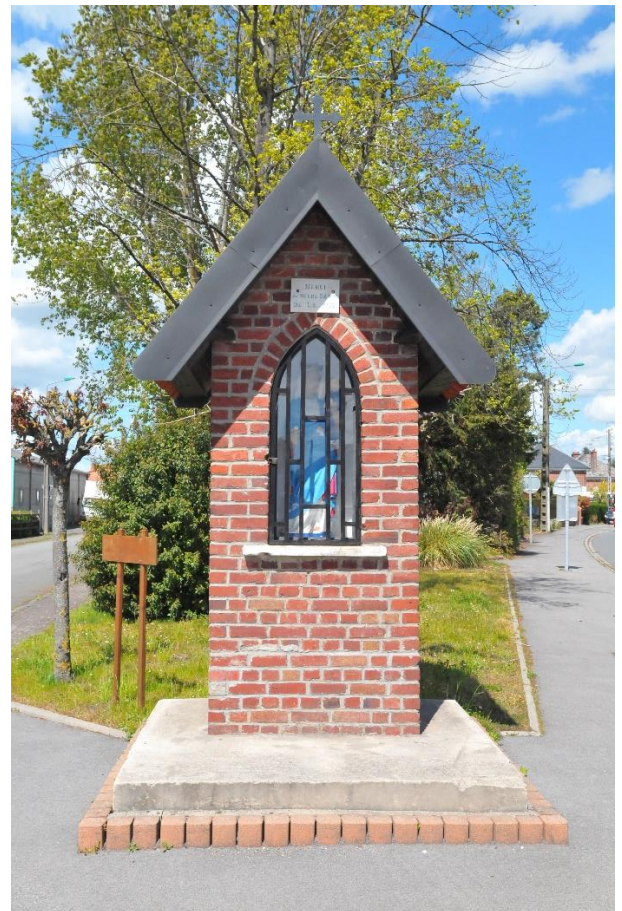
ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 15 :**Type : Bâtiment remarquable****Maisons**

Adresse : 10, 14 et 16 rue Théophile Brassard
Parcelle Cadastre : AC 826, AC 195 et AC 827
Propriété : privée

Description :

Type et implantation : Trois maisons de types R+combles implantées en retrait de la voie principale.

Façade : La façade de la première maison est constituée de crépi blanc et d'un soubassement en pierre peint en marron. Les maçonneries des deux autres maisons sont en briques pleines rouges. Le soubassement de la troisième est en pierre peint en bleu.

Ouvertures : La première maison est percée au RDC par une porte de garage, trois fenêtres rectangulaires et une porte surmontées de linteaux en fer forgé. La toiture est percée par deux ouvertures de toit de type velux. La deuxième maison est percée au RDC par une porte et une fenêtre en arc surbaissé. La toiture est percée par une lucarne rentrante. La troisième maison est percée au RDC par une porte de garage et une porte d'entrée toutes deux en arc surbaissé ainsi que par deux fenêtres et un jour surmontés par des linteaux de pierre peints en bleu. Le toit est percé par une lucarne rentrante.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture de la première maison est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoises. La toiture de la deuxième est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite. La toiture de la troisième est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise, de plus le faite est en tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le porche de la troisième maison doit être conservé dans son intégralité et état actuel.

Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 16 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 118 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 438, AD 489 et AD 415**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ancienne brasserie implantée en bordure de voie principale. Les constructions de front-à-rue sont de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie des façades sur rue est en ciment avec un soubassement en crépi blanc pour le bâtiment de gauche. Le bâtiment de droite est constitué de ciment et de crépi gris à la base. Des bandeaux de ciment délimitent les étages. Un chéneau en bois peint en blanc souligne la toiture du deuxième bâtiment. La maçonnerie de la façade sur cour est composée de briques pleines rouges.

Ouvertures : La façade principale du bâtiment de gauche est constituée en front-à-rue de trois fenêtres rectangulaires dont une en arc fronton. La façade en cœur de parcelle est constituée de quatre travées dont trois sont dotées de fenêtres rectangulaires au premier étage et de portes au rez-de-chaussée et une dotée de fenêtres. Le bâtiment de droite est doté de quatre travées de deux fenêtres rectangulaires aux arcs fronton en pierre.

Clôture et portail : La propriété est clôturée par un portail en fer peint en blanc.

Toitures : Les deux toitures sont à deux pans et sont composées de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 17 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 65 B Rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AE 47 et AE 48**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme de type R+combles implanté en bord de voie principale. Une partie centrale s'élève un peu plus haut que les autres.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et le soubassement en pierre de taille. Des fers d'ancrages sont disposés sur la façade. Un bandeau en fer surplombe la porte d'entrée.

Ouvertures : La façade est percée par six fenêtres carrées, deux rectangulaires et une double porte d'entrée au RDC. Toutes ces ouvertures sont encadrées par des linteaux et bordures en bois. Le premier étage est percé par une porte en bois.

Clôture et portail : Aucuns.

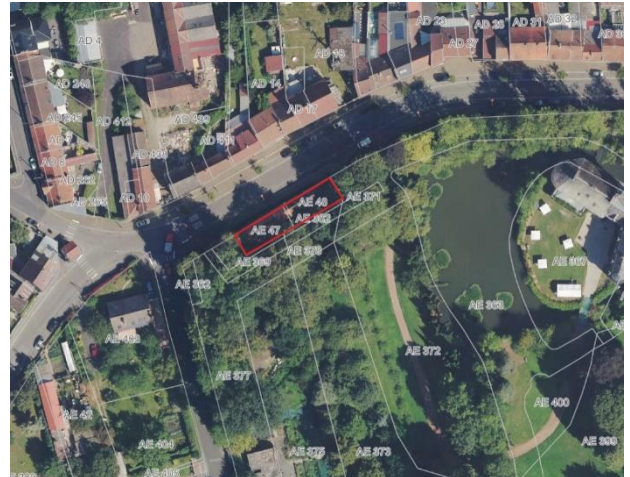
Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouges.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 18 :**Type : Bâtiment remarquable****Portail****Adresse :** 104 B rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 18**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ancien portail des jardins du château d'Aubry implanté en bordure de voie principale.

Façade : La maçonnerie est en pierre de taille.

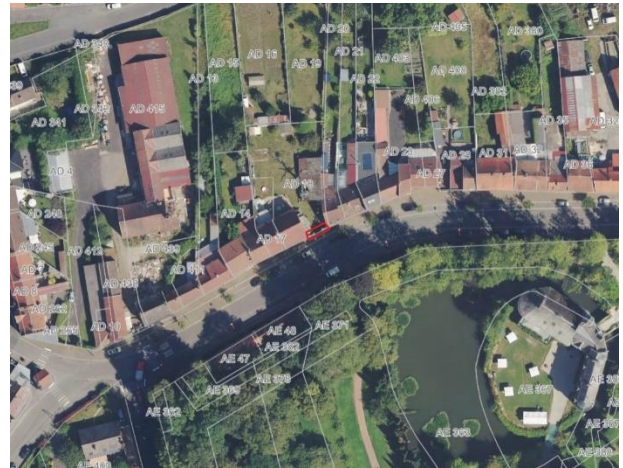
Ouvertures : Le portail dispose d'une ouverture centrale et de deux portes simples disposées de chaque côté de la principale. Les trois ouvertures sont clôturées par des portes en fer peintes en bleu.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les poteaux doivent être conservés dans leur intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 19 :**Type : Bâtiment remarquable****Château****Adresse :** 65 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AE 367**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Château datant du XVI^{ème}, il est implanté en plein cœur de la commune d'Aubry-du-Hainaut. C'est une construction massive en deux bâtiments se rejoignant au centre par une entrée importante.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierres blanches. Une tour dotée d'une horloge s'élève au centre du bâtiment.

Ouvertures : La façade extérieure de gauche est dotée de quatre travées composée de fenêtres rectangulaires. La toiture est percée par deux lucarnes à croupe. La façade extérieure du bâtiment central est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres rectangulaires et une porte cochère en arc surbaissé. Le premier étage est percé par cinq fenêtres rectangulaires. La toiture est dotée d'une lucarne fronton en pierre. La façade extérieure de droite est dotée de sept travées de fenêtres rectangulaires. La façade intérieure gauche du bâtiment est dotée de dix travées de fenêtres rectangulaires doublée d'une extension dotée de deux ouvertures en arc plein-cintre. La façade du bâtiment central est dotée au RDC de deux ouvertures rectangulaires et d'une porte en arc surbaissé. Le premier étage est percé par quatre fenêtres en arc plein-cintre. La toiture est percée par une lucarne fronton. La façade de droite est percée par six travées dont cinq se compose de fenêtres rectangulaires et de lucarne à croupe, la dernière ne possédant pas de lucarne.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par une haie paysagère composée d'arbres et d'arbustes.

Toitures : Les toitures sont mansardées et à deux pans et sont composées de tuiles d'ardoise. Le faîtage est en fer forgé.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le château est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

Crédits Photos : Google

Fiche 20 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 78 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 39**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+combles implantée en bordure de voie principale au faîtage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en brique pleine rouge et en pierre blanche. Des bandeaux de pierre entourent les ouvertures.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par quatre fenêtres et une porte rectangulaire. La toiture est percée par quatre lucarnes à croupe.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les lucarnes doivent être préservées dans leur état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 21 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 63 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 236**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+1+combles implantée en bord de voie principale au faitage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et peintes en blanc. Le soubassement est en pierre. Des bandeaux en briques peintes en blanc surlignent les fenêtres. Un chéneau en bois peint en blanc est à la base du toit. Un escalier en pierre mène à la porte d'entrée.

Ouvertures : La façade est percée par deux fenêtres rectangulaires, deux fenêtres et une porte en arc surbaissé. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé et une fenêtre carrée surmontée par un linteau en ciment.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : Google Street View

Fiche 22 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 34 rue Gabriel Péri**Parcelle Cadastre :** AD 66**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+1+combles implantée en bord de voie principale au faitage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et en pierre blanche. Le soubassement est en pierre peinte en blanc. Une alcôve en arc plein-cintre pouvant accueillir une statuette est disposée au premier étage au centre. Des bas-reliefs de petits arcs plein cintre en briques sont présents sur la façade.

Ouvertures : La façade est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres et une porte en arc déprimé ainsi que par une porte de garage en bois surmontée par deux arcs déprimés. Le premier étage est percé par quatre fenêtres en arc déprimé. La toiture est percée par quatre ouvertures de toit de type velux.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 23 :**Type : Bâtiment remarquable****Mairie****Adresse :** 49 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 355**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Ancienne école primaire, la mairie est implantée au centre de la commune en retrait de la voie principale. C'est une construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre. Un escalier en pierre mène à la porte d'entrée. Des bandeaux de pierres et de briques ornent la façade.

Ouvertures : La façade est percée au rez-de-chaussée par neuf fenêtres en arc surbaissés encadrées de pierre blanche et une porte d'entrée encadrée de pierre surmontée par un fronton. Le premier étage est percé sept fenêtres en arc surbaissés.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est constituée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 24 :**Type : Patrimoine bâti religieux****Eglise****Adresse :** Place Charles de Gaulle**Parcelle Cadastre :** AD 129**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : L'église est implantée au cœur de la commune, au centre d'une place dotée d'arbres et d'espaces verts. Sa construction date vraisemblablement du XIII^{ème} siècle.

Façade : La maçonnerie est en pierre de taille.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est percé par une porte en arc ogival, le premier étage est percé par une fenêtre du même type d'arc que la porte et le clocher est percé au dernier étage par quatre ouvertures en arc plein-cintre. La nef est percée par six séries de trois vitraux en arc en ogive de chaque côté de celle-ci.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise. L'église est surmontée par une flèche octogonale à base carrée composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti religieux et historique de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 25 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 37 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 211**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route implantée en bordure de voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques. Le soubassement est en pierre peinte en bleu. Des fers d'ancrage parsèment la façade. Deux bandeaux de briques séparent le rez-de-chaussée du premier étage.

Ouvertures : La façade principale est dotée de quatre travées dont trois sont composées de fenêtres en arc surbaissé, la dernière est composée de la porte d'entrée au rez-de-chaussée et d'une fenêtre en arc surbaissé à l'étage.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 26 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 35 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 210**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route implantée en bordure de voie principale. Le bâtiment est décomposé en deux parties, la première est ouvragée en façade et en toiture, la deuxième demeure plus simple.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines peintes en rouge. Le soubassement est en pierre peinte en gris foncé. Des bandeaux de pierres et des bas-reliefs en brique ponctuent la façade du premier bâtiment. Des arcs en pierre viennent surligner les arcs des fenêtres.

Ouvertures : La façade de la première partie est percée au rez-de-chaussée par une baie surmontée par un arc bombé, au premier étage par deux fenêtres en arc surbaissés en brique et au dernier étage par une lucarne fronton en demi-cercle. La façade de la deuxième partie de l'habitation est composée de quatre travées dont trois sont dotées de fenêtres en arc surbaissé, la quatrième est dotée d'une porte d'entrée principale au rez-de-chaussée et d'une fenêtre en arc surbaissé à l'étage. Le toit est percé par deux ouvertures de type velux.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture du premier bâtiment est en deux parties : celle du front-à-rue est à quatre pans et s'imbrique dans la suivante qui est mansardée, les tuiles sont en ardoise. La toiture du deuxième bâtiment est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La toiture doit être conservée dans son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons PVC des volets roulants extérieurs.

Credits Photos : CAVM

Fiche 27 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 33 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 353**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route implantée en bordure de voie principale. Le bâtiment se compose d'une habitation et d'un garage dont le faîtage est perpendiculaire à la rue.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche. Des bandeaux de pierre soulignent les ouvertures de la façade.

Ouvertures : La façade principale est composée de trois travées dont une dotée de trois fenêtres en arc surbaissé et une lucarne fronton et une dotée de deux fenêtres en arc surbaissé et une lucarne fronton réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre en arc surbaissé. Le deuxième bâtiment est percé par une entrée de garage, par deux fenêtres en arc surbaissé et par une fenêtre en arc plein cintre.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture de l'habitation est mansardée, celle du garage est à deux pans et dispose d'un fronton pouvant faire penser aux constructions flamandes. Les toitures sont composées de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style et l'architecture des fenêtres du rez-de-chaussée doit être conservé.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 28 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 32, 34, 36 et 38 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :****Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route implantée en bordure de voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouge et le soubassement en pierre peinte en blanc. Un bandeau de briques plus claire délimite la rupture entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Ouvertures : La façade principale est composée de huit travées dont quatre sont dotées d'une porte d'entrée en arc surbaissé au rez-de-chaussée et d'une fausse fenêtre à l'étage. Les quatre autres travées sont dotées de fenêtres en arc surbaissé.

Clôture et portail : Aucuns.

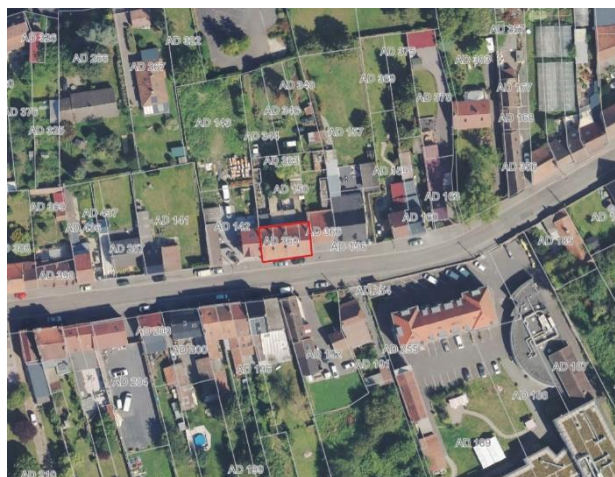
Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge. Quatre cheminées ponctuent celle-ci.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 29 :**Type : Patrimoine bâti****Maison****Adresse :** 11 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 255**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route implantée en bordure de voie principale. Le bâtiment se compose d'une section principale au centre et de deux sections secondaires à base carrée accolée à celle-ci.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre peint en blanc.

Ouvertures : La façade principale est composée de onze travées dont dix sont dotées au rez-de-chaussée de fenêtres arc plein-cintre et de fenêtre en arc surbaissé à l'étage, réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée en arc plein-cintre au RDC et d'une fenêtre en arc surbaissé à l'étage. La toiture est percée par six lucarnes rampantes.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un muret surmonté d'une grille blanche.

Toitures : La toiture du bâtiment central est à deux pans et les toitures des bâtiments adjacents est de type pavillon à quatre pans. Les toitures sont composées de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le mur d'enceinte de la propriété doit être préservé et ne pas être démoli.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 30 :**Type : Patrimoine bâti****Maison****Adresse :** 2 rue Henri Maurice**Parcelle Cadastre :** AD 175**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme de type R+combles implanté proche de la limite entre Aubry-du-Hainaut et Petite-Forêt, au faitage parallèle à la route. Le corps de ferme est divisé en une partie habitation et une partie grange.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines. La partie habitation est dotée d'éléments de modénature en briques blanches et en pierre. Le soubassement de celle-ci est en pierre peinte en beige.

Ouvertures : La partie habitation est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres et une porte en arc plein-cintre. Le toit est percé par deux lucarnes rampantes. La grange est percée par deux grandes ouvertures de type garage en arc plein-cintre.

Clôture et portail : Aucuns.

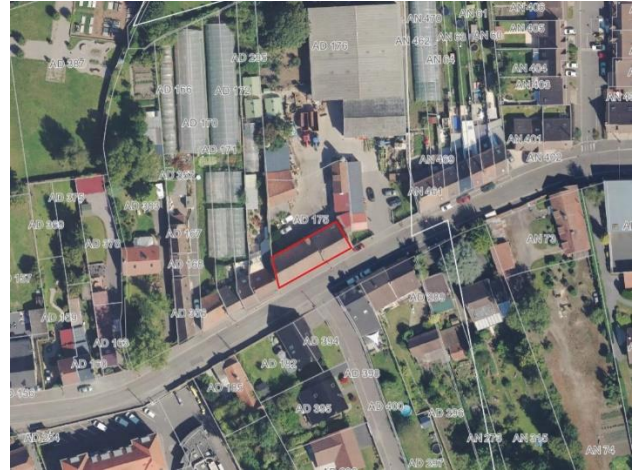
Toitures : La toiture de la partie habitation est mansardée et est composée de tuiles de terre cuite et de tuiles d'ardoise. La toiture de la grange est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Aulnoy-Lez-Valenciennes

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Aulnoy-Lez-Valenciennes

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Petit patrimoine religieux

Chapelle Notre Dame d'Aulnoy-lez-Valenciennes

Adresse : 62 rue Jean Jaurès

Parcelle Cadastre : AD 416

Propriété : privée communale

Description :

Type d'implantation : Construction implantée en léger retrait de la voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et le soubassement est en pierres de taille. La façade est ornementée par des piliers dessinés avec les briques. Une croix en pierre surmonte l'édifice.

Ouvertures : La façade principale est percée par une ouverture clôturée par une grille en fer forgé.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est en tôle.

ENJEUX : Préserver le petit patrimoine bâti religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type :** Bâtiment remarquable**Corps de ferme****Adresse :** 14 Quartier Voltaire**Parcelle Cadastre :****Propriété :** privée**Description :**

Type d'implantation : Corps de ferme implanté le long de la voie principale divisé en une partie principale à vocation habitat et une partie secondaire constituée par une grange. Construction de type R+1+combles avec faîtage parallèle à la route.

Façades : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre de taille. Les chaînes d'angles sont en pierre et un bandeau en surmonte les fenêtres du premier étage du bâtiment principal. Le bâtiment secondaire est entièrement constitué de briques pleines. Un soubassement en pierres peintes en noir souligne le bâtiment de tout son long.

Ouvertures : Le bâtiment principal est percé par cinq fenêtres rectangulaires encadrées par des pierres de taille au rez-de-chaussée et par trois demies fenêtres arc plein-cintre en pierre au premier étage. Le bâtiment secondaire est percé par deux ouvertures rectangulaires et une porte de grange au rez-de-chaussée et quatre demies ouvertures en arc plein-cintre en briques au premier étage.

Clôtures et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles en terre cuite.



ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en briques et en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- Le porche en pierre blanche doit être préservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :**Type :** Bâtiment remarquable**Restaurant****Adresse :** 20 place Roger Salengro**Parcelle Cadastre :** AE 293**Propriété :** privée**Description :**

Type d'implantation : Bâtiment implanté au bord d'une place et à proximité d'une voie principale. Construction de type R+combles et au faîtage parallèle à la route.

Façades : La maçonnerie est en briques pleines rouges et la façade opère un angle le long de la route. Des fers d'ancrage et des meurtrières rythment la façade.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est doté de cinq fenêtres et deux portes en arcs surbaissés et le premier étage est percé par quatre lucarnes pendantes.

Clôtures et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est mansardée et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures en briques doivent être préservées dans l'état actuel.
- Les lucarnes doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :

Type : Bâtiment remarquable

Portail

Adresse : 39 rue René Mirland

Parcelle Cadastre : AE501 et AE 518

Propriété : privée

Description :

Type d'implantation : Porche de corps de ferme implanté en bord de voie principale. Faîtage parallèle à la route.

Façades : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Des fers d'ancrage rythment la façade.

Ouvertures : Le porche est en arc surbaissé avec un encadrement fait de pierres blanches et de briques.

Clôtures et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le porche est à préserver dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 5 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 134 Avenue de la Libération du 4

Septembre 1944

Parcelle Cadastre : AC 627**Propriété :** privée**Description :**

Type d'implantation : Grande bâtisse composé de deux bâtiments, l'un en retrait de la voie (1), l'autre en bord de route (2). Le faîtage est parallèle à la route et la construction est de type R+1+combles.

Façades : La maçonnerie est en enduit blanc sur tous les bâtiments.

Ouvertures : Le bâtiment principal est doté (1) de plusieurs fenêtres rectangulaires disposées en rythme sur la façade au rez-de-chaussée et au premier étage. Le bâtiment secondaire est percé par trois fenêtres en arc plein-cintre et une grande porte de grange au rez-de-chaussée ainsi que d'une demie fenêtre en arc plein-cintre au premier étage.

Clôtures et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en enduit blanc et par un portail en fer forgé noir.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles noires.

La propriété est de plus dotée d'un espace végétal de qualité composé d'essences d'arbres et de végétaux remarquables (en vert sur l'extrait de carte).

ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le rythme et les dimensions des ouvertures doivent être préservés.
- Les arbres remarquables du parc doivent être préservés.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 6 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 136 Avenue de la Libération du 4
Septembre 1944**Parcelle Cadastre :** AC 665**Propriété :** privée**Description :**

Type d'implantation : Maison bourgeoise implantée en bord de voie principale. Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route.

Façades : La maçonnerie est en briques pleines rouges avec un soubassement en pierre. Un bandeau de pierre surmonte chaque linteau de fenêtres. Un renforcement en pierre est taillé entre les deux rangées de fenêtres du rez-de-chaussée.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres rectangulaires, et une est dotée d'une seule fenêtre rectangulaire à l'étage. Les appuis de fenêtres et frontons sont en pierre. Le toit est percé par une lucarne pignon à fronton triangulaire en pierre.

Clôtures et portail : La propriété est fermée par un haut mur d'enceinte en briques pleines surmonté par un bandeau de pierre et par un portail en fer forgé noir.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles de zinc. Quatre cheminées en briques s'élèvent de la toiture, deux en front à rue et une de chaque côté de la toiture.

La propriété est de plus dotée d'un espace végétal de qualité composé d'essences d'arbres et de végétaux remarquables (en vert sur l'extrait de carte).



ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les arbres remarquables du parc doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 7 :

Type : Espace végétal de qualité

Espace vert

Adresse : Impasse de la Chasse

Parcelle Cadastreale : AE 494, AE 295 et AE 296

Propriété : privée

Description :

Type d'implantation : Espace végétal en fond de jardin des maisons située Impasse de la Chasse.

ENJEUX : Préserver le patrimoine paysager de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

L'étang et les arbres sont à préserver dans une logique de maintien de la biodiversité en centre-ville de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :

Type : Espace paysager de qualité

Etang

Adresse : 5 rue Victor Hugo

Parcelle Cadastre : AD 709

Propriété : privée communale

Description :

Type d'implantation : Etang situé au bord de la Rhonelle et à côté de l'espace culturel les Nymphéas composée d'essences remarquables locales.

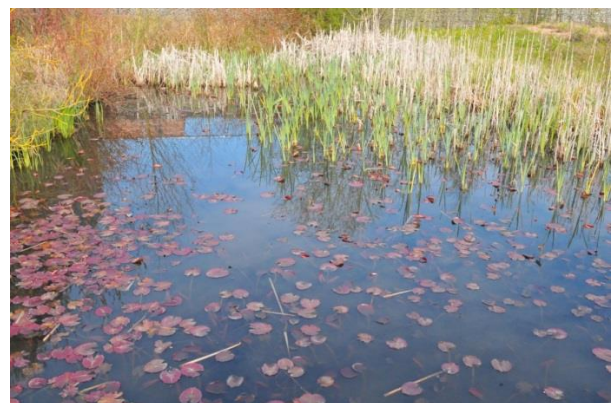
ENJEUX : Préserver le patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La zone humide et ses végétaux sont à préserver dans leur intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 9 :

Type : Linéaire paysager

Route

Adresse : Rue de Saultain

Parcelle Cadastre : Emprise publique

Propriété : publique

Description :

Type d'implantation : Route reliant Aulnoy-lez-Valenciennes à Saultain dont les abords immédiats sont enherbés et arborés.

ENJEUX : Préserver le patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les haies champêtres plantées sur les talus sont à préserver dans leur intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 10 :

Type : Linéaire paysager et bâti

Route

Adresse : Rue de Préseau

Parcelle Cadastre : Emprise publique

Propriété : publique

Description :

Type d'implantation : Route reliant Aulnoy-lez-Valenciennes à Préseau dont les abords immédiats sont enherbés et arborés.

ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti et paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La voie pavée est à conserver dans son intégralité.
- Les haies champêtres plantées sur les talus sont à préserver dans leur intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Le macadam sur une partie de la voie pavée.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 11 :

Type : Linéaire bâti

Chemin pavé

Adresse : Chemin des Postes

Parcelle Cadastre : Emprise publique

Propriété : publique

Description :

Type d'implantation : Chemin pavé et encadré de végétation croisant la rue de Préseau.

ENJEUX : Préserver le patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La voie pavée est à conserver dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 12 :**Type :** Linéaire paysager**Fossé****Adresse :** Aucune.**Parcelle Cadastreale :** A 28**Propriété :** privée**Description :**

Type d'implantation : Fossé implanté en fond de jardin d'habitations.

ENJEUX : Préserver le patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le fossé est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité. Il ne doit pas être encombré ou dénaturé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 13 :**Type :** Linéaire paysager**Haie****Adresse :** Aucune.**Parcelle Cadastreale :** ZB 3**Propriété :** publique**Description :**

Type d'implantation : Haie implantée en bordure de champs et du Chemin des Postes.

ENJEUX : Préserver le patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La haie doit être préservée dans son ensemble et ne doit pas être dénaturée ou déracinée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Curgies

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Curgies

Patrimoine préservé aux titres des articles
L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme**Fiche 1 :****Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 60 rue Gilbert Parisse**Parcelle Cadastre :** U 207**Propriété :** privée**Description :**

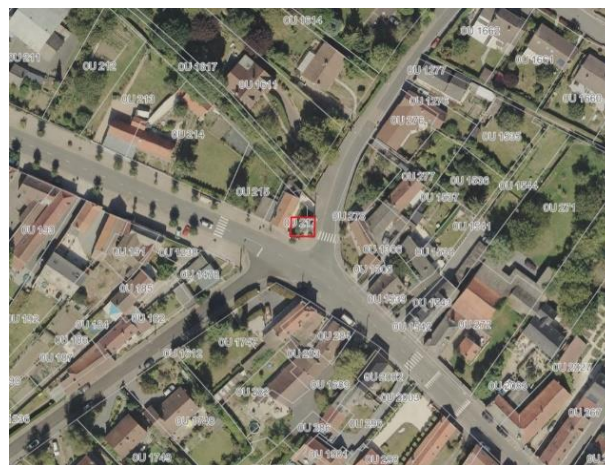
Type et implantation : Maison implantée légèrement en retrait de la voie principale. Faîtage en angle droit orienté perpendiculairement à la rue. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines, les deux bandeaux au-dessus des fenêtres du deuxième étage et en dessous du toit sont composés de briques peintes en blanc.

Ouvertures : La maison dispose au rez-de-chaussée de quatre ouvertures : une porte d'entrée protégée par un préau, une porte de garage, et deux baies en arc plein-cintre. La maison dispose de trois fenêtres au premier étage chacune surmontée d'un arc bombé. La façade se termine au deuxième étage par une fenêtre en arc bombé. Tous les arcs des fenêtres sont composés de briques peintes en blanc et en turquoise. La toiture est percée par une lucarne rampante.

Clôture et portail : La propriété est entourée par un muret en briques pleines surmonté de grilles en fer peintes en blanc.

Toitures : La toiture est constituée de tuiles de terre cuite. C'est une toiture à croupes pour la partie parallèle à la rue, la partie lui faisant face est à coyaux.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en briques doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant la croupe et les coyaux.
- Les menuiseries particulières de fenêtres sont à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 2 :

Type : Petit patrimoine religieux

Calvaire

Adresse : 50 rue Gilbert Parisse

Parcelle Cadastre : U 217

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Le calvaire est implanté à la jonction entre la rue Gibert Parisse et la rue du Cimetière et est orienté vers le carrefour.

Façade : La façade est en briques de ciment.

Ouvertures : L'ouverture principale est un arc à croisée d'ogives de style gothique encadré par deux pylônes dans lequel se trouvent une croix et un autel.

Clôture et portail : Le calvaire est entouré par un muret surmonté d'une grille et protégé par un portail en fer.

Toitures : La toiture est en tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le calvaire est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 3 :**Type : Bâtiment remarquable****Mairie****Adresse :** 3 Grand Place**Parcelle Cadastre :** U 1905**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : La mairie est implantée au cœur de la commune, devant un parking aménagé et à une certaine distance de la voie principale. Autrefois c'était une école au rez-de-chaussée abritant au premier étage les appartements des enseignants. La construction est de type R+1+combles et est divisée en trois parties, les deux secondaires un peu plus avancées que la principale en renforcement. Un muret surplombé d'une grille part de chaque côté de la mairie.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines, les chaînes d'angles ainsi que les linteaux des fenêtres, les corniches, les bandeaux et le balcon sont en pierre blanche. Une horloge est intégrée dans la toiture du bâtiment central par le biais d'une lucarne fronton.

Ouvertures : La façade principale est composée de sept travées dont six sont dotées de fenêtres en arc surbaissé réparties autour de la travée centrale comportant une porte d'entrée et une fenêtre en arc surbaissé. Les toitures des deux bâtiments secondaires sont chacune percées par une lucarne œil-de-bœuf.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est composée de tuiles d'ardoise. C'est une toiture à quatre pans pour chacun des bâtiments.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant les quatre pans.
- Les lucarnes sont à préserver dans l'état.

Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 16 rue Gilbert Parisse**Parcelle Cadastre :** U 260**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : La maison est implantée en retrait de la voie principale et orientée parallèlement à celle-ci. Le faîtage est parallèle à la route. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en enduit peint en jaune, les chaînes d'angles ainsi que la corniche, le bandeau, l'appui de fenêtre et les éléments de modénature au-dessus de chaque fenêtre sont en pierre blanche. Le soubassement est en pierre blanche.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres en arc surbaissé réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée surmonté d'une marquise et d'une fenêtre en arc surbaissé. Le toit est percé par deux ouvertures disposées de chaque côté d'une lucarne à deux pans.

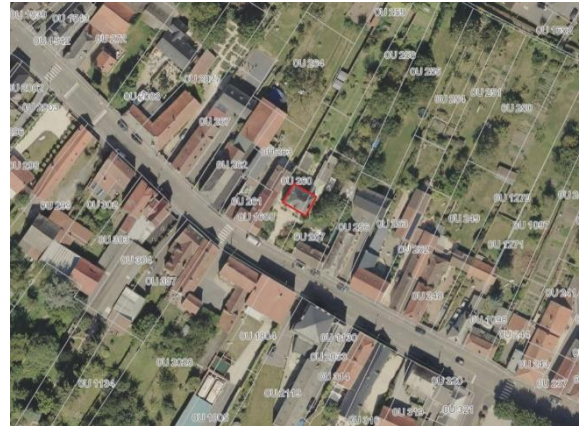
Clôture et portail : La propriété est protégée par un mur d'enceinte surmontée d'une grille en fer forgé qui compose aussi le portail.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise. Une cheminée est disposée de chaque côté de la toiture de la maison.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant les quatre pans.
- La lucarne est à préserver dans l'état.

Crédits photos : CAVM

Fiche 5 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 29 Route Nationale**Parcelle Cadastre :** U 1770**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : La bâtisse est implantée légèrement en retrait de la voie principale et de biais par rapport à celle-ci. Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines, en pierre de taille et bas-reliefs sculptés disposés à différents endroits de la façade. Le soubassement est en pierre. Les chaînes d'angles, la corniche et les bandes verticales encadrant les fenêtres sont en pierre de taille. Des agrafes ornementales de fer forgé sont disposées au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage sur les chaînes d'angles. Au premier étage, des bas-reliefs en pierre sont disposés entre chaque fenêtre.

Ouvertures : La façade principale est composée de trois travées dont deux sont dotées au rez-de-chaussée et à l'étage d'une fenêtre en arc surbaissé ainsi que d'une lucarne œil-de-bœuf. Ces travées sont réparties autour de la principale, celle-ci dotée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre en arc surbaissé ainsi que d'une lucarne fronton. Chaque arc est ouvragée en pierre blanche et en briques. Chaque appui de fenêtre des ouvertures de la façade est en pierre.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques et en pierre blanche surmonté par une grille en fer forgé peinte en noir.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise. Deux cheminées de chaque côté du toit et deux flèches au-dessus du faîtage complètent la toiture.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant les quatre pans.
- Les lucarnes sont à préserver dans l'état.
- Le style général de la bâtisse doit être conservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 6 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 33 Route Nationale**Parcelle Cadastre :** U 2081**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : La bâtisse est implantée en retrait de la voie principale et légèrement de biais par rapport à celle-ci. Construction de type R+1+combles et faitage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et quelques éléments de modénatures sont en pierre de taille. Un escalier en pierre mène à la porte d'entrée principale.

Ouvertures : La construction possède de nombreuses ouvertures en bois de couleur claire et plus foncée encadrées par des briques. La partie de la construction la plus en avant est dotée d'une lucarne fronton en zinc et en pierre et la partie au-dessus de la porte d'entrée principale est dotée d'une lucarne pignon.

Clôture et portail : La propriété est protégée par un haut mur d'enceinte en briques surmonté de grilles en fer forgé. Le portail est composé de poteaux en briques, au soubassements et aux chapiteaux en pierre de taille et d'une grille en fer forgé.

Toitures : La toiture est mansardée et à quatre pans et se compose de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine.
- Le style général de la bâtisse doit être conservé.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Patrimoine religieux*****Eglise de Curgies*****Adresse :** 15 rue de l'Eglise**Parcelle Cadastre :** U441**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Implantée au cœur de la commune, l'église de Curgies est située en retrait d'une voie secondaire. La version actuelle de l'église existe depuis 1616.

Façade : La maçonnerie est constituée de pierre de taille pour le clocher. La nef est composée d'une alternance de pierre blanche et de briques pleines. Deux contreforts de la même composition viennent renforcer la tour. Des bandeaux en pierres viennent délimiter les différents étages du clocher. La porte principale est surmontée par un renforcement pouvant accueillir une statuette. Un médaillon datant la dernière version de l'église est apposé au-dessus. Des agrafes de fer forgé viennent renforcer la structure du clocher.

Ouvertures : La tour est dotée d'une ouverture principale en arc plein-cintre au rez-de-chaussée fermée par une porte en bois. Le dernier étage compte quatre ouvertures en arc en ogive ouvrant sur le clocher.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La tour est coiffée par une flèche octogonale sur base carrée et recouverte par des tuiles d'ardoise. La toiture de la nef est à deux pans et est recouverte par des tuiles d'ardoise.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti religieux et historique de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures doivent être préservées dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine.
- Le style général de l'église doit être conservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 67 Route Nationale**Parcelle Cadastre :** U 1585**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : La maison est implantée en bordure de voie principale. Son faîtage est parallèle à la route. C'est une construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines en alternance avec des rayures de pierre blanche sur le rez-de-chaussée, la partie gauche du premier étage et les lucarnes du dernier étage. Des bas-reliefs sont présent juste avant la corniche du toit et au-dessus des fenêtres du deuxième étage. Des sculptures en pierre soutiennent le balcon des fenêtres du premier étage. Le soubassement de la bâtisse est en pierre de taille.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est percé par deux grandes fenêtres en arcs plein-cintre composés de briques et de pierre blanche ainsi que d'appui de fenêtre en pierre, d'une porte de garage surmonté d'un linteau tous deux en fer forgé noir et d'une porte d'entrée surmontée par un œil-de-bœuf. Le premier étage est percé par quatre fenêtres rectangulaires dont deux donnant sur un balcon. Enfin le dernier étage dispose de trois lucarnes-fronton ouvragées en briques et en pierre blanche.

Clôture et portail : Un portail en fer forgé fait office d'entrée principale.

Toitures : La toiture est à quatre pans mansardés et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les éléments de modénatures et les bas-reliefs en pierre blanche doivent être préservés.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant la mansarde.
- Les lucarnes sont à préserver dans l'état.
- Le style général de la bâtisse doit être conservé.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 9 :**Type : Bâtiment remarquable et élément paysager*****Maison et espace végétal de qualité*****Adresse :** 83 Route Nationale**Parcelles Cadastreales :** U 1200, U 511, U512, U513, U 514, U 515 et U 1906**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : La maison est bâtie en retrait de la voie principale et est entourée par un espace végétal de qualité. Le faîtage est parallèle à la route. La construction est de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en pierre blanche. La façade est ornée de bas-relief sculptés autour des ouvertures et rythment la façade. Le soubassement de la maison est en pierres de taille.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres rectangulaires réparties autour d'une travée centrale composée au rez-de-chaussée d'une porte d'entrée surmontée d'une marquise et d'une fenêtre rectangulaire.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un muret en briques surmonté d'une grille en fer forgé. Le portail est en fer forgé de la même couleur que la grille d'enceinte. Deux poteaux en pierre blanche encadrent le portail.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise.

La propriété est de plus dotée d'un espace végétal de qualité composé d'essences d'arbres et de végétaux remarquables (en vert sur l'extrait de carte).

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**Eléments spécifiques à préserver :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant les quatre pans.
- La maison est à conserver dans son état actuel et le style général doit être préservé.
- L'espace végétal de qualité sur le pourtour de la construction doit être préservé.
- Le mur d'enceinte ainsi que la clôture doivent être conservés en l'état actuel.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 10 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 85 Route Nationale**Parcelle Cadastre :** U 518**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Le corps de ferme est implanté en bord de voie principale. Le faîtage est parallèle à la route. La construction est de type R+1.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre blanche. Le soubassement est en pierres. Quelques agrafes en fer forgé viennent renforcer quelques pans de mur.

Ouvertures : La bâtisse est dotée au rez-de-chaussée de deux fenêtres rectangulaires verticales et une horizontale. Le premier étage est percé par deux fenêtres rectangulaires plus petites. Chacune des fenêtres est encadrée par de la pierre blanche.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est constituée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine.

**ELEMENTS DENATURANTS :**

Aucuns.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 11 :**Type :** Patrimoine bâti**Entrepôt****Adresse :** 29 rue de la Gare**Parcelle Cadastre :** U 1810**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Le bâtiment est excentré de la commune. C'est un ancien bâtiment de stockage affilié à la gare.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et en ciment.

Ouvertures : Le bâtiment est percé par trois grandes ouvertures de garage et par de nombreuses fentes faisant office de fenêtres.

Clôture et portail : Un portail et un grillage en fer protègent le bâtiment.

Toitures : Le bâtiment est doté d'un toit bombé se déclinant par un préau au-dessus des deux ouvertures principales. La toiture est en ciment.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le bâtiment est à conserver dans son intégralité et dans un bon état d'ensemble.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 12 :**Type :** Patrimoine bâti**Maison****Adresse :** 31 rue de la gare**Parcelle Cadastre :** U 1719**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ancienne gare de la commune reconvertie en habitation, elle est accolée à l'ancienne voie ferrée devenue un linéaire paysager. Faîtage parallèle à la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques recouvertes de crépis gris. Des bandeaux en enduit peints en blanc parcourent la façade, encadrent les fenêtres et délimitent les étages. La corniche est en bois peint en marron foncé.

Ouvertures : Au rez-de-chaussée le bâtiment dispose de cinq fenêtres en baie en arcs surbaissés, d'une entrée de garage en arc déprimé et d'une porte d'entrée principale de la propriété intégrée au mur d'enceinte. Chacune des ouvertures hormis la porte d'entrée sont entourées par une bande d'enduit peinte en blanc. Le premier étage est percé par deux fenêtres en arc surbaissés entourées par un bandeau d'enduit peint en blanc. Quatre des neuf ouvertures peuvent être obturées par des volets en bois à double battants.

Clôture et portail : La propriété est entourée par un mur d'enceinte en ciment peint en blanc.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles en terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en enduit blanc doivent être préservés dans l'état actuel.
- Le bâtiment est à conserver dans son intégralité.
- Les volets en bois sont à préserver.

ELEMENTS A PROSCRIRE :

L'installation de caissons extérieurs de volets PVC blancs.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 13 :**Type :** Petit patrimoine religieux**Chapelle****Adresse :** Rue de la Gare**Parcelle Cadastre :** U 1691**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : La chapelle est implantée au croisement de la rue de la Gare et de la route Nationale. Elle est orientée tout comme son faîtage vers la route.

Façade : La maçonnerie est en brique et en pierre blanche. Les chaînes d'angles sont en pierre blanche.

Ouvertures : La porte est en arc plein-cintre en pierre blanche.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 14 :**Type :** Patrimoine bâti**Corps de ferme****Adresse :** 30 rue du 11 novembre**Parcelle Cadastre :** U 376**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme un peu excentré du centre-ville de la commune, implanté sur un vaste terrain. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines. Une partie de la façade est composée de colombages. La partie sud-ouest de la construction constitue l'une des entrées principales de la propriété et est composée d'un mur d'enceinte, d'un pigeonnier et d'un portail. La partie nord-ouest constitue une partie de la grange et de l'habitation disposant des éléments à colombages. La façade est ponctuée d'agrafes en fer forgé.

Ouvertures : La partie du bâtiment donnant sur la rue du 11 novembre dispose au rez-de-chaussée d'une entrée de garage en arc plein-cintre en pierre de taille fermée par un portail en fer peint en vert, et de deux fenêtres carrées en PVC disposant de caissons de volets apparents. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc plein-cintre en bois. La partie de façade donnant sur l'intérieur de la ferme est percée au premier étage par cinq fenêtres en arc plein-cintre en bois.

Clôture et portail : La propriété est entourée par un mur d'enceinte en brique vétuste dont l'une des ouvertures est protégée par un portail en fer.

Toitures : La flèche du pigeonnier est à quatre pans et est composée de tuiles de zinc. La toiture de la grange et habitation est mansardée en tuiles de zinc et possède une tour à toit en croupe sur le coin nord-est en tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La ferme est à conserver dans son ensemble.
- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le pigeonnier doit être préservé.
- Les toitures doivent être préservées.
- Le mur d'enceinte doit être conservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons extérieurs en PVC des volets roulants.

Credits Photos : CAVM

Fiche 15 :

Type : Linéaire paysager

Riot de Salain

Adresse : Inconnue

Parcelle Cadastre : Emprise publique

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Petit cours d'eau traversant la commune d'Ouest en Est.

ENJEUX : Préservation du patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Les abords du cours d'eau ne doivent pas être altérés.
- Les éléments végétaux et paysagers rythmant ses abords doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 16 :

Type : Linéaire bâti

Chemin des Wuillons

Adresse : Chemin des Wuillons

Parcelle Cadastre : Emprise publique

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé à la limite entre Curgies, Saultain et Estreux.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Le chemin doit être conservé en pavé.
- Les abords du chemin ne doivent pas être altérés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 17 :

Type : Linéaire paysager

Haie entre Fond Delwarde et le Grand Sart

Adresse : Inconnue

Parcelle Cadastre : Emprise publique

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Haie d'arbres et de végétaux implantée en bordure d'un chemin séparant plusieurs champs.

ENJEUX : Préservation du patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La continuité paysagère de la haie doit être préservée.
- Les arbres ne doivent pas être abattus ou déracinés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Fiches patrimoine

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : CRESPIN

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche n°1

Type : Maison de Maître

Adresse : 17 rue du Commandant O'Reilly

Parcelle cadastrale : AB 61

Éléments spécifiques à préserver : ornements (balcon, marquise...)

Éléments dénaturants : volets en PVC blanc



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°2

Type : Maison de maître

Adresse : 33 rue du Commandant O'Reilly

Parcelle cadastrale : AB 64

Éléments spécifiques à préserver : clocheton, faïences, muret de clôture surmonté d'une grille en fer forgé, portail en fer forgé

Éléments dénaturants : volets en PVC blanc



Les faïences



Crédits photos : PNRSE, 2019.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°3

Type : Maison de maître

Adresse : rue du Commandant O'Reilly

Parcelle cadastrale : AB 47

Éléments spécifiques à préserver : bow-window sur pignon droit (photo en bas à droite), mur de clôture en briques et pierres et portail en fer forgé, faïences (« villa St Georges », « Anno 1907 »)

Éléments dénaturants : volets en PVC blanc



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°4

Type : Maison de maître

Adresse : 41 rue des Déportés

Parcelle cadastrale : AK 57

Éléments spécifiques à préserver : balcon, faïence, mur de clôture surmonté d'une grille en fer forgé, les 3 oculi en toiture

Éléments dénaturants : volets en PVC blanc, antenne



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°5

Type : Maison de maître

Adresses : 61 rue des Déportés

Parcelle cadastrale : AK 17

Remarque : Les impostes de 3 fenêtres sont visibles mais on peut supposer qu'elles sont présentes sur toutes

Éléments spécifiques à préserver : 2 cheminées symétriques, mur de clôture surmonté d'une grille en fer forgé, impostes des fenêtres



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°6

Type : Maison de maître et son parc

Adresse : 71 rue des Déportés

Parcelle cadastrale : AH 238

Description :

La maison de maître, dite « le château des ANF » (Ateliers de construction du Nord de la France) est implantée au milieu d'un parc. Probablement construite à la fin du XIX^{ème} par les ANF, cette ancienne maison des ingénieurs des mines a survécu aux importants bombardements de 1944 qui ont affecté particulièrement l'usine toute proche destinée à l'industrie et à la mine.

De haute qualité architecturale, l'état de la maison (intérieur et extérieur) tend à se dégrader en raison de la vacance dont elle fait l'objet depuis quelques années.

Un haut mur de clôture de briques rouges entoure la parcelle. Il fait l'objet d'un traitement ornemental particulier le long de la rue des Déportés. Quatre piliers séparant les accès piétons et voitures présentent un appareillage en briques comportant des modénatures en correspondance avec celles de la maison.



Façade principale



Mur de clôture, piliers et portail
côté rue des Déportés



Dépendance également identifiée
au L151-19

Éléments spécifiques à préserver :

- Appareillage et modénature en façade
- Formes des toitures et lucarnes
- Mur d'enceinte, portail et 2 portes en fer forgé, 4 pilastres
- Arbres du parc (cf. fiche patrimoine paysager M006)

Recommandations :

- Rénovation de la dépendance
- Maintien des menuiseries et des ferronneries



Détail de l'emmarquement, des éléments de ferronnerie et maçonneries accompagnant la porte d'entrée

Crédits photos : PNRSE, 2018 / CAVM, 2025

Source utilisée : Expertise technique du PNR Scarpe Escaut – Septembre 2025



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut Mise à jour – mars 2026



Fiche n°7

Type : Maison de maître

Adresse : 142 rue des Déportés

Parcelle cadastrale : AH 224

Éléments spécifiques à préserver : mur de clôture et muret surmonté d'une grille en fer forgé, portail en fer forgé; 2 arbres à l'avant



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°8

Type : Maison de maître et son ancienne dépendance

Adresses : 391 rue des Déportés et 1 rue du Commandant O Reilly

Parcelles cadastrales : AB69, AB 292 et AB 293

Eléments spécifiques à préserver : 391 rue des Déportés : mur de clôture à l'avant (non photographié) ; 1 rue du Commandant O Reilly (photos du bas): portail et pilastres



Crédits photos : PNRSE, 2018 et 2019.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°9

Type : Maison de maître et sa dépendance

Adresses : 413 et 413b rue des Déportés

Parcelles cadastrales : AA 106

Éléments spécifiques à préserver : décors de toiture



le n°413b

Crédits photos : PNRSE, 2018 et 2019.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°10

Type : Maison de maître

Adresse : 10 rue Butor

Parcelle cadastrale : AB 128

Éléments dénaturants : volets en PVC blanc

Éléments spécifiques à préserver : serre (à droite), mur de clôture en briques et portail en fer forgé



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par

Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°11

Type : Maison de maître

Adresses : 39 rue du Moulin

Parcelle cadastrale : AC 245

Éléments spécifiques à préserver : mur de clôture en briques et pierre, portail en fer forgé

Éléments dénaturants : volets en PVC



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°12

Type : Maison de maître

Adresses : 58 rue du Moulin

Parcelle cadastrale : AC 66

Éléments dénaturants : menuiseries, porte et volets en PVC blanc, antenne sur cheminée

Éléments spécifique à préserver : Mur de clôture surmonté d'une grille en fer forgé, portail en fer forgé, 2 cheminées symétriques



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Fiche n°13

Type : Maison de maître

Adresses : 69 rue du Moulin

Parcelle cadastrale : AC 86

Éléments dénaturants : menuiserie et volets PVC à l'étage

Éléments spécifiques à préserver : menuiserie et porte rez-de-chaussée ; mur surmonté d'une grille en fer forgé, portillon en fer forgé



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°14

Type : Maison de maître

Adresse : 82 rue Jean Jaurès

Parcelle cadastrale : AK 331

Éléments spécifiques à préserver : muret et grille en fer forgé, portail et portail en fer forgé

Éléments dénaturants : volets en PVC



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°15

Type : Bâtiment remarquable

Adresses : 25, 27, 29 rue du Moulin et n°1 Chasse de l'abbaye

Parcelles cadastrales : AC 144, 145, 146, et AC 227

Remarque : Bâtisse divisée en 4 logements : 3 en façade rue du Moulin, et un sur le pignon (avec extension), dont l'adresse est « Chasse de l'abbaye »

Éléments dénaturants : nombreux



Photo de gauche : le n°29 rue du Moulin ; les fenêtres comblées font partie du logement situé n°1 chasse de l'abbaye

Photo de droite : le n°1 Chasse de l'abbaye



Crédits photos : PNRSE, 2018 et 2019.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut
Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°16

Type : Bâtiments remarquables

Adresse : 41 rue du Moulin « Cour de l'abbaye »

Parcelles cadastrales : AC 121, 129, 130, 277 et 278

Éléments spécifiques à préserver : mur d'enceinte en briques et pierres ; porche



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°17

Type : Bâtiment remarquable

Corps de ferme

Adresses : 56 rue du Moulin

Parcelle cadastrale : AC 65

Éléments dénaturants : ouverture de droite (ajoutée, ou fenêtre initiale agrandie)



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut
Révisée et mise à jour en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°18

Type : Bâtiment remarquable

Adresse : 34 rue Léon Strady

Parcelle cadastrale : AC 287

Éléments dénaturants : porte et volets en PVC blanc (et menuiseries ?)

Éléments spécifiques à préserver : chapelle et linteau sur porte



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°19

Type : Bâtiment remarquable

Adresse : 53 rue des Déportés

Parcelle cadastrale : AK 362

Eléments dénaturants : antenne

Eléments spécifiques à préserver : faïences, faux colombage



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par : Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°20

Type : Bâtiment remarquable

Adresse : 411 rue des Déportés
Parcelle cadastrale : AA 105



Crédits photos : PNRSE, 2019.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°21

Type : Bâtiment remarquable

Corps de ferme « en L »

Adresses : 423 rue des Déportés

Parcelle cadastrale : A 1018

Elément spécifique à préserver : décor « 1813 » sur pignon (photo de droite)

Eléments dénaturants : pylône EDF, bac-acier clair, antenne sur cheminée

Recommandations : doubler le grillage d'une haie d'essences locales ; remplacer le bac-acier gris clair par un gris foncé



Crédits photos : PNRSE, 2019.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Fiche n°22

Type : Bâtiment remarquable

Corps de ferme « en L »

Adresse : 425 rue des Déportés

Parcelle cadastrale : A 134

Recommandations : doubler le grillage d'une haie d'essences locales



Crédits photos : PNRSE, 2019.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Fiche n°23

Type : Bâtiment remarquable

Ferme à cour carrée

Adresses : 427 rue des déportés

Parcelles cadastrales : A 131

Éléments spécifiques à préserver : cour pavée, mur de clôture et pilastres, portail en fer forgé



Crédits photos : PNRSE, 2018 et 2019.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Fiche n°24

Type : Bâtiment remarquable

Corps de ferme

Adresses : 62 et 64 rue du Commandant O'Reilly

Parcelles cadastrales : A 1056 et 1057

Éléments dénaturants : menuiserie et volets PVC, parabole

Recommandation : harmonisation des soubassements et des encadrements des ouvertures



Crédits photos : PNRSE, 2019.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche n°25

Type : Equipement public

Ancienne mairie

Adresse : rue des Déportés

Parcelle cadastrale : AB 166



Crédits photos : PNRSE, 2019.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escout**

Fiche n°26

Type : Petits patrimoines

Calvaire

Adresse : rue Butor

Parcelle cadastrale : AB 13



Source de Saint-Landelin et chapelle

Parcelle cadastrale : OB 774, 775 et 3962



Niche avec vierge (dans façade)

Adresse : 415 bis rue des déportés

Parcelle cadastrale : AA 108



Crédits photos : PNRSE, 2019.

Chapelle Saint Roch

Parcelle cadastrale : OB 2056



Fiche réalisée par

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Estreux

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Estreux

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 / L.151-23 du code de l'urbanisme**
Fiche 1 :**Type : Patrimoine paysager****Arbre remarquable****Adresse :** Croisement rue Maurice Thorez et rue de la Liberté**Parcelle Cadastre :** Emplacement public de la commune**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Planté en 1989, le feuillu est situé sur un carrefour et arbore le croisement des voies.

ENJEUX : Préservation du patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'arbre est à conserver dans son intégralité et ne doit pas être abattu sauf si le danger de chute ou la maladie contraint à prendre cette décision.
- La place végétalisée autour de l'arbre doit être préservée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Fiche 2 :**Type : Bâtiment remarquable*****Cheminée carrée*****Adresse :** rue Joliot Curie**Parcelle Cadastre :** U 1639**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : La cheminée est implantée au cœur d'un grand corps de ferme, à une certaine distance de la voie principale et des fonds de jardins des parcelles adjacentes.

Façade : La maçonnerie est en briques.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti unique de la commune et de la communauté d'agglomération, en effet c'est une des seules cheminées carrées de l'arrondissement.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La cheminée est à conserver dans son meilleur état, elle ne doit être ni rasée ni recouverte.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle Merlin d'Estreux de Beaugrenier****Adresse :** Croisement rue Joliot Curie et rue Pasteur**Parcelle Cadastre :** U 371**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Implantée au croisement de deux voies principales, la chapelle est orientée vers le carrefour.

Façade : La maçonnerie est en briques. Deux croix en pierre sont dessinées de chaque côté de l'ouverture principale. Un renforcement est creusé dans la façade au-dessus de la porte de manière à accueillir une statuette. Un escalier en pierre mène à l'ouverture principale.

Ouvertures : La chapelle est dotée d'une porte en fer ajourée peinte en rouge. Elle est surmontée par un arc plein-cintre en brique.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est constituée de tuiles en ardoise. Une croix en pierre surplombe le faîte de la chapelle.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :**Type : Patrimoine bâti*****Colonnes délimitant entrée ancien château*****Adresse :** Rue Pasteur**Parcelle Cadastre :** U 1432**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Les colonnes sont implantées en bord de voie principale et sont incluses dans un espace vert à l'entrée d'un lotissement. Celles-ci délimitaient l'entrée Sud de l'ancien château d'Estreux.

Façade : Les colonnes sont construites en pierre.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique du village.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les colonnes doivent être préservées au maximum, laissées à leur emplacement exact et ne pas être dénaturées.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Credits photos : CAVM*

Fiche 5 :**Type : Patrimoine bâti****Colonnes****Adresse :** Allée des Châtaigniers**Parcelle Cadastre :** U 1496**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Les colonnes sont implantées en fond de voie secondaire et encadrent un arbre dans le fond du lotissement. Celles-ci délimitaient l'entrée Nord de l'ancien château d'Estreux.

Façade : Les colonnes sont construites en pierre.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique du village.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les colonnes doivent être préservées au maximum, laissées à leur emplacement exact et ne pas être dénaturées.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 6 :**Type : Patrimoine bâti****Colonnes****Adresse :** Rue Elie Breucq**Parcelle Cadastre :** U 1496**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Les colonnes sont implantées en fond de voie secondaire du lotissement. Celles-ci délimitaient l'entrée Est de l'ancien château d'Estreux.

Façade : Les colonnes sont en briques et en pierre blanche.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique du village.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les colonnes doivent être préservées au maximum, laissées à leur emplacement exact et ne pas être dénaturées.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Crédits Photos : CAVM*

Fiche 7 :**Type : Patrimoine bâti****Colonnes****Adresse :** Rue Elie Breucq**Parcelle Cadastre :** U 1524**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Les colonnes sont implantées au milieu d'une voie secondaire du lotissement. Celles-ci délimitaient l'entrée Ouest de l'ancien château d'Estreux.

Façade : Les colonnes sont construites en alternance de brique et de pierre. Un mur décroissant part de chacune d'entre elles pour rejoindre le bord de la voie. Le soubassement des murs est en pierre.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique du village.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les colonnes doivent être préservées au maximum, laissées à leur emplacement exact et ne pas être dénaturées.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle des Martyrs****Adresse :** Croisement rue Maurice Thorez et Chemin des Martyrs**Parcelle Cadastre :** U 93**Propriété :** privée (amenée à revenir dans le patrimoine de la commune)**Description :**Type et implantation : Chapelle implantée entre deux tilleuls au croisement d'un chemin et d'une rue. La chapelle est orientée vers le Sud.Façade : La maçonnerie est en pierre. Un escalier en pierre mène à l'ouverture principale.Ouvertures : La chapelle possède une ouverture sans porte en arc surbaissé en pierre.Clôture et portail : Aucuns.Toitures : La toiture est en briques.**ENJEUX :** Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 9 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle/grotte privée****Adresse :** 29 chemin des Martyrs**Parcelle Cadastre :** U 1713**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée sur une parcelle privée à l'entrée de la propriété. Disposée dans un espace protégé, elle dispose de bancs et est encadrée par des arbres.

Façade : La maçonnerie est en pierres. Deux autels sont disposés dans la grotte, à gauche une statuette de la vierge priant est intégrée au mur. Une alcôve au-dessus de l'ouverture principale contient une autre statue de la vierge.

Ouvertures : Une seule ouverture donne sur les autels.

Clôture et portail : La grotte est entourée d'une clôture en fer.

Toitures : La toiture est en pierres.

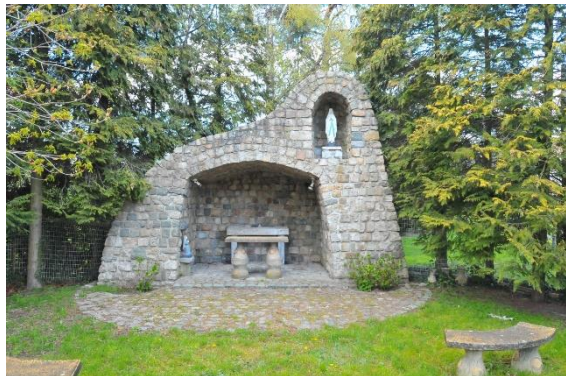
ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La grotte est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Famars

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Famars**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme****Fiche 1 :****Type : Petit patrimoine religieux*****Chapelle Notre Dame de Lourdes de Famars*****Adresse :** 126 bis rue Roger Salengro**Parcelle Cadastre :** AI 25**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée légèrement en retrait de la voie principale et orientée de biais par rapport à celle-ci, elle a été rénovée récemment. Erigée en 1932, la chapelle est dédiée à la vierge Marie. Un parvis pavé y mène.

Façade : La maçonnerie est en pierres bleues et en briques pleines rouges. Les chaînes d'angles sont en pierre bleue.

Ouvertures : La chapelle est dotée d'une seule ouverture en arc en ogive constitué de pierre bleue et protégée par une grille en fer peinte en blanc.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans, est constituée d'ardoise et est surmontée par une croix en pierre.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son intégralité et dans son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 69 rue Roger Salengro**Parcelle Cadastre :** AI 38**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grand corps de ferme implanté en bordure de voie principale. Construction de type R+combles au faîtage parallèle à la route. Le bâtiment est constitué d'un pigeonnier surmontant un portail (1), d'une partie latérale gauche d'habitation (2), d'une partie latérale droite d'habitation (3) et d'un bâtiment secondaire d'habitation (4).

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et en pierre.

Ouvertures : La façade principale de la partie gauche d'habitation est percée au rez-de-chaussée par sept ouvertures en arc surbaissé aux linteaux en pierre, tandis que les combles sont percés par sept ouvertures de type Velux. La façade principale de la partie de droite est percée au rez-de-chaussée par sept ouvertures en arc surbaissé surmontées par un bandeau et encadrées par de la pierre. Les combles sont percés par trois lucarnes à deux pans et une ouverture de type velux. La dernière partie est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtre et une porte en arc surbaissé, le premier étage est percé par quatre fenêtres en arc surbaissé et la toiture est percée par deux lucarnes à deux pans et une ouverture de type velux.

Clôture et portail : L'entrée de la parcelle se fait sous le pigeonnier par une ouverture de garage en arc surbaissé en pierre.

Toitures : La toiture est soit à deux pans, soit à deux pans agrémenté de coyaux et est composée de d'ardoise. La toiture de la tour du pigeonnier est à base carrée et est composée d'ardoise.

**1****2****3**

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.
- Les lucarnes sont à préserver.
- Le pigeonnier est à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

4



Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :

Type : Patrimoine paysager

Arbre remarquable

Adresse : rue Roger Salengro

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Tilleul contenant une croix de Jésus planté devant la mairie de Famars pour le bicentenaire de la Révolution.

ENJEUX : Préservation du patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

L'arbre remarquable doit être préservé dans son intégralité sous réserve de sa vitalité et de la mise en danger des habitants. S'il est amené à être abattu, une essence identique doit être replantée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :**Type : Patrimoine bâti****Château****Adresse :** 15 rue de Maing**Parcelle Cadastre :** AI 534, AI 550, AI 619, AI 620, AI 621 et AI 622**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Le château est implanté derrière l'Eglise et en retrait de la rue de Maing. Le bâtiment actuel a été reconstruit à la fin du XIX^{ème} siècle. Le château est doté d'une large maison constituant une annexe. C'est une construction de style gothico-renaissant, à deux étages, cantonnée de tours à mâchicoulis et créneaux avec de hautes toitures à lucarnes.

Façade : La maçonnerie de la façade sur jardin est majoritairement en pierre blanche, la façade de la tour et la cheminée sont composées d'un damier de pierre blanche et de briques, les autres façades sont composées d'une alternance de bandeaux en briques et en pierre de taille. La façade de la maison est composée de briques, de pierre blanche et de pierre de taille. La façade arrière est dotée d'un balcon rectangulaire tandis que la façade avant est dotée d'un balcon en demi-cercle reposant sur des arches en ogive. De nombreux bas-reliefs en pierre blanche sont présent sur les façades.

Ouvertures : Les façades sont percées par de nombreuses ouvertures telles que des fenêtres en arc ogival, des fenêtres rectangulaires, des fenêtres carrées, des ouvertures à meneaux verticaux et des lucarnes frontons. La façade de la maison est percée par des fenêtres en arc plein-cintre et des fenêtres carrées.

Clôtures et portails : La propriété est encadrée par un mur de briques et est protégée par deux portails en fer rouge.

Toitures : La toiture dispose à sa base d'une balustrade dite "flamboyante" interrompue de temps à autre par des fenêtres à gâbles décorés de crochets feuillus. La toiture est à deux pans et est-



-composée d'ardoise.

La propriété est de plus dotée d'un vaste espace végétal de qualité (entouré en vert ci-après).

Crédits photos : CAVM

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti remarquable de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.
- L'espace végétal de qualité doit être préservé au maximum et les essences replantés si disparition de celles-ci de la propriété.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Fiche 5 :

Type : Petit patrimoine bâti

Pilier

Adresse :

Parcelle Cadastreale :

Propriété :

Description :

Type et implantation : Pilier de l'ancienne église de Famars constitué de pierre bleue et disposé entre l'Eglise actuelle et le parking de celle-ci.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le pilier doit être préservé dans son intégralité, ne doit pas être dégradé et son emplacement doit être sauvegardé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 6 :**Type : Linéaire bâti****Rue de Bermerain****Adresse :** Rue de Bermerain**Parcelle Cadastre :** Emprise publique de la commune.**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Route pavée située au sud de la commune encadrée de champs et de végétation.

ENJEUX : Préservation du patrimoine linéaire bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le chemin pavé doit être préservé dans son intégralité et dans son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Linéaire bâti****Route d'Artres****Adresse :** Route d'Artres**Parcelle Cadastre :** Emprise publique de la commune**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Chemin de terre et de pierre à l'est de la commune, amené à être utilisé comme voie piétonne et cyclable.

ENJEUX : Préservation du patrimoine linéaire bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le chemin doit être préservé dans son intégralité et dans son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 8 :**Type : Linéaire bâti****Rue de Feleine/la Cavée****Adresse :** Rue de Feleine**Parcelle Cadastre :** Emprise publique de la commune**Propriété :** publique**Description :**Type et implantation : Route pavée encadrée par une ligne arborée et végétalisée remarquable.**ENJEUX :** Préservation du patrimoine linéaire bâti de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- Le chemin pavé doit être préservé dans son intégralité et dans son état actuel.
- La ligne arborée remarquable doit être préservée dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 9 :**Type : Linéaire bâti****Chemin des Postes****Adresse :** Chemin des Postes**Parcelle Cadastre :** Emprise publique de la commune**Propriété :** publique**Description :**Type et implantation : Chemin pavé à l'est de la commune.**ENJEUX :** Préservation du patrimoine linéaire bâti de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

Le chemin pavé doit être préservé dans son intégralité et dans son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Maining

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Maing

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Linéaire bâti

Mur

Adresse : Rue Roger Salengro

Parcelle Cadastre : A 4564, A 4565 et A 4566

Propriété : privée

Description :

Type et implantation : Mur d'enceinte d'une parcelle arborée coupant le bruit de la route de la végétation.

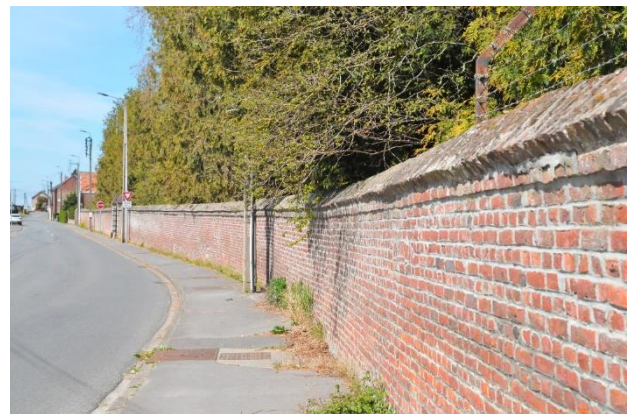
ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Préservation du mur, de son esthétique et des matériaux utilisés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 2 :

Type : Linéaire bâti

Chemin

Adresse : Chemin de Monchaux

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé dit « de Monchaux » implanté au sud de la commune en direction de Monchaux-sur-Ecaillon.

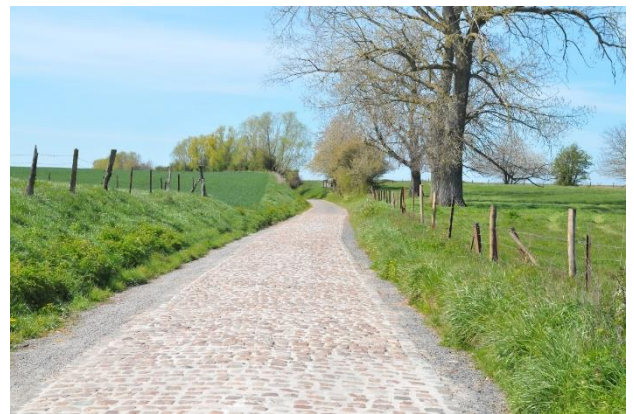
ENJEUX : Préservation du linéaire bâti remarquable de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les pavés sont à conserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Monchaux-sur-Ecaillon

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Monchaux-sur-Ecaillon

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Petit patrimoine religieux

Calvaire de Monchaux-sur-Ecaillon

Adresse : Rue de Valenciennes

Parcelle Cadastre : A 500

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Le bâtiment est implanté légèrement en retrait de la voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Le soubassement est en pierres.

Ouvertures : Le calvaire est percé par une alcôve en arc surbaissé composé de briques et clôturée par une porte en bois peint en marron.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pas et est composée de tuiles de zinc.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le calvaire est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle Saint-Rémi****Adresse :** Rue d'en Haut**Parcelle Cadastre :** ZB 66**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : La chapelle est implantée en bord de route et orientée légèrement de biais par rapport à celle-ci.

Façade : La maçonnerie est en pierres de taille. La façade principale est composée d'un escalier montant à l'ouverture principale et d'un fronton en ogive surmontant celle-ci. Une statuette de Saint-Rémi est disposée dans un renforcement au-dessus de l'ouverture.

Ouvertures : L'ouverture percée dans la chapelle est en arc plein-cintre en pierres et est clôturée par une porte en bois.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles en ardoise.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :**Type : Petit patrimoine religieux*****Chapelle Notre Dame de Délivrance de Monchaux*****Adresse :** Rue de Thiant**Parcelle Cadastre :** A 401**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée en retrait de la route au bout d'une place de gravier rouge à proximité d'un carrefour à sens giratoire. Le bâtiment est encadré par de la végétation et un espace enherbé.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche. Le soubassement et composé de pierres de taille et un petit escalier mène à la porte de la chapelle. Les chaînes d'angles sont composées d'une alternance de briques et de pierre blanche.

Ouvertures : La chapelle est percée sur sa façade principale par une ouverture en arc plein cintre en pierre blanche barrée par une porte en fer peinte en bleu ouvragée. Les façades secondaires latérales sont toutes les deux percées par un hublot encadré de pierre blanche.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La chapelle est surmontée par une flèche impériale à base carrée composée de zinc.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Fiche 4 :**Type : Patrimoine bâti****Moulin de Monchaux****Adresse :** 25 rue du Pont**Parcelle Cadastre :** A 1179**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Le moulin est implanté au cœur de la commune, en bordure de voie principale et sur les bords de l'Ecaillon. La construction est de type R+2+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines. Un bandeau de pierre délimite la rupture entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Des agrafes en fer forgé sont disposées sur les murs de la construction.

Ouvertures : La façade sur rue est percée par neuf ouvertures dont sept fenêtres en arcs surbaissés en briques, une rectangulaire surmontée d'un linteau en pierre et une porte en bois encadrée de pierre. La façade donnant sur l'Ecaillon est percée par vingt ouvertures dont douze en arcs surbaissés en briques, deux rectangulaires surmontées par un linteau en pierre et un velux percé dans une toiture.

Toutes les fenêtres sont soulignées d'un appui de fenêtre en pierre.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Les toitures sont à deux pans et monopente et sont composées de tuiles de terre cuite, de tuiles de ciment et de tôle.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et leur rythme de placement sur la façade ne doit pas être altéré.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 4 :**Type : Patrimoine bâti****Habitation du moulin de Monchaux****Adresse :** 25 rue du Pont**Parcelle Cadastre :** A 1179**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : La construction est directement accolée au moulin et est située en bord de voie principale. Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche. La chaîne d'angle du premier étage ainsi que les bandeaux encadrants les fenêtres sont en pierre blanche. Des blocs de pierre blanche sont intégrés à la façade. Des agrafes en fer forgé sont présentes sur la façade principale et sur le pignon.

Ouvertures : La façade principale est dotée de cinq travées dont une composée d'une fenêtre en arc bombé encadrée par des piliers de pierre blanche et d'une fenêtre en arc bombé et quatre composées de fenêtres en arc bombé. Une ouverture de toit est percée dans l'axe des fenêtres de droite.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est soutenue par un chéneau en bois peint en blanc. Elle est composée de tuiles de terre cuite. Une cheminée se dresse dans l'axe de l'emplacement vide de fenêtres.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et leur rythme de placement sur la façade ne doit pas être altéré.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Patrimoine bâti****Corps de ferme****Adresse :** 18 Rue de Sommaing**Parcelle Cadastre :** A 976**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grand corps de ferme implanté en retrait de la voie principale et composé d'un bâtiment principal, d'un grand portail donnant accès à l'arrière de la propriété et d'un pigeonnier situé sur celle-ci. L'accès à la propriété se fait par le biais d'une voie secondaire menant au portail.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges, en pierre blanche et en enduit. La chaîne d'angle du bâtiment principal ainsi que les éléments encadrant les fenêtres et remplissant certains murs sont en pierre blanche. Le soubassement est en pierre de taille. La partie droite du bâtiment principal et se compose d'un mur en briques puis d'un arc surbaissé en pierre blanche surmonté d'enduit blanc. Des agrafes en fer forgé parsèment la construction.

Ouvertures : La bâtisse est percée par sept ouvertures visibles depuis la rue dont une porte en bois peinte en vert foncé et en blanc encadrée par des pierres blanches surmontée par un arc surbaissé, deux fenêtres rectangulaires, une fenêtre en arc surbaissé et trois lucarne à croupe.

Clôture et portail : La propriété dispose d'une clôture lisse béton carrée délimitant son périmètre et menant jusqu'au portail. Le portail est doté d'un soubassement en pierres, d'un mur en enduit et d'un arc bombé peint en gris.

Toitures : La toiture du bâtiment principal est en plusieurs parties et est à deux pans. Elle est composée de tuiles noires. Le chéneau est en pierre blanche. La toiture du portail est à quatre pans en style chinois sur base rectangulaire.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti traditionnel de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique à l'identique de l'état actuel.
- Les ouvertures et leur rythme de placement sur la façade ne doit pas être altéré.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :

Type : Linéaire bâti

Route pavée

Adresse : Prolongement de la rue de Valenciennes

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Route pavée implantée dans le prolongement de la rue de Valenciennes et traversant les champs

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 9 :

Type : Linéaire paysager

Chemin herbeux

Adresse : Rue de Sommaing

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin enherbé menant à l'Ecaillon.

ENJEUX : Préservation du patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le chemin doit être préservé de toute urbanisation et les éléments végétaux et paysagers rythmant ses abords doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Onnaing

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Onnaing**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme****Fiche 1 :****Type : Bâtiment remarquable*****Ensemble de maisons/Corons*****Adresse :** Rue des Longs Prés/Rue Roger Salengro**Parcelle Cadastre :** B 5223 à B 5244**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison de type industriel dans le style des corons que l'on peut retrouver dans le bassin minier implantées en quartier dans le nord de la commune.

Façade : La maçonnerie est en brique pleine rouge et le soubassement est en pierre. Des pierres blanches parsèment les arcs des ouvertures. Les dessous de la toiture sont dotés d'un bas-relief en briques en forme d'escalier.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par une porte et une fenêtre en arc surbaissé. Le premier étage est percé par une fenêtre en arc surbaissé.

Clôture et portail : Globalement chaque maison est dotée d'un petit jardin ou d'une cour de front à rue. La clôture est généralement en briques pleines rouges.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en briques doivent être préservés dans l'état actuel.
- L'architecture et l'esthétique générale doivent être préservées.

Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 126 rue de l'Industrie**Parcelle Cadastre :** B 6643**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison de maître d'industrie à base carrée implantée à proximité d'un secteur industriel. Construction de type R+1+combles.

Façade : La construction originale est à base carrée composée de briques pleines rouges et d'un soubassement en pierre. Des bandeaux de briques parsèment la façade. Une deuxième partie en pierre et en ciment a été rajoutée après. Des bandeaux de ciment parsèment ce bâtiment surmonté d'un balcon.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres en arc surbaissé, de même que le premier étage. Les appuis de fenêtres sont en pierre. La toiture est percée par deux ouvertures de toit de type velux. Le deuxième bâtiment est percé par une fenêtre en arc surbaissé.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PROSCRIRE :

Les caissons PVC de volets apparents à l'extérieur sont interdits.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générale doivent être préservée.
- Le rythme des ouvertures doit être préservé.

Crédits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 3 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 338 rue Alfred Brabant**Parcelle Cadastre :** B 5702**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grande maison bourgeoise implantée en bordure de voie principale. Construction de type R+1+combles. LA propriété est de plus dotée d'un garage et d'un pigeonnier intégrés au mur d'enceinte de la propriété.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanches. Des bandeaux et des bas-reliefs sont présents sur la façade.

Ouvertures : La façade sur rue est composée de quatre travées de fenêtres surmontées d'arcs surbaissés. La toiture est percée par une lucarne fronton à deux pans en briques et en pierre. La façade latérale donnant sur l'entrée de la maison est percée au rez-de-chaussée par une porte surmontée par une marquise. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé. Le toit est percé par une ouverture de type velux.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques pleines rouges et en pierre. Le portail est doté de deux pylônes en briques au soubassement en pierre et est doté d'une grille en fer forgé noire.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise. Deux cheminées sont disposées sur la toiture. Le garage est doté d'une toiture monopente et le pigeonnier d'une toiture à quatre pans toutes deux composées de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son état actuel.
- La toiture est à préserver.
- Les éléments de façade sont à préserver.
- Les cheminées sont à préserver.

Crédits photos : CAVM

Accuse de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 4 :**Type : Bâtiment remarquable*****Maison et ancienne brasserie*****Adresse :** 261 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 6788**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ancienne brasserie reconverte en maison familiale et destinée à accueillir, un estaminet, une micro-brasserie et des ateliers de création d'artistes. La construction principale en front-à-rue, est composée d'une maison de type R+1+combles et d'un portail.

Façade : La maçonnerie est en pierre peinte en jaune et en rouge orangé (les couleurs de l'Hospice Comtesse de Lille), de manière à rappeler l'ascendance flamande. Le soubassement de la bâtisse est en pierre peinte du même noir que les menuiseries des fenêtres. Un bandeau de pierre surligne les fenêtres du rez-de-chaussée. Des bas-reliefs agrément la façade et les pourtours des fenêtres. Le chéneau est en pierre.

Ouvertures : La maison est percée au rez-de-chaussée par sept fenêtres rectangulaires, une porte d'entrée et une porte de garage. Elles sont encadrées de pierre blanche peinte en jaune. Le premier étage est percé par trois fenêtres rectangulaires et une baie dotée d'une fenêtre rectangulaire adjointe de deux fenêtres plus fines. Les combles sont percés par une lucarne fronton en pierre, un œil-de-bœuf et une fenêtre surmontée d'un fronton sur le pignon.

Clôture et portail : La propriété est séparée de la voie publique par une grille en fer peint en noir.

Toitures : Le bâtiment de gauche et le garage sont surmontés d'une toiture à deux pans composée de tuiles d'ardoise, la toiture de la maison est mansardée et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son état actuel.
- La toiture est à préserver.
- Les éléments de façade sont à préserver.
- Les cheminées sont à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

Credits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 5 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 21 rue Parmentier**Parcelle Cadastre :** B 1208**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise implantée en retrait de la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et en pierre blanche. Les chaînes d'angles sont en briques et les bandeaux sont en pierre blanche. Le dessous du chéneau est constitué d'un bas-relief de briques.

Ouvertures : La bâtisse est percée par de nombreuses ouvertures en arc surbaissé que ce soit au rez-de-chaussée ou au premier étage. Le dernier étage est percé par une lucarne à deux pans et par une double fenêtre rectangulaire sous une toiture mansardée.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en ciment agrémenté de pylônes en briques et en pierre et de deux portails en fer peint en blanc.

Toitures : La toiture est mansardée et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son état actuel.
- La toiture est à préserver.
- Les éléments de façade sont à préserver.
- Les cheminées sont à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Credits photos : CAVM*

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 6 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 272 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 8121**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Ancienne grande maison bourgeoise devenu aujourd'hui bâtiment public. Construction de type R+2+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre blanche. Les chaînes d'angles et les éléments de modénature sont en pierre blanche. Un chéneau en bois soutien la toiture.

Ouvertures : La bâtisse est percée par de nombreuses ouvertures dont des fenêtres rectangulaires en pierre, des fenêtres en arc surbaissé et des fenêtres en arc angulaire tronqué. La porte d'entrée principale est surmontée par un arc surbaissé en pierre formant un léger porche. La toiture est percée par des lucarnes à deux pans.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux et quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise aux arêtières en zinc.

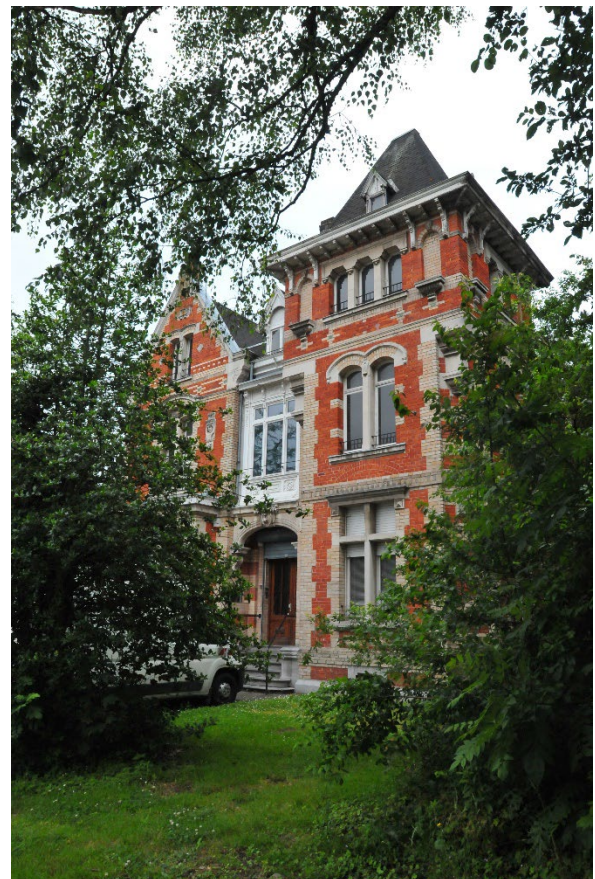
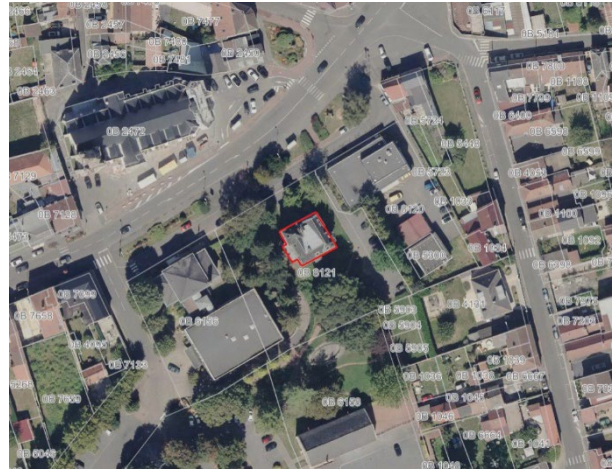
ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son état actuel.
- Les éléments de façade sont à préserver.
- La toiture est à refaire en forme identique mais le matériau peut être l'ardoise, le zinc ou la tuile de terre cuite de couleur gris sombre à noir bleuté.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

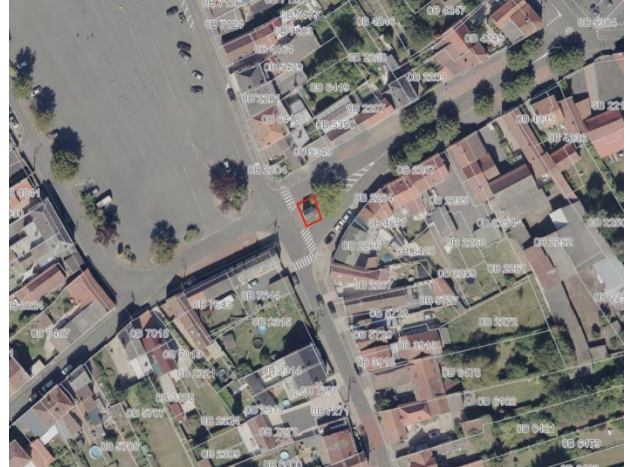
Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 7 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** Rue Carnot**Parcelle Cadastre :** Parcelle publique de la commune**Propriété :** publique**Description :**Type et implantation : Chapelle implantée sur un espace enherbé au croisement de deux rues.Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre blanche. Un escalier de quatre marches mène à la chapelle. Les chaînes d'angle sont en pierre blanche.Ouvertures : La chapelle est percée par une ouverture en arc ogival en pierre blanche.Clôture et portail : Aucuns.Toitures : La toiture est à deux pans et est en ardoise.**ENJEUX :** Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

La chapelle est à conserver dans son intégralité et son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Crédits photos : CAVM*

Accusé de réception en préfecture
 059-245901160-20261013-30221-DE
 Date de télétransmission : 19/10/2026
 Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 8 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 268 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 7099**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison implantée en bord de voie principale dans le centre d'Onnaing. Le premier étage de la bâtisse est identifié comme patrimoine remarquable bâti.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche. Un bandeau horizontal constitué de pierre blanche surmonte les fenêtres, les chaînes d'angles sont du même matériau.

Ouvertures : La façade principale est percée par six fenêtres en arc plein-cintre en pierre blanche.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans en « L » et est composée de tuiles noires.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Les éléments de modénature du premier étage sont à conserver.
- Les ouvertures en arc plein-cintre et les couleurs et matériaux des menuiseries sont à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Accuse de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 9 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 215 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B2474**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison comprenant une pharmacie implantée en centre de la commune d'Onnaing. Bâtiment de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre. Les chaînes d'angle sont en briques et le soubassement en pierre. La devanture de la pharmacie est en bois et en dorures.

Ouvertures : La maison est percée au rez-de-chaussée par une devanture et une fenêtre en arc surbaissé en brique. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé dont une est dotée d'un balcon en fer forgé.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

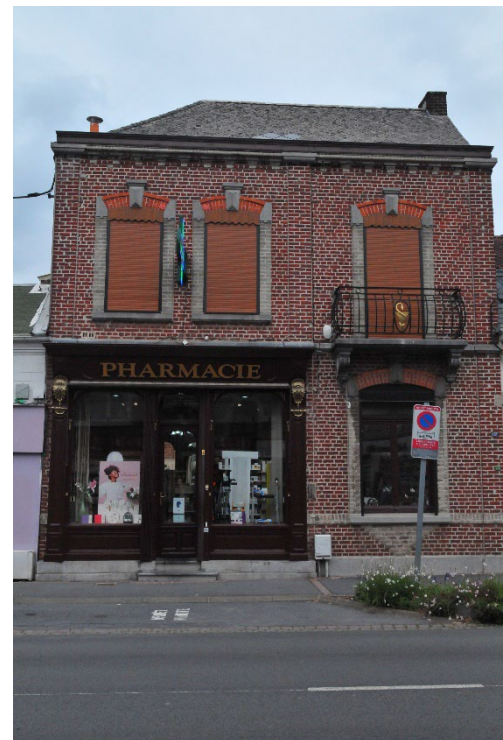
ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son état actuel.
- Les éléments de façade sont à préserver.
- Les ouvertures et leurs encadrements sont à préserver.
- La toiture est à préserver.
- Le balcon est à conserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 10 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 71 rue Victor Hugo**Parcelle Cadastre :** B 5354**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ensemble composé d'une maison de maître et d'un bâtiment annexe implanté en retrait de la voie principale. La maison est de type R1+combles et le bâtiment annexe de type R+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre blanche.

Ouvertures : La maison est percée sur sa façade principale au rez-de-chaussée par deux fenêtres et une porte en arc surbaissé, la porte est surmontée par une marquise. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé. La façade latérale gauche est percée au premier étage par une fenêtre en arc surbaissé. La toiture est percée par une lucarne à deux pans et deux lucarnes fronton à toit bombé. La partie latérale gauche de la toiture est percée par une ouverture de type velux. Le deuxième bâtiment est percé au rez-de-chaussée par deux portes et deux fenêtres en arc surbaissé et deux portes de garages. Les combles sont percés par trois lucarnes à deux pans.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques pleines rouges et est clôturée par un portail métallique noir.

Toitures : La toiture de la maison est mansardée et est composée d'ardoise et d'arêtières en zinc. La toiture du bâtiment annexe est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- L'ensemble de la maison et des bâtiments est à préserver dans son état actuel.
- Les éléments de façade sont à préserver.
- Les ouvertures et leurs encadrements sont à préserver.
- La toiture est à préserver.

Crédits photos : CAVM et Google Street View

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 11 :**Type : Bâtiment remarquable****Château et espace végétal de qualité****Adresse :** 71 rue d'Estreux**Parcelle Cadastre :** B 1315**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grande bâtisse implantée en retrait de la voie publique et au cœur d'un espace végétal de qualité.

Façade : La façade semble être en pierre et est composée de colombages en imitation pan de bois. Une frise en bas-relief parcourt une partie de la façade du rez-de-chaussée. Les chaînes d'angles possèdent des bas-reliefs géométriques.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par cinq fenêtres rectangulaires aux menuiseries peintes de la même couleur que celle du portail. Deux de ces fenêtres sont surplombées par un appentis. Le premier étage est percé par quatre fenêtres rectangulaires dont deux disposent de balcons aux couleurs du portail.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en ciment et par un portail en bois peint en bleu turquoise surmonté d'un appentis à quatre pans en tuiles de terre cuite.

Toitures : La toiture est mansardée et est composée de tuiles d'ardoise.

La propriété est de plus dotée d'un jardin considéré comme espace végétal de qualité (en vert foncé sur l'extrait de carte).

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- L'ensemble du château est à préserver dans son intégralité et état actuel.
- L'espace végétal de qualité est à préserver dans son ensemble.

Credits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 12 :**Type : Bâtiment remarquable*****Maison et mur d'enceinte*****Adresse :** 151 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 2721**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison de maître implantée au cœur de la commune en retrait de la voie principale, composée d'une habitation principale et d'un cabinet en bord de voie.

Façade : La maçonnerie est en pierre peinte en blanc. Un chéneau en bois blanc souligne la toiture de l'habitation principale. Des éléments de modénature en bas-relief parsèment la façade.

Ouvertures : La façade principale de la maison est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres et une porte en arc surbaissé. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé. Les combles sont percés par une lucarne fronton et deux ouvertures de type velux. La partie latérale des combles est percée par deux ouvertures de type velux.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques et en pierre surmonté d'une grille en fer forgé noire.

Toitures : La toiture est mansardée et est composée de tuiles d'ardoise et des arêtières en zinc.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la maison et du cabinet est à préserver dans son état actuel.
- Les éléments de façade sont à préserver.
- La toiture est à préserver.
- Le mur d'enceinte est à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Crédits photos : CAVM*

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 13 :**Type : Bâtiment remarquable*****Appartements du premier étage et logements en retrait de la voie*****Adresse :** 149 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 2725 et B 2724**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Appartements au premier étage du poste de police et logements dans une bâtisse ouvragée. La bâtisse est composée d'un bâtiment principal et est agrémentée d'une tour.

Façade : La maçonnerie du premier bâtiment est en pierre blanche. Des bandeaux de céramique ouvragée parsèment la façade horizontalement et verticalement. Le deuxième bâtiment est composé de briques et de bois en colombages. Certaines parties du bâtiment semblent avoir été refaites en briques et en pierre. Le soubassement est en pierre. Certaines parties du bâtiment sont sculptées en bois, notamment au-dessous du premier étage ou une sorte de préau accueille des visages.

Ouvertures : Le premier bâtiment est percé au premier étage par sept fenêtres rectangulaires dont une avec un balcon en fer forgé. La toiture est percée par trois ouvertures de type velux. Le rez-de-chaussée du second bâtiment est percé par trois fenêtres et une porte en arc surbaissé et deux fenêtres en arc plein-cintre. Le premier étage est percé par deux lucarnes à demi-croupe et une grande verrière en arc plein-cintre.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture du premier bâtiment est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise. La toiture du deuxième bâtiment est à deux pans en « L » avec des coyaux et est composée de tuiles d'ardoise. La toiture de la tour est à base ronde surmontée d'une flèche et est composée de tuiles d'ardoise.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Les façades doivent être préservées dans leur intégralité ainsi que les éléments spécifiques de leurs modénatures.
- Les ouvertures et le rythme de celles-ci doivent être conservées.
- Les sculptures et les colombages doivent être conservés.
- Les toitures de la bâtisse, de la tour et des lucarnes doivent être préservées.
- La tour doit être préservée dans son ensemble.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 14 :**Type : Bâtiment remarquable****Ensemble de deux habitations****Adresse :** 147 et 147B rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 6602 et B6603**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Habitation en rez-de-chaussée et en premier étage juste à proximité du poste de police.

Façade : La maçonnerie est en crépi. Les frises sont en céramique.

Ouvertures : Le bâtiment est doté de cinq travées dont une est composée d'une porte d'entrée surmontée par une marquise en pierre sculptée et d'une fenêtre et quatre travées composées de fenêtres rectangulaires.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise.

Conservation des frises dessinées et en relief et de la marquise

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Les frises doivent être préservées dans leur intégralité.
- La marquise doit être préservée

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons extérieurs en PVC des volets roulants.

*Crédits photos : CAVM*

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 15 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** Rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 6319**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée en bord de voie principale entre un garage et une voie de garage.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Le soubassement des pylônes et de la chapelle est en pierre. Un médaillon en pierre sculptée est apposé sur le fronton de la chapelle.

Ouvertures : Une simple ouverture en arc plein cintre en briques clôturée par une porte en fer et vitrée.

Clôture et portail : La chapelle est fermée par un portail en fer forgé noir.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise et d'un arêtier en zinc.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son intégralité et son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Crédits photos : CAVM*

Fiche 16 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 37 rue Charles Giraud**Parcelle Cadastre :** B 6216**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grande maison bourgeoise implantée en retrait de la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en pierre peinte en blanc et laissée à l'état naturel. Le soubassement est en pierre. Une cour pavée complète l'ensemble.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres rectangulaires réparties autour de la travée principale doté d'une porte d'entrée principale surmontée d'un linteau sculpté en pierre et d'une fenêtre rectangulaire.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur en briques surmonté par une grille en fer forgé noire et est clôturée par un portail du même fer forgé noir.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Le style architectural et esthétique doit être préservé.
- Le rythme et le style des ouvertures doit être préservé.
- Le style architectural de la porte d'entrée doit être conservé.
- Le mur d'enceinte et le portail doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 17 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 64 rue de la Liberté**Parcelle Cadastre :** B 1792**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grande maison bourgeoise implantée en retrait de la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en pierre, le soubassement en pierre de taille.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est percé par deux baies et une porte en bois en arc surbaissé. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en pierre surmonté par une grille en fer forgé et est clôturée par un portail en fer forgé.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles de zinc.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la maison est à conserver.
- Le mur et le portail sont à conserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 18 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** Rue de la Liberté**Parcelle Cadastre :** B 1790**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée légèrement en retrait de la voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et le soubassement en pierre.

Ouvertures : La chapelle est percée par une porte d'entrée en arc plein-cintre en fer forgé.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise. Elle surplombe de peu la porte d'entrée créant ainsi une forme de préau.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son intégralité et son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Credits photos : CAVM*

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 19 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 104 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastreale :** B 7655**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise implantée en retrait de la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Des bandeaux horizontaux de pierre et de briques parcourent la façade. Un chéneau soutient la toiture.

Ouvertures : La maison est percée au rez-de-chaussée par cinq fenêtres et une porte en arc surbaissé, au premier étage par sept fenêtres en arc surbaissé et la toiture est percée par deux lucarnes œil-de-bœuf et une lucarne fronton à deux pans.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques pleines rouges et est clôturée par un portail en fer vert.

Toitures : La toiture est mansardée et est couverte de tuiles d'ardoise. Deux cheminées en briques complètent la toiture.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

L'ensemble de la maison est à préserver dans son intégralité et état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucun.



Crédits photos : CAVM et Google Street View

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 20 :**Type : Petit patrimoine religieux****Calvaire****Adresse :** Rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 4744**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Calvaire implanté en retrait de la voie publique et entouré d'un espace végétalisé et enherbé. Une voie pavée mène à celui-ci.

Façade : La maçonnerie est en crépi et en pierre blanche. Le fond de l'alcôve est peint en bleu pâle et abrite un autel surmonté d'une croix portant une statue de Jésus. L'inscription « IHS », littéralement une translittération du nom de Jésus, est stylisée avec une croix au-dessus de l'ouverture.

Ouvertures : Le calvaire dispose d'une seule ouverture en arc plein-cintre.

Clôture et portail : Le calvaire est encadré par un petit mur d'enceinte en pierre et est clôturée par un grille en fer verte.

Toitures : La toiture est à deux pans composée de tuiles de zinc et est soutenue par un chéneau en pierre.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Le calvaire est à conserver dans son intégralité et son état actuel.
- Veiller à ce que l'espace entourant le calvaire soit toujours végétalisé et enherbé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Crédits photos : CAVM*

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 21 :**Type : Bâtiment remarquable*****Maison bourgeoise de la manufacture*****Adresse :** 1 rue de la République**Parcelle Cadastre :** B 3256, B6777 et B 6779**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise implantée en plein cœur de la manufacture. Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie de la façade principale est composée de pierre blanche. Une corniche en bas-relief sépare le premier étage du toit. Le soubassement est en pierre de taille.

Ouvertures : La façade principale est composée de six travées dont une comporte la porte d'entrée principale du bâtiment. Les fenêtres sont rectangulaires.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques surmonté sur une partie par une grille en fer forgé et est clôturée par un portail en fer forgé encadré par deux pylônes de pierre.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son intégralité et état actuel.
- Les piliers du portail et le mur d'enceinte sont à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Crédits photos : CAVM et Google Street View*

Accuse de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 22 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 57 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 3228**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grande maison bourgeoise implantée en retrait de la voie publique. Construction de type R+1+combles. Un bâtiment de plain-pied est apposé directement en bord d'emprise publique.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Les chaînes d'angles du bâtiment sont en bas-relief ainsi que dessous du chéneau. La façade du bâtiment de plain-pied est composée d'un soubassement en pierre peinte en blanc et de briques pleines peintes en rouge.

Ouvertures : La maison est percée au premier étage par sept fenêtres en arc surbaissé agrémentées de briques et pierre blanches. Il est possible de supposer que ce schéma se reproduit sur le rez-de-chaussée, à raison de six fenêtres et d'une porte en arc surbaissé. La toiture est percée par quatre lucarnes à deux pans et par deux ouvertures de type velux. Le bâtiment de plain-pied est percé par trois fenêtres carrées et une rectangulaire encadrés par de la pierre peinte en blanc.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques pleines et par un portail en fer forgé.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise et d'arêtières en zinc. Deux cheminées sont implantées sur la partie de toiture donnant sur la rue. La toiture du bâtiment de plain-pied est composée d'une toiture terrasse en zinc ornementée de deux vases du côté du portail.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son intégralité et état actuel.
- La façade et les éléments de modénature du bâtiment principal et du bâtiment de plain-pied sont à préserver.
- La toiture et les ouvertures sont à conserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

Credits photos : CAVM

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 24 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 55 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** B 6045**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison de style normande implantée en retrait de la voie principale. Construction de type R+2+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines orange et en briques de parement beiges. Des bandeaux de pierres blanches parcourent la façade.

Ouvertures : La façade est percée au rez-de-chaussée par une ouverture de porte rectangulaire et une baie en arc plein-cintre. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé. Le dernier étage est percé par trois fenêtres en arc plein-cintre.

Clôture et portail : La propriété est entourée par un mur en briques et en pierre blanche et est clôturée par un portail en fer forgé noir.

Toitures : La toiture est à deux pans et croupe et est composée de tuiles noires.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la maison est à préserver dans son intégralité et état actuel.
- Les éléments de façade sont à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

*Crédits photos : CAVM*

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30221-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Fiche 25 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 54 rue Jean Jaurès**Parcelle Cadastre :** ZB 23**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison mitoyenne implantée en bordure de voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques peines rouges et en pierre blanche. Des bandeaux horizontaux de pierre parcourent la façade et soulignent les arcs des fenêtres.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est percé par une porte, une baie et une entrée de garage en arc surbaissé. Le premier étage est percé par deux fenêtres rectangulaires soutenues par des appuis en pierre blanche sculptée et une fenêtre arquée en pierre blanche surmontée par un balcon donnant sur une fenêtre rectangulaire. La toiture est percée par deux ouvertures de type Velux.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

L'ensemble de la façade avant de la maison est à préserver dans son intégralité et état actuel, à l'exception du matériau composant la toiture.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Préseau

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Document corrigé dans le cadre de la procédure de modification.

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
en date du 27 Juin 2023

Le président :

Commune : Préseau

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Petit patrimoine religieux

Chapelle Saint-Hubert

Adresse : rue Jean Jaurès

Parcelle Cadastre : ZC 56

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chapelle implantée à la limite séparative de la commune en bordure de la départementale D73 et de la rue Cuvier. Détruite en 2010, elle est reconstruite quasiment à l'identique en 2016.

Façade : Façade en brique rouges.

Ouvertures : Porte vitrée en arc plein-cintre en fer peint en noir.

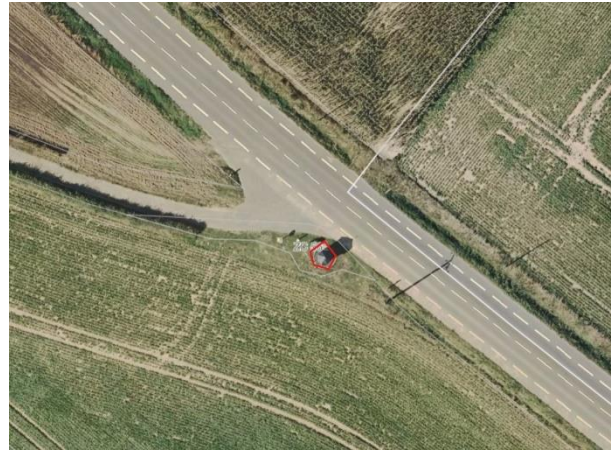
Clôture et portail : Aucune.

Toiture : Toiture en ardoise surmontée d'une croix.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine bâti religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Chapelle à conserver dans l'intégralité de son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS : Détruite en 2010 par un accident de la route, reconstruite quasiment à l'identique en 2016.



Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 29 rue Paul Bonduelle**Parcelle Cadastre :** U 2573**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise érigée au XVIII^{ème} siècle à proximité de l'Eglise de la commune. Construction de type R+1+combles.

Façade : Façade en brique et en pierres blanches encadrant les ouvertures. Un escalier en pierre donne accès à la porte. La chaîne d'angle, le bandeau d'attique, la corniche et l'appui de fenêtre sont en pierre de taille.

Ouvertures : Deux fenêtres disposées de chaque côté de la porte. Trois lucarnes à deux pans disposées logiquement sur le toit dans l'alignement des fenêtres du bas.

Clôture et portail : Portail en PVC blanc et clôture en grillage souple.

Toiture : Toiture à demi-croupe et brisis en ardoise avec arêtier en métal.



ENJEUX :

Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- Les lucarnes doivent être préservées dans le même esprit que celui de la construction actuelle en conservant le rythme et les percements.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant la demi-croupe et les brisis.
- Les cheminées doivent être conservées dans l'état et l'emplacement actuel en respectant le rythme et la cohérence du bâti.

ELEMENTS A PROSCRIRE :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux actuels et surtout l'utilisation de l'enduit.
- L'ajout de matériaux de type PVC sur la façade (porte, encadrements de fenêtres, caissons de volets roulants extérieurs).
- Le percement de nouvelles baies dans la façade ou le toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucun.



Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :**Type : Bâtiment remarquable****Ancien presbytère (XVIII^{ème} siècle)****Adresse :** 10 rue Paul Bonduelle**Parcelle Cadastre :** U 2560**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Ancien presbytère de la commune en usage jusqu'en 2008. Construit au XVIII^{ème} siècle, il se constitue d'un bâtiment principal étalé en longueur semblable à une longère et est doté d'un R+1. Le faîtage est perpendiculaire à la voie publique.

Façade : La façade est composée de briques rouges, les quatre chaînes d'angle sont en pierre blanche. Le bandeau d'attique est lui aussi composé de briques disposées à la verticale des briques de la façade.

Ouvertures : La façade d'entrée est composée de sept ouvertures (cinq fenêtres et deux portes), chacune encadrée de pierre blanche en parement. Les cinq fenêtres sont protégées par des grilles. Deux fenêtres rectangulaires sont percées au rez-de-chaussée du bâtiment côté rue. Chaque appui de fenêtre est en pierre blanche. Deux ouvertures sont percées sur la façade côté rue, celles-ci uniquement encadrées par des briques. Trois lucarnes à croupe sont ouvertes dans le toit.

Clôture et portail : Le bâtiment est entouré d'un mur en brique d'environ deux mètres cinquante et d'une longueur assez importante agissant comme une enceinte et un mur de soutènement. Une simple grille en fer de hauteur similaire délimite l'entrée.

Toiture : La toiture est composée de tuiles en terre cuite noire. C'est une toiture mansardée.



ENJEUX :

Préserver le patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.
- Les lucarnes doivent être préservées dans le même esprit que celui de la construction actuelle en conservant le rythme et les percements.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant la mansarde.
- Le mur d'enceinte est à conserver dans l'état actuel.

ELEMENTS A PROSCRIRE :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux actuels et surtout l'utilisation de l'enduit.
- Le percement de nouvelles baies dans la façade ou le toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :

Type : Bâtiment remarquable**Vestiges du Château de Préseau**

Adresse : Voie communale du Domaine des Sources

Parcelle Cadastreale : U 906

Propriété : Privée

Description :

Type et implantation : Ancien Château de Préseau construit en 1661 sur une motte féodale datant du XI^{ème} siècle entourée de douves et maintenant transformé en ferme. Une partie du château est effondrée et ne subsiste que le donjon.

Façade : La maçonnerie est en briques. Quelques parties de la construction sont fissurées notamment celle donnant à voir sur la rue, les autres parties sont envahies par la végétation.

Ouvertures : Quelques ouvertures sont visibles depuis le domaine public : une porte d'entrée dont l'encadrement est en pierre blanche, trois fenêtres encadrées de pierre blanche dont une aveugle, bouchée par des briques.

Clôture et portail : Les vestiges du château sont entourés par un grillage rigide et des haies de végétaux.

Toiture : Aucune.

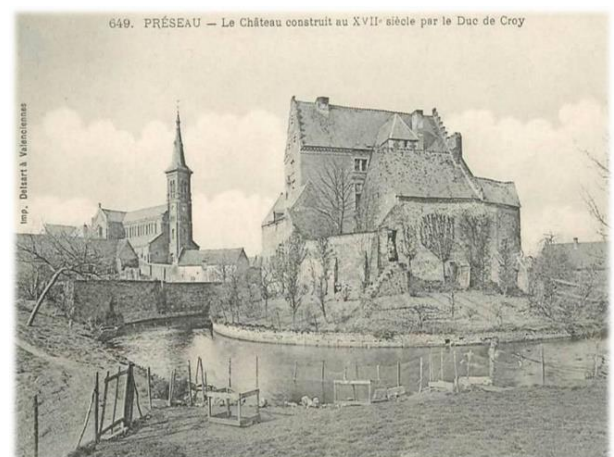
ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- Stabiliser les ruines et prévenir les effondrements.
- Conserver dans la mesure du possible les arches du pont.
- Une vigilance toute particulière est à avoir, considérant que le château est en ruines.

ELEMENTS DENATURANTS :

- Tôle rouillée pour condamner l'accès aux vestiges.



Crédits photos : CAVM

Source carte postale : Préseau Autrefois

Fiche 5 :

Type : Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 4 rue Paul Bonduelle**Parcelle Cadastre :** U 2472**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise carrée en briques implantée en front à rue. Construction de type R+1+combles.

Façade : La façade est composée d'une maçonnerie en brique pleine. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont séparés par deux corniches en briques espacées de cinquante centimètres. Les chaînes d'angles sont en briques.

Ouvertures : La façade donnant sur la rue dispose de trois fenêtres en arc déprimé au rez-de-chaussée. Au premier étage il y a trois fenêtres dont deux sont en arc bombé, la troisième en arc déprimé. Toutes les fenêtres de la façade sont alignées et cohérentes. Les linteaux et appuis des fenêtres sont en briques disposées perpendiculairement aux fenêtres. Celles-ci disposent de caissons de volets apparents en extérieur.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un muret en grès surplombé d'une grille en fer forgé et de piliers en briques rouges. Les piliers encadrant le portail en fer sont en grès.

Toiture : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles en ardoise. Deux cheminées en briques sont installées sur celle-ci.

ENJEUX : Préservation d'un patrimoine bâti de qualité sur la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons de stockage des volets en PVC apparaissant à l'extérieur.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Tous les éléments de décor et de modénature d'origine telles que encadrements, appuis, corniches sont à conserver. Ils doivent être restaurés à l'identique de leurs dispositions d'origine, dans la mesure du possible.
- La toiture en ardoise est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant les quatre pans.
- Le mur d'enceinte est à conserver dans l'état actuel en préservant la grille et l'état des piliers.

Crédits photos : CAVM

Fiche 6 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 5 rue Paul Bonduelle**Parcelle Cadastre :** U 2356**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison des années 1930 construite en front à rue dotée d'une façade en style art décoratif. Construction de type R+1+combles. Faîtage parallèle à la voie principale.

Façade : La façade est composée d'une maçonnerie en enduit blanc avec modénatures verticales entre les ouvertures encadrant des représentations de végétaux sculptées en bas-relief. Le chéneau supportant la gouttière est aussi en enduit. La corniche est détaillée.

Ouvertures : La façade est dotée de trois fenêtres et une porte au rez-de-chaussée et de deux fenêtres au premier étage. Une fenêtre de toit est disposée dans l'alignement de la deuxième fenêtre du rez-de-chaussée.

Clôture et portail : Aucuns.

Toiture : La toiture est à deux pans et est composée d'ardoise. Une cheminée est présente sur le côté gauche de l'habitation.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique et architectural de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons de stockage des volets en PVC apparaissant à l'extérieur.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Tous les éléments de décor et de modénature d'origine telles que encadrements, appuis, corniches sont à conserver. Ils doivent être restaurés à l'identique de leurs dispositions d'origine, dans la mesure du possible.
- La toiture en ardoise est à conserver selon les dispositions d'origine, en préservant les deux pans.

Crédits photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme et mur****Adresse :** 36 rue du Docteur Roux**Parcelle Cadastre :** U 2798**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme érigé à une date inconnue, disposé en front à rue. La parcelle est délimitée par un mur d'enceinte. Faîtage perpendiculaire à la rue. Construction de type R+combles.

Façade : La façade est composée d'une maçonnerie en brique pleine.

Ouvertures : La façade donnant sur la rue comporte quatre fenêtres chacune agrémentée d'un linteau en bois et d'un appui en ciment. La partie de façade donnant sur l'intérieur de la parcelle possède sept ouvertures réparties en fenêtres, porte d'entrée et garage. Le toit est percé de trois lucarnes rampantes orientées parallèlement à la route et recouverte de tuiles en terre cuite.

Clôture et portail : Un mur de clôture composé de la même brique que l'habitation et surmonté de tuiles en terre cuite et un portail en fer forgé.

Toiture : La toiture est composée de tuiles en terre cuite. Une cheminée en brique pleine dépasse de la toiture à l'alignement central avec les fenêtres de la façade donnant sur la voie publique.

ENJEUX : Préservation du bâti et de la forme typique d'une longère.

ELEMENTS A PROSCRIRE :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux actuels et surtout l'utilisation de l'enduit.
- Le percement de nouvelles baies dans la façade ou le toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La façade en brique doit être préservée dans son état et intégrité actuels.
- Les linteaux de fenêtre en bois doivent être préservés dans l'état
- Les lucarnes doivent être préservées dans le même esprit que celui de la construction actuelle en conservant le rythme et les percements.

Crédits photos : CAVM

Fiche 8 :

Type : Linéaire bâti remarquable

Mur

Adresse : Rue Pasteur

Parcelle Cadastreale : U 877

Description :

Type et implantation : Mur d'enceinte de propriété implanté en bord de voie publique d'une hauteur d'environ deux mètres cinquante.

Façade : Mur en brique pleine doté de piliers visibles intégrés à la structure.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation d'un linéaire bâti de qualité.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Conserver l'utilisation en brique pleine sur le mur.

ELEMENTS A PROSCRIRE :

L'utilisation de l'enduit ou la couverture du mur avec des éléments de bardage.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 9 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme (1791)****Adresse :** 20 rue Evariste Boussemart**Parcelle Cadastre :** U 2348**Propriété :** privée**Description :**

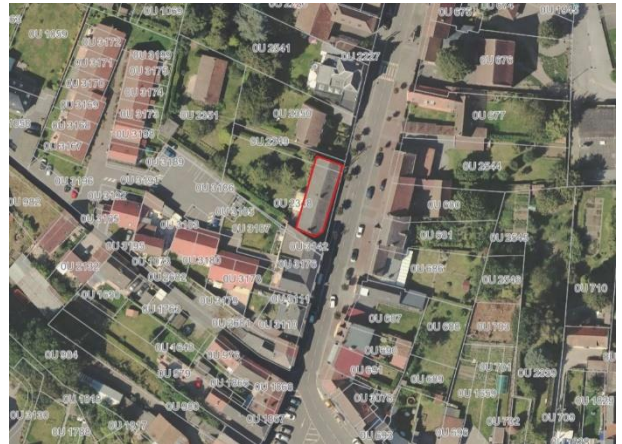
Type et implantation : Corps de ferme construit en 1791, disposé de manière parallèle à la voie publique, implanté légèrement en retrait de l'alignement et composé d'une partie habitation et d'une partie grange. Construction de type R+1+combles.

Façade : La façade est composée de brique pleine ainsi que d'une simple pierre de taille disposée juste au-dessus de la porte d'entrée principale. Les chaînes d'angle sont composées du sol jusqu'à un mètre cinquante du toit de pierre de taille. Le bas de la façade est constitué de pierres de taille.

Ouvertures : La façade principale au rez-de-chaussée est composée de quatre ouvertures : deux fenêtres en arcs surbaissés encadrées par de la brique, une porte d'entrée surmontée d'un arc surbaissé en brique et encadrée par des pierres blanches, ainsi qu'une porte de grange en arc elliptique encadrée par des pierres blanches. Le premier étage compte deux fenêtres en arc plein-cintre encadrées de briques et d'un appui en ciment, ainsi qu'une ouverture donnant sur l'ancienne grange et close par une porte en bois.

Clôture et portail : Clôture ajourée et ouvragée en ciment et portail en fer.

Toitures : La toiture à deux pans en ardoise et est dotée de deux cheminées.



Crédits photos : CAVM

ENJEUX : Préservation du patrimoine historique agricole de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La façade en brique doit être préservée dans son état et intégrité actuels.
- Le corps de ferme doit être conservé dans son intégrité.
- La porte de la grange en bois ainsi que les pierres de taille l'encadrant.
- La clôture conçue dans le style années 1930.
- Les pierres blanches autour des fenêtres ainsi que sur les chaînes d'angle.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine et l'ardoise doit être préservée.

ELEMENTS A PROSCRIRE :

- Le percement de nouvelles baies dans la façade ou le toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble, surtout sur le mur de la grange.
- Aucune nouvelle ouverture ne doit être créée dans le toit.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons de stockage des volets en PVC apparaissant à l'extérieur.



Crédits photos : CAVM

Fiche 10 :**Type : Bâtiment remarquable****Mairie****Adresse :** 9 rue Evariste Boussemart**Parcelle Cadastre :** U 674, U 675 et U 676**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Mairie de Préseau érigée en 1924, brûlée et bombardée pendant la Première Guerre Mondiale. Construite au bord de la voie publique en R+1+combles avec un faîtage parallèle à celle-ci.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre blanche. Des bandeaux en pierre horizontaux et verticaux parsèment la façade. Le soubassement est en pierre de taille. Un chéneau en bois peint en blanc souligne la toiture.

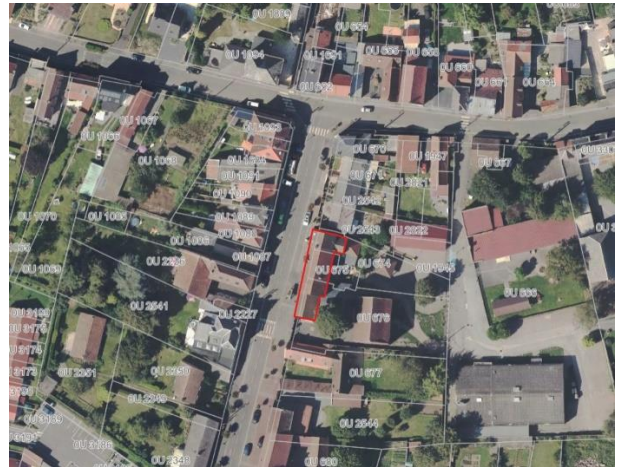
Ouvertures : La façade principale est composée de sept travées dont cinq sont dotées au rez-de-chaussée de fenêtres en arc plein-cintre et à l'étage de fenêtres en arc surbaissé. La travée centrale est composée d'une porte d'entrée en arc plein-cintre et d'une fenêtre en arc surbaissé agrémentée d'un balcon en pierre. La septième travée, sur la droite de la façade est composée au rez-de-chaussée d'une porte d'entrée en arc plein-cintre et à l'étage d'une fenêtre en arc surbaissé. La toiture est percée par deux ouvertures de type velux sur la gauche de celle-ci.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation d'un bâtiment historique de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Fiche 11 :**Type : Petit patrimoine religieux****Calvaire de Préseau****Adresse :** Route d'Aulnoy**Parcelle Cadastre :** U 34**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Calvaire implanté au croisement de deux rues légèrement en retrait de celles-ci.

Façade : La façade est composée de pylônes de grès soutenant une maçonnerie en briques pleines rouge. Un linteau de bois doté d'inscriptions gothiques surmonte l'ouverture. Des briques assemblées de manière particulière surmontent le linteau.

Ouvertures : Le calvaire est percé par une ouverture abritant une croix, une statue et un autel doté d'inscriptions. L'ouverture est clôturée par une grille en fer peinte en blanc.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à quatre pans sur base carrée et est composée d'ardoise et d'arêtières en zinc.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- Les inscriptions gothiques sur la poutre du linteau vont être refaites et seront à préserver dans leur état en intégralité une fois la tâche accomplie.
- Le toit en tuiles d'ardoise et les arêtières en zinc doivent entièrement préservés dans l'état actuel.
- Les assemblages de briques entre le linteau et le toit doivent être préservés.
- Les piliers en grès soutenant la structure doivent être préservés.

Crédits photos : CAVM

Fiche 12 :**Type : Bâtiment remarquable****Ancienne brasserie ?****Adresse :** 5 et 7 rue Armand Delbove**Parcelle Cadastre :** U 3306, U3307, U3308 et U3309**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Ancienne brasserie implantée en cœur de commune sur une vaste surface. Celle-ci est composée de plusieurs bâtiments, dont un d'habitation visible depuis la rue, d'une grange en cœur de parcelle ainsi que d'une cheminée. Un bâtiment est présent en deuxième rang derrière le bâtiment d'habitation. Le soubassement de la partie habitation est en pierre de taille.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges pour l'ensemble des bâtiments et de la cheminée.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par neuf fenêtres rectangulaires, une fenêtre en arc surbaissé et une entrée de garage en pierre de taille en arc plein-cintre. Le premier étage est percé par dix fenêtres rectangulaires alignées pour la plupart en accord avec celle du RDC. La toiture est percée par deux lucarnes à deux pans en zinc et en tuiles. La façade latérale du bâtiment d'habitation ainsi que le bâtiment en second rang sont percés par quatre fenêtres rectangulaires.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques pleines rouges et est clôturée par un portail en fer. Deux piliers en briques surmontés d'un chapeau en ciment supportent le portail.

Toitures : La toiture du bâtiment d'habitation est à deux pans et composée de tuiles d'ardoise. La toiture du bâtiment en second rang est mansardée et est composée de tuiles de zinc et de tuiles de terre cuite.



Crédits photos : CAVM

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune. La brasserie est de plus classée dans le répertoire de la DRAC des bâtiments remarquables.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade du bâtiment d'habitation et de la brasserie doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cadre d'un projet d'intérêt communautaire porté par la collectivité, et soutenu par des analyses structurelles du bâtiment, la grange pourrait être conservée en tant que bâtiment remarquable ou être démolie.
- La cheminée doit être conservée au maximum sans créer de dangers pour les habitants et les usagers.
- Les piliers du portail doivent être préservés.
- L'arc plein-cintre en pierre de taille de l'entrée de garage doit être préservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

- Les caissons de volets roulants en PVC apparents à l'extérieur.

Fiche 13 :**Type : Bâtiment remarquable*****Maison XIX^{ème} siècle*****Adresse :** 2 rue Henri Barbusse**Parcelle Cadastre :** U 3215**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise de style néo-classique implantée en bord de voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en pierre blanche pour l'ensemble de la maison, les chaînes d'angles, les bandeaux entre les étages, le soubassement et les bas-reliefs, à l'exception des menuiseries et du chéneau qui sont en bois respectivement peints en bleu et en blanc.

Ouvertures : La façade principale de la maison est composée de cinq travées. Une travée centrale pour la porte d'entrée dotée de grilles en fer forgé noir aux fenêtres et la fenêtre arquée à l'étage. Quatre travées (de part et d'autre de l'entrée principale) équipées de fenêtres rectangulaires aux menuiseries peintes en bleu. La façade latérale donnant sur la rue est percée au RDC par quatre fenêtres rectangulaires et par deux fenêtres rectangulaires au premier étage. Les combles sont percés par une lucarne fronton en pierre blanche ainsi que de deux petites lucarnes à deux pans.

Clôture et portail : La propriété est entourée par un mur d'enceinte en ciment et au soubassement en pierre de taille surmontée par une grille en fer forgé bleue. Un portail en fer forgé bleu ferme la propriété.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de zinc. Deux cheminées en pierre ainsi qu'un arêtier en fer forgé complètent la toiture.

*Crédits photos : CAVM*

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti architectural remarquable de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Les façades doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique de l'ensemble doivent être préservées.
- Les éléments de modénature en pierre blanche doivent être préservés dans leur état et intégrité actuels.
- La toiture en zinc et l'arêtier en fer forgé doivent être conservés.
- La grille, le mur d'enceinte et le portail doivent être préservés.
- Les pierres blanches autour des fenêtres ainsi que sur les chaînes d'angle doivent être conservées.
- La toiture est à conserver selon les dispositions d'origine et l'ardoise et le zinc doivent être préservés.
- Les murs d'enceinte en brique et en pierre doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

Fiche 14 :**Type : Bâtiment remarquable****Ancienne brasserie doublée d'une maison de maître****Adresse :** 2 route de Jenlain**Parcelle Cadastre :** U 2059**Propriété :** privée**Description :**

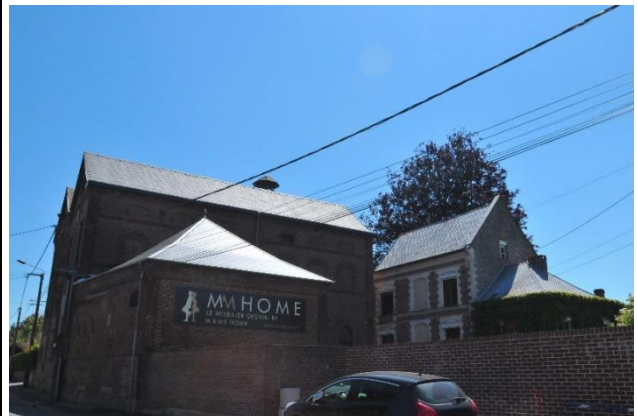
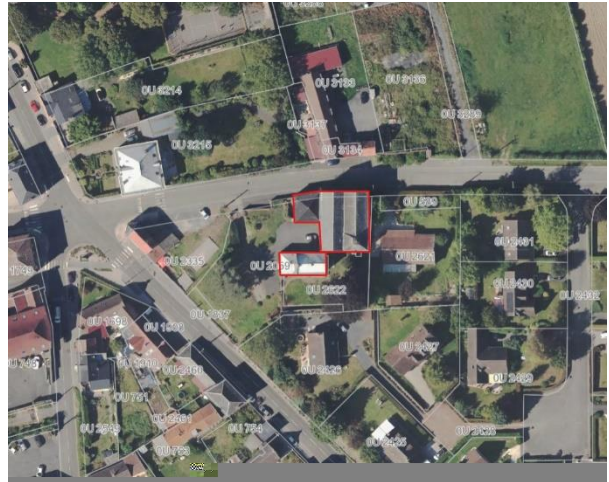
Type et implantation : L'ancienne brasserie (bâtiment industriel) est implantée en bord de voie principale et la maison de maître est au cœur de la parcelle retranchée derrière le mur d'enceinte. Le bâtiment industriel est de type R+3+combles et la maison est de type R+1+combles. Le bâtiment industriel est doté d'un petit bâtiment à base carré en briques pleines. La maison de maître est dotée d'un bâtiment recouvert de végétation.

Façade : La maçonnerie du bâtiment industriel est en briques et est dotée d'éléments de modénature et d'ouvertures bouchées. La maison de maître est composée de briques et de pierre blanche. Les chaînes d'angle et les bandeaux sont en pierre blanches ainsi que les encadrements des fenêtres.

Ouvertures : La façade sur rue du bâtiment industriel est percée par cinq demi-fenêtres en arc déprimé, sept fenêtres, un jour rectangulaire aux linteaux en fer forgé et un œil-de-bœuf au dernier étage. La façade principale de la maison de maître est percée au rez-de-chaussée par une porte et deux fenêtres en arc surbaissé et par trois fenêtres en arc surbaissé au premier étage. La façade latérale est percée par une petite fenêtre en arc surbaissé. L'extension est percée par trois fenêtres rectangulaires.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en brique pleine rouge.

Toitures : La toiture du bâtiment industriel est à deux fois deux pans composé d'ardoise et celle du petit bâtiment accolé à celui-ci est à quatre pans et composée du même matériau. La toiture de la maison de maître et de l'extension est en zinc.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique de l'ensemble doivent être préservées.
- Le rythme des ouvertures doit être respecté.
- L'aspect industriel doit être conservé.
- La façade en brique et pierre blanche de la maison de maître doit être conservée.
- Les toitures en zinc et en ardoise doivent être conservées.

ELEMENTS DENATURANTS :

- Les caissons de volets roulants en PVC apparents à l'extérieur de la maison de maître.
- Les ouvertures brisées et mal entretenues sur la façade principale du bâtiment industriel.



Crédits photos : CAVM et Google Street View

Fiche 15 :**Type : Bâtiment remarquable*****Pigeonnier*****Adresse :** 3 Route de Jenlain**Parcelle Cadastre :** U 3133**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Pigeonnier surmontant un portail implanté en bordure de voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines peintes en blanc. Deux agrafes de fer forgé surmontent l'ouverture principale.

Ouvertures : Le pigeonnier est doté de plusieurs ouvertures caractéristiques pour accueillir les oiseaux, d'une fenêtre rectangulaire ainsi que d'une porte cochère en arc plein-cintre.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est constituée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- L'ensemble de la construction doit être préservée et si possible remise en état, constituant un bâtiment remarquable de la commune.
- La toiture doit être conservée.
- L'arc plein cintre de la porte cochère doit être préservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

La vétusté du bâtiment et le potentiel péril qui peut en découler.



Crédits photos : CAVM

Fiche 16 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 2 route de Saultain**Parcelle Cadastre :** U 373**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté en bord de parcelle, composé d'une habitation principale et d'une grange. Construction de type R+1+Combles. Faîtage perpendiculaire à la voie principale.

Façade : La maçonnerie de la façade principale est en brique pleine rouge. Les joints sont peints de la même couleur que la brique dès 1 mètres 80 jusqu'au bandeau d'attique. Les chaînes d'angle et le bandeau d'attique sont composés d'alternances de briques rouges et de briques de ciment. La maçonnerie de la grange est en briques pleines.

Ouvertures : La façade principale est percée par sept ouvertures au rez-de-chaussée (trois fenêtres en arc bombé, trois portes et une porte de garage) et quatre au premier étage (trois fenêtres en arc bombé et une ouverture). Les linteaux des fenêtres sont travaillés sur le même thème que les chaînes d'angle et les bandeaux d'attique, en alternant briques pleines rouges et briques de ciment. La façade de la grange est percée de six ouvertures (deux portes, trois fenêtres de type « jour » et une ouverture au premier étage sur l'intérieur de la grange. Deux tabatières sont percées dans la toiture.

Clôture et portail : Un mur d'enceinte en brique entoure la propriété, complété par une clôture en grillage souple et un portail en fer forgé.

Toitures : La toiture de l'habitation est une toiture à quatre pans et celle de la grange est à deux pans avec croupe. Les deux toitures sont recouvertes de d'ardoise.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les éléments de modénature et les ouvertures doivent être conservés.
- La toiture doit être conservée.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 17 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle Notre Dame du Bon Voyage****Adresse :** Route de Préseau**Parcelle Cadastre :** Emprise publique de la commune**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée au bord de la route départementale D73, en lieu et place d'un cône de vue donnant sur la commune.

Façade : Façade érigée en pierre blanche. La façade principale est couverte de végétation à l'exception de la grille. Un escalier de sept marches en pierre donne accès à la chapelle.

Ouvertures : Une grille en fer peinte en bleu clair et en blanc.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Toiture composée de tuiles d'ardoise et surmontée d'une croix.

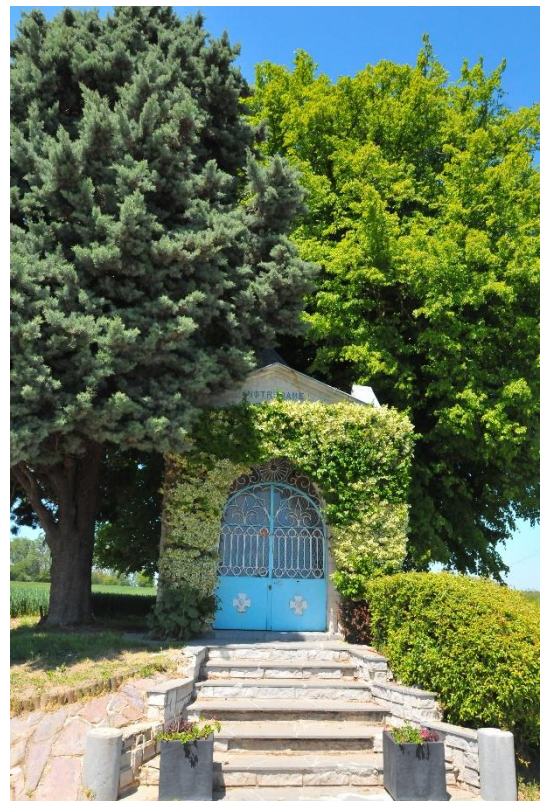
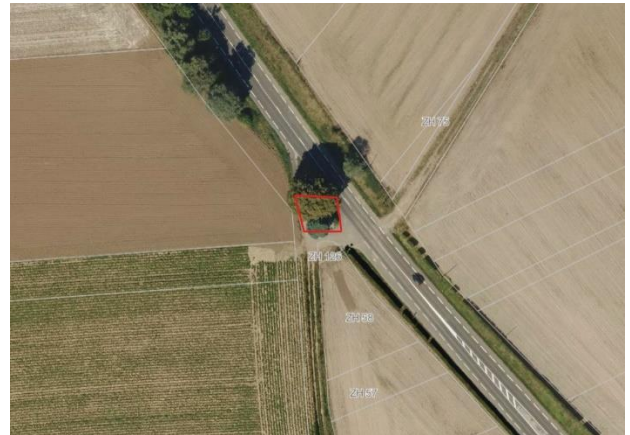
ENJEUX : Préservation du petit patrimoine bâti religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Préservation de l'ensemble de la chapelle dans son état actuel en veillant à la bonne conservation des éléments de la façade, de la grille, des escaliers ainsi que de la toiture.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 18 :

Type : Linéaire bâti

Chemin pavé

Adresse : Route d'Aulnoy

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé en direction de Marly.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Le chemin pavé est à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 19 :

Type : Linéaire bâti

Route pavée

Adresse : Route de Jenlain

Parcelle Cadastreale : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Route pavée en direction de Villers-Pol.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Le chemin pavé est à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 20 :

Type : Linéaire bâti

Route pavée

Adresse : Rue du Dr Roux

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

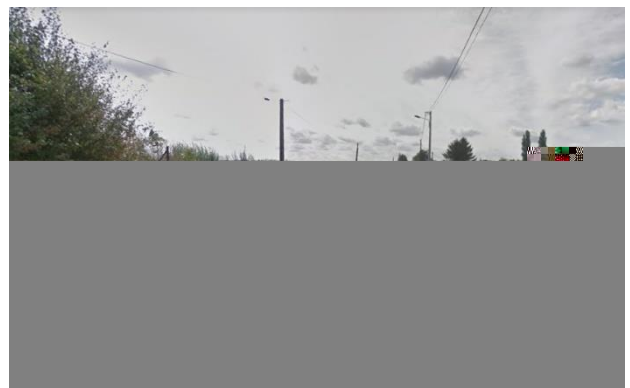
Description :

Type et implantation : Route pavée en direction d'Artres.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Le chemin pavé est à préserver.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 21 :**Type : linéaire bâti****Mur et clôture****Adresse :** 38 Rue du Dr Roux**Parcelle Cadastre :** U 3162**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Mur d'enceinte de propriété implanté en bord de voie publique d'une hauteur d'environ deux mètres agrémenté d'un portail.

Façade : Mur en briques pleines doté de piliers intégrés à la structure.

Clôture et portail : Portail en fer forgé.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Le mur d'enceinte, les piliers et le portail en fer sont à préserver. Si une rénovation est à prévoir, les éléments à préserver doivent être reconstruits à l'identique.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.

*Crédits Photos : CAVM*

Fiche 22 :**Type : linéaire bâti****Mur et clôture****Adresse :** 4 rue Paul Bonduelle**Parcelles Cadastres :** U 2471 et U 2474**Propriété :** privée**Description :**Type et implantation : Mur d'enceinte de propriété implanté en bord de voie publique.Façade : Briques et pierres.Clôture et portail : Mur d'enceinte surmonté d'une grille en fer forgé et de piliers en briques et en pierre, agrémenté d'un portail en fer forgé.**ENJEUX :** Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :** Le mur d'enceinte, les piliers et le portail en fer sont à préserver. Si une rénovation est à prévoir, les éléments à préserver doivent être reconstruits à l'identique.**ELEMENTS DENATURANTS :** Aucuns.*Crédits Photos : CAVM*

Fiche 23 :**Type : linéaire bâti****Mur et clôture****Adresse :** 2 rue Paul Bonduelle**Parcelle cadastrale :** U 963**Propriété :** privéeType et implantation : Mur d'enceinte de propriété implanté en bord de voie publique.Façade : Briques.Clôture et portail : Mur d'enceinte surmonté d'une grille en fer forgé agrémenté d'un portail en fer forgé.**ENJEUX :** Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :** Le mur d'enceinte et le portail en fer sont à préserver. Si une rénovation est à prévoir, les éléments à préserver doivent être reconstruits à l'identique.**ELEMENTS DENATURANTS :** Aucuns.*Crédits Photos : CAVM*

Fiche 24 :

Type : linéaire bâti

Mur

Adresse : Rue Roger Salengro

Parcelles cadastrales : U 982 et U 983

Propriété : privée

Type et implantation : Mur d'enceinte de propriété implanté en bord de voie publique.

Façade : Mur en briques pleines.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Le mur d'enceinte est à préserver. Si une rénovation est à prévoir, les éléments à préserver doivent être reconstruits à l'identique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 25 :

Type : Linéaire bâti

Mur

Adresse : 3 route de Jenlain

Parcelles cadastrales : U 3133 et U 3136

Propriété : privée

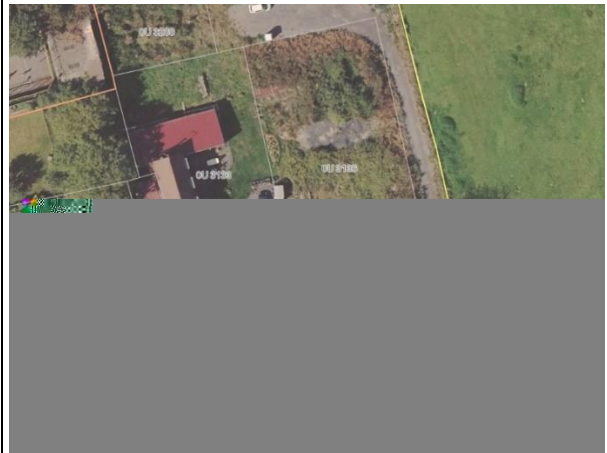
Type et implantation : Mur d'enceinte de propriété implanté en bord de voie publique.

Façade : Briques pleines peintes en blanc.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti linéaire de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Le mur d'enceinte est à préserver. Si une rénovation est à prévoir, les éléments à préserver doivent être reconstruits à l'identique.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 26 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 2 ruelle des Treize**Parcelle cadastrale :** U 1814**Propriété :** privée

Type et implantation : Corps de ferme en forme de « L » implanté en cœur de commune. Le bâtiment dispose d'une maison principale donnant sur la voie publique ainsi que d'une tourelle adjacente. Construction de type R+1+Combles.

Façade : La maçonnerie de la façade donnant sur rue est en brique pleine rouge agrémentée de pierre d'angle en pierre blanche. La maçonnerie de la façade donnant sur cour est en brique pleine rouge agrémentée de pierre blanche. Les deux bandeaux d'attique surlignant les fenêtres sont en pierre blanche.

Ouvertures : La façade sur rue est percée par quatre ouvertures en arc surbaissé en briques. La façade sur cour est percée par au moins douze ouvertures rectangulaires encadrées de pierre blanche. Une de ces ouvertures au rez-de-chaussée constitue sans doute la porte d'entrée du bâtiment dotée des mêmes qualités architecturales. Au premier étage une fausse fenêtre perce la façade. La tourelle est au moins percée par deux ouvertures rectangulaires, une au rez-de-chaussée et une au premier étage.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en brique pleine doté de deux pilastres encadrant une grille en fer forgé.

Toiture : La toiture de l'habitation principale est à quatre pans et composée de tuiles de terre cuite rouge. La toiture de la tourelle est à huit pans et composée de tôle.



Crédits Photos : CAVM

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti architectural remarquable de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le corps de ferme doit être préservé dans son intégralité.
- Les façades en briques, les pierres blanches autour des fenêtres et sur les chaînes d'angle sont à conserver dans leur intégralité.
- La toiture est à conserver selon les dispositions actuelles.
- Le mur d'enceinte et la grille en fer forgé sont à conserver dans leur état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.

Prouvy

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Prouvy

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Petit patrimoine religieux

Chapelle Notre Dame de la Paix

Adresse : Rue de Liège

Parcelle Cadastre : A 462

Propriété : privée

Description :

Type et implantation :

Chapelle sur pied construite sur une parcelle vide entre deux rangées d'habitations, proche d'une limite séparative et au bord d'une voie menant à un fond de jardin.

Façade : Maçonnerie en brique avec joints épais noirs qui marquent l'esthétique de la construction.

Ouvertures : Ouverture simple de style ogival clôturée par une grille en fer.

Clôtures et portail : Aucune.

Toitures : Toiture en tôle cloutée.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Qualité de l'aménagement du sol et des espaces végétaux autour.



Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Patrimoine industriel****Ancienne malterie franco-belge****Adresse :** 8 rue Roger Salengro**Parcelle Cadastre :** AB 775**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Bâtiment industriel construit en 1861, mesurant environ vingt mètres de haut sur quinze mètres de long et douze mètres de large, implanté au cœur de la commune en face du Chemin des Dames menant à l'Eglise.

Façade : Façade type d'un bâtiment industriel en brique sombres. Une partie du mur de la façade latérale gauche semble avoir été refaite.

Ouvertures : La façade latérale droite est dotée de fenêtres en arc plein-cintre à raison de cinq par étage, dont une fausse fenêtre au centre. La façade principale donnant sur la rue est essentiellement dotée de fenêtres en arc plein-cintre aveugles à raison de quatre par étages, à l'exception des deuxième et quatrième du rez-de-chaussée. Une fausse fenêtre encadrée par un bas-relief de colonnes surplombe les autres au milieu du fronton. La façade latérale gauche est similaire à celle de droite mais n'est constituée que de fausses fenêtres en partie envahies par la végétation.

Clôture et portail : Bâtiment encadré par un mur de briques de trois mètres de hauteur.

Toitures : La toiture est à deux pans et composée d'ardoise.

ENJEUX :

Préservation du patrimoine bâti industriel de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Préservation de la forme bâtie.
- Préservation des ouvertures.
- Préservation de la toiture.

**ELEMENTS DENATURANTS :**

Le délabrement visible de la construction, non entretien et envahissement par la végétation.

Crédits photos : CAVM et Google

Quérénaing

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Quérénaing

Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**Fiche 1 :**

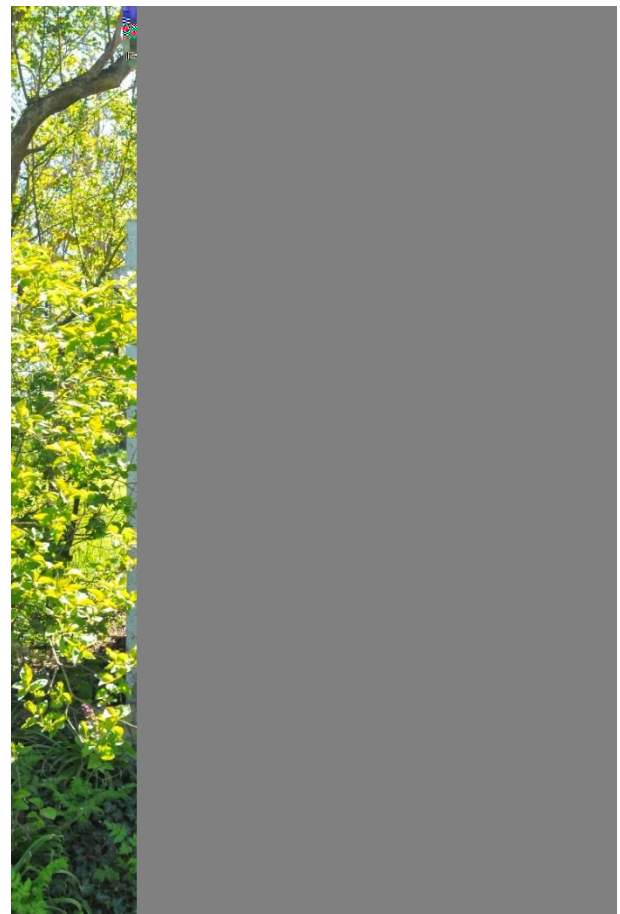
Type : Petit patrimoine religieux

Chapelle (reconnaissance de la famille Derquenne Duez)**Adresse :** 23 résidence de la Ferrière**Parcelle Cadastre :** AA 34**Propriété :** privée**Description :**Type et implantation : Chapelle implantée à l'abri des regards et sous le couvert des arbres.Façade : La maçonnerie est en enduit blanc. Un escalier en pierres mène à la porte. Une plaque sur laquelle est inscrite « reconnaissance de la famille Derquenne – Duez » est fixée au-dessus de la porte. Une croix en pierre surmonte la chapelle.Ouvertures : La chapelle est percée sur sa façade principale par une ouverture rectangulaire protégée par une porte en fer bleue.Clôture et portail : Aucuns.Toitures : La toiture est à deux pans.**ENJEUX :** Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

La chapelle est à conserver dans son intégralité et dans son meilleur état.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Petit patrimoine religieux*****Calvaire de Quérénaing*****Adresse :** Rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** AA 70**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Calvaire implanté devant le cimetière de la commune en retrait de la voie principale.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et le soubassement est en pierre. Des bandeaux de briques ponctuent la façade.

Ouvertures : Le calvaire est percé par une ouverture en arc plein-cintre protégée par une grille en fer peinte en blanc.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est de type pavillon à quatre pans et est composée de tôles de zinc.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le calvaire est à conserver dans son intégralité et dans son état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 3 :**Type : Petit patrimoine historique****Plaque commémorative****Adresse :** 3 rue de Maing**Parcelle Cadastre :** A 200**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Plaque commémorative à la mémoire de Pierre Joseph HUVELLE et Alexis BULTEZ fusillés le 25 août 1914, implantée sur un mur entre deux habitations. La plaque est encadrée par de petites pierres et est surmontée par un porte-drapeau.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La plaque est à préserver dans son intégralité et ne doit être dénaturée d'aucune manière.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Fiche 4 :**Type : Petit patrimoine historique****Monument aux morts****Adresse :** Rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** Emprise publique de la commune**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Monument en hommage aux morts de la Première et de la Deuxième Guerre Mondiale, constitué d'une sorte d'obélisque en pierre, agrémenté de pièces d'obus et encadré par des poteaux reliés par des chaînes.

Le monument aux morts est situé dans un espace végétal de qualité doté d'allées d'arbres et d'un vaste espace enherbé.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Le monument aux morts est à préserver dans son intégralité.
- L'espace végétal de qualité est à préserver dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 5 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle Notre Dame des Affligés****Adresse :** Rue Neuve**Parcelle Cadastreale :** A 1341**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée en bord de carrefour entre la rue neuve et la rue des Ancolies.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Le soubassement est en pierre peinte en blanc. Un petit escalier en pierre mène à la chapelle. Une plaque indiquant « N.D des Affligés 1869-1961 » est apposée au-dessus de la porte.

Ouvertures : La chapelle est percée par une porte en bois peinte en bleu surmontée par un arc plein cintre en briques.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son intégralité et dans son meilleur état.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 6 :**Type : Petit patrimoine historique****Chapelle des fusillés****Adresse :** Rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** ZB 72**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée dans une alcôve dans la rue Jean Monnet et érigée en hommage aux victimes civiles de la Première Guerre Mondiale.

Façade : La maçonnerie est en pierre blanche. Des colonnes encadrent l'ouverture principale et sont surmontées par un arc surbaissé en guise de fronton. Un porte-drapeau est disposé de chaque côté de l'ouverture. Une croix et l'inscription « Hommage à nos victimes civiles » sont apposées sur la façade.

Ouvertures : La chapelle est percée par une large ouverture en arc plein-cintre protégée par une grille en fer peinte en gris foncé. L'ouverture abrite une plaque commémorative détaillant le nom des victimes.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est bombée.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à préserver dans son intégralité et état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 47 rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** A 305**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grand corps de ferme composé de plusieurs bâtiments d'habitation et de granges et implanté en bord de voie principale. Construction de type R+1+combles pour le bâtiment d'habitation (1) et de type R+combles pour la grange en bord d'emprise publique (2).

Façade : La maçonnerie du bâtiment d'habitation est en ciment et en brique pleine rouge. Les chaînes d'angles et les bandeaux délimitant les étages sont dans ces mêmes matériaux. Le soubassement est en pierre. La façade de la grange est en brique pleine rouge et est dotée d'un soubassement en pierre. Des agrafes de fer forgé parsèment la façade de la grange.

Ouvertures : La façade sur rue du bâtiment d'habitation est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres en arc surbaissé en pierre et au premier étage par deux anciennes ouvertures dont ne subsistent que les encadrements. La façade donnant sur la cour est percée au premier étage par cinq fenêtres en arc surbaissé. Le RDC est composé d'ouverture au nombre de cinq et disposant des mêmes éléments de modénature qu'au premier étage. Le toit est percé par trois ouvertures de type velux. La grange est percée par une ouverture de type garage en arc plein-cintre en brique.

Clôture et portail : La propriété est clôturée par un mur en brique au soubassement en pierre de taille et un portail en fer peint en gris.

Toitures : La toiture de la partie habitation est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise. La toiture de la grange est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

**2**

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Dans le cas d'une pose de volets roulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons PVC extérieurs des volets roulants

Crédits photos : CAVM et Google Street View

Fiche 8 :**Type : Patrimoine bâti****Corps de ferme****Adresse :** 3 rue d'en haut**Parcelle Cadastre :** A 298**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté à proximité du centre de la commune. Construction divisée en une partie habitation en forme de « L » (1) et une partie grange (2). L'ensemble du bâtiment est de type R+combles.

Façade : La façade de la partie habitation est en brique pleine rouge et peint en blanc. La façade de la partie grange est en brique pleine rouge.

Ouvertures : La partie habitation est percée au rez-de-chaussée par six fenêtres rectangulaires et carrées et par cinq portes. La toiture est percée par deux lucarnes rampantes et deux lucarnes à deux pans. La grange est percée par une fenêtre carrée proximité du portail d'entrée.

Clôture et portail : La propriété est clôturée par un portail en fer peint en rouge.

Toitures : Les toitures sont à deux pans et sont composées de tuiles de terre cuite et d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 9 :**Type : Patrimoine bâti****Corps de ferme****Adresse :** 47 rue des aubépines**Parcelle Cadastreale :** A 193 et A 194**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté à distance du centre de la commune et en retrait de la voie secondaire. Constitué d'un bâtiment d'habitation, d'un pigeonnier rattaché à la grange et d'un petit baraquement à l'entrée.

Façade : La grange et le pigeonnier sont constitués de briques pleines rouges.

Ouvertures : La grange est percée par de nombreuses fenêtres, le bâtiment du pigeonnier est percé par une entrée de portail en arc surbaissé en briques.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Les toitures sont à deux pans sur la grange et le pigeonnier et sont constituées de tuiles de terre cuite. Le petit baraquement possède une toiture à quatre pans en tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La grange doit être conservée dans son intégralité.
- Le pigeonnier doit être conservé dans son intégralité.
- Le petit baraquement doit être conservé dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM et Google Street View

Fiche 10 :**Type : Patrimoine religieux*****Eglise Saint-Landelain de Quérénaing*****Adresse :** Rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** A 221**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Eglise implantée en plein cœur de la commune sur une place arborée et enherbée. L'édifice est composé d'une tour et d'une nef.

Façade : La maçonnerie de la tour est en brique pleine, en pierre blanche pour l'encadrement de la porte et les bandeaux, et en pierre de taille pour les chaînes d'angles et les ouvertures. La nef et le soubassement sont en pierre de taille. Une alcôve en arc plein-cintre située au-dessus de la porte abrite une croix et une statue. Un fronton en pierre se dessine sous la toiture de la tour.

Ouvertures : La tour est percée au rez-de-chaussée par une porte rectangulaire, au premier étage par trois hublots et au dernier étage par quatre ouvertures en arc plein-cintre. La nef est percée par deux ouvertures en arc plein-cintre et huit ouvertures en arc ogival.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Les toitures sont à deux pans, la toiture de la partie derrière la nef est dotée de coyaux, deux appentis sont appuyés sur la tour. Les tuiles sont en ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

L'église est à conserver dans son intégralité et état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 11 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** Place du 11 novembre**Parcelle Cadastre :** A 222**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté au cœur de la commune en face de l'Eglise Saint-Landelain. Construction de type R+combles.

Façade : La maçonnerie est en pierre et en briques pleines. La façade donnant sur la rue est dotée d'un soubassement et de bandeaux en pierre. La façade donnant sur la cour est dotée de bandeaux en briques.

Ouvertures : La façade sur rue est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres en arc surbaissé en pierre. Les combles sont percés par trois lucarnes pignons à fronton triangulaire. La façade sur cour est percée par six fenêtres et une porte en arc surbaissé en pierre. Des portes coulissantes en fer peint en bleu sont présentes sur la façade la plus éloignée du bâtiment. Le premier étage est percé par une lucarne pendante et une fenêtre en arc surbaissé.

Clôture et portail : La propriété est clôturée par un mur en briques et un portail en fer peint en bleu encadré par des pylônes en pierre peints en blanc.

Toitures : La toiture de la partie côté rue est mansardée, tandis que la toiture de la partie côté cour est à deux pans. La toiture est composée de tuiles d'ardoise et de tôle pour la grange la plus éloignée de la route.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.
- Le rythme des ouvertures doit être conservé.
- La cour doit demeurer pavée et le portail doit être conservé dans son état actuel.

Crédits photos : CAVM

Fiche 12 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 19 place du 11 novembre**Parcelle cadastrale :** A 1170**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté au bord de la place de l'Eglise divisé en une partie principale (1) de type R+1+combles et une partie secondaire (2) de type R+combles. Un bâtiment au fond de la propriété constitue une grange dotée d'un mur végétalisé.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Le soubassement de la partie principale est en enduit. Un chéneau souligne la toiture de la partie principale.

Ouvertures : La partie principale est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres en arc surbaissé et une véranda. Le premier étage est percé par cinq fenêtres en arc surbaissé dont une dotée d'un balcon. Le pignon sur cour est de plus percé par une fenêtre en arc plein-cintre. La partie secondaire est percée au RDC par une porte, deux fenêtres et trois jours en arc surbaissé. Une porte de grange en fer complète l'ensemble. Le pignon est percé au premier étage par deux fenêtres en arc surbaissé et trois fenêtres rectangulaires sur la partie cour. Le bâtiment du fond est percé par une ouverture de grange en arc plein-cintre.

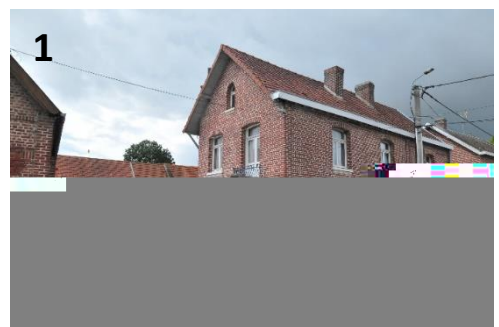
Clôture et portail : La propriété est clôturée par un portail en fer.

Toitures : Les toitures sont à deux pans et sont composée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.
- Le rythme des ouvertures doit être conservé ainsi que la véranda.
- La grange doit être conservée dans son état actuel.

Crédits photos : CAVM

Fiche 13 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 37 rue Neuve**Parcelle Cadastre :** A 1347**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme séparé en une partie habitation de type R+combles en forme de « L » (1) et une partie grange de type R+combles (2), par un espace vert.

Façade : La façade principale de la partie habitation est en briques pleines rouges avec des parties de soubassement en pierre de taille. La façade latérale est conçue comme un pigeonnier et est ainsi percée par des alcôves. La grange est composée de briques pleines rouges.

Ouvertures : La partie habitation est percée au rez-de-chaussée par quatre fenêtres en arc surbaissé et au premier étage par quatre lucarnes rentrantes. La grange est percée par deux grandes portes de garage.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques pleines rouges soutenu par un soubassement en pierre de taille.

Toitures : La toiture de la partie habitation est mansardée et en tuiles d'ardoise en front-à-rue et à deux pans et en tuiles de terre cuite en cœur de parcelle. La grange est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.
- Les ouvertures et lucarnes doivent être conservées dans leur état actuel.
- Les ouvertures du pigeonnier doivent être préservées

Crédits photos : CAVM

Fiche 14 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 21 rue d'En Haut**Parcelle Cadastre :** A 327**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté en bord de voie secondaire à proximité du centre de la commune. Construction de type R+combles divisée en une partie habitation et une partie grange.

Façade : La maçonnerie de la partie habitation est en briques pleines rouge et en pierre. Des bandeaux de pierre horizontaux et verticaux parsèment la façade. La façade de la grange est en briques pleines rouges et dispose d'un soubassement en pierre. Le pignon de la grange est agrémenté d'une inscription « 1895 ».

Ouvertures : La façade parallèle à la route est percée par quatre fenêtres et une porte en arc surbaissé en briques et en pierre. La partie perpendiculaire à la route est percée par deux portes et une fenêtre en arc surbaissé, deux portes de garages, deux ouvertures plein-cintre et deux ouvertures carrées.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur d'enceinte en briques et clôturée par un portail en fer peint en gris.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.

Crédits photos : CAVM

Fiche 15 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 89 rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** A 1165**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Imposant corps de ferme implanté le long de la rue Jean Monnet composé de deux bâtiments en forme de L rejoint par un portail. Les constructions sont de type R+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et le soubassement est en pierre de taille. Plusieurs agrafes de fer forgé ponctuent la façade.

Ouvertures : La façade est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres en arc surbaissé en briques et en pierre, par un grand portail en arc plein-cintre en pierre et par une série de douze meurtrières. Le premier étage est percé par une fenêtre en arc surbaissé et une fenêtre carrée.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur de briques au motifs ouvragés en pierre.

Toitures : La toiture est à deux pans et est constituée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle et d'ouverture doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 16 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 1 rue des Aubépines**Parcelle Cadastre :****Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté en bordure de voie principale en forme de « V ». Bâtiment de type R+1+combles et R+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques et est dotée sur certaines parties de la façade d'un soubassement en pierres de taille. Des bandeaux de ciment parcourent la façade de l'habitation donnant sur la rue des aubépines. Un bandeau de pierre de taille souligne une des fenêtres de la façade donnant sur la rue de Verchain. Des agrafes de fer forgé parcourent la façade.

Ouvertures : La façade donnant sur la rue des Aubépines est percée au rez-de-chaussée par deux fenêtres et une porte en arc surbaissé ainsi que deux fenêtres rectangulaires aux linteaux et appuis de fenêtre en pierres peintes en blanc. Le premier étage est percé par trois fenêtres en arc surbaissé. Une ouverture de porte a été bouchée sur le pignon. La façade donnant sur la rue de Verchain est percée par deux fenêtres rectangulaires, deux fenêtres carrées et une porte dont les chaînes d'angles sont en pierre de taille. Une fenêtre carrée surmonte la porte d'entrée. La toiture est percée par deux ouvertures de toit de type velux.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge et de tuiles noires.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle et d'ouverture doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.
- Les soubassements en pierres sont à conserver.

Crédits photos : CAVM

Fiche 17 :**Type : Bâtiment remarquable****Maison****Adresse :** 112 rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** ZB 70**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise implantée en retrait de la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche. Des bandeaux de pierre blanche surlignent les fenêtres au rez-de-chaussée et au premier étage de la bâtisse. Un escalier en pierre mène à la porte d'entrée. Une cour pavée complète l'espace entre la maison et le portail. Un chéneau en bois soutient la toiture.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres en arc surbaissé en pierre blanche réparties autour de la travée centrale dotée d'une porte d'entrée surmontée d'une fenêtre en arc surbaissé donnant sur un balcon en pierre. Les combles sont percés par trois lucarnes œil-de-bœuf en pierre et en zinc.

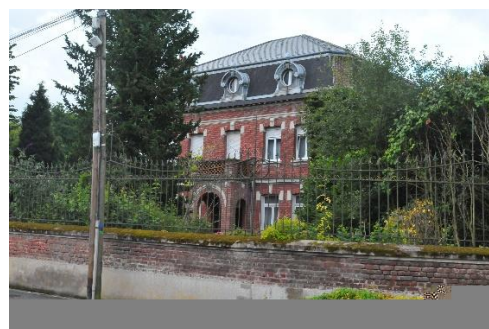
Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur en briques pleines rouges et clôturée par un haut portail en fer forgé vert. Celui-ci est adjoint de deux pylônes en briques et en pierre.

Toitures : La toiture est mansardée à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle et d'ouverture doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.
- Le portail et le mur d'enceinte doivent être conservés.
- La toiture et les lucarnes doivent être préservées.

Crédits photos : CAVM

Fiche 18 :**Type : Bâtiment remarquable****Corps de ferme****Adresse :** 103 rue Jean Monnet**Parcelle Cadastre :** ZA 94**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté en bordure de voie principale divisé en deux parties en « L ». Construction de type R+combles.

Façade : La maçonnerie de l'habitation est en briques pleines rouges. Un chéneau en bois peint en blanc souligne la toiture. Un bandeau horizontal de briques surligne les fenêtres du rez-de-chaussée. Les granges sont en en briques pleines rouges.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée du bâtiment d'habitation est percée par cinq fenêtres en arc surbaissé en briques, les combles sont percés par quatre lucarnes à deux pans. L'une des granges est percée par une ouverture en arc plein-cintre.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur en briques surmonté d'une grille en fer. Un portail clôture l'accès à la cour.

Toitures : La toiture de la partie habitation est mansardée tandis que les toitures des granges sont à deux pans et sont toutes composées de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle et d'ouverture doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Le style général et esthétique doit être conservé.
- Les granges doivent être conservées.

Crédits photos : CAVM

Fiche 19 :

Type : Linéaire bâti

Chemin pavé

Adresse : rue de Verchain

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé dans le prolongement de la rue de Verchain, bordé de champs et de végétation.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les pavés sont à conserver impérativement.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 20 :

Type : Linéaire bâti

Chemin pavé

Adresse : rue d'Artres

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé dans le prolongement de la rue d'Artres, bordé de champs et de végétation.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Les pavés sont à conserver impérativement.

ELEMENTS DENATURANTS :

Le macadam recouvrant en partie les pavés.



Crédits photos : CAVM

Rombies-et- Marchipont

Fiches patrimoine

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : ROMBIES-ET-MARCHIPONT

Fiche n°1

Type : Bâtiment remarquable

Moulin de la vallée (Monument historique)

Adresse : rue du moulin

Parcelle cadastrale : U 537



*Crédits photos :
PNRSE, 2018.*



Fiche réalisée par Scarpe-Escaut

Fiche n°2

Type : Bâtiment remarquable

Ferme, pigeonnier et mur d'enceinte (permis de construire accordé pour la rénovation en 2019)

Adresse : 5 route de Marchipont

Parcelle cadastrale : U 446



Extrait du permis de construire

B.B. 
perspecti



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Fiche n°3

Type : Bâtiments remarquables

Adresses : 1, 8, 11 et 13 rue de l'Eglise

N°1

**Parcelle
cadastrale :**
U 621

**Éléments
dénaturants :**
volets et porte
en PVC blanc

**Spécificité à
préserver :**
trottoir pavé



N°8

**Parcelle
cadastrale :**
U 1698

**Spécificités à
préserver :**
mur de clôture
en briques,
cheminées



Crédits photos : PNRSE, 2018.

N°11 et N°13

Parcelles cadastrales :

U 1460 et U 1461

Éléments dénaturants :

volets (et menuiseries au n°13) en PVC blanc

Spécificités à préserver :

impostes, cheminées, au n°11 les menuiseries bois



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Fiche n°4

Type : Bâtiments remarquables

Fermes

Adresses : 16 et 20 ter rue de l'Eglise

N°16

**Parcelles
cadastrales :**
U 589

**Elément
spécifique à
préserver :** la
façade sur rue,
l'entrée sous
porche et le
trottoir en pavé



N°20 ter

Parcelles cadastrales :

U 1679 et 1694

Élément spécifique à préserver : volumétrie de la grange, impostes des fenêtres

Recommandation:

Harmoniser les toitures



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Fiche n°5

Type : Bâtiments remarquables

Granges

Adresses : 6, 6ter, 11 et 19 rue de l'Eglise

Elément spécifique à préserver : la volumétrie

N°6

(Le mur attenant à cette grange figure sur une autre fiche)

Parcelle

cadastrale : U 1203



N°6 Ter

Parcelle

cadastrale : U 1699



N°11

(la maison et le mur du même numéro figure sur d'autres fiches)

Parcelle

cadastrale : U 1460

Elément spécifique à préserver : décor « 1823 » sur pignon



N°19

**Parcelle
cadastrale : U 1463**

Recommandation:
Rejointoyer de
façon uniforme



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Fiche n°6

Type : Bâtiments remarquables

Hameau de Marchipont : n° 2, 4, 6 et Eglise

Spécificité à préserver : voies pavées (cf. fiche dédiée)

N°2

**Parcelle
cadastrale :**
U 4399



N°4 et 6

**Parcelles
cadastrales :**
U418 et U1563

**Éléments
spécifiques à
préserver :**
4 pilastres



N°6

Grange

**Parcelle
cadastrale :**
U 418



Eglise

**Parcelle
cadastrale :
U 413**



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par **Scarpe - Escaut**

Fiche n°7

Type : Murs de clôture

Adresses : rue de l'Eglise

N°18 ter

Parcelles
cadastrale:
U1676,
U1677 et
U1681



N°20

Parcelle
cadastrale:
U 1590



Crédits photos : PNRSE, 2018.

N°6

Parcelle
cadastrale:
U 1203





Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Fiche n°8

Type : Petits patrimoines

Chapelle de l'Escape

Adresse : rue de l'Eglise

Parcelles cadastrales : U 616 et U 617



Chapelle de la maladrerie

Adresse : dans le cimetière, route d'Estreux

Parcelle cadastrale : ZD 74



Crédits photos : PNRSE, 2018.

Chapelle Saint-Rémy

Adresse : chemin du dauphin

Parcelle cadastrale :



Recommandation : entretien dans les meilleurs délais

Chapelle Saint-Roch

Adresse : rue Saint-Roch

Parcelle cadastrale : ZA 69



Crédits photos : PNRSE, 2018.

Calvaire

Adresse : angle
rue du
calvaire/route
d'Estreux

**Parcelle
cadastrale :**
ZD 78



Crédits photos : PNRSE, 2018.



Fiche réalisée par Scarpe - Escaut

Fiche 9 :

Type : Petit patrimoine religieux

Chapelle

Adresse : Route départementale 50

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chapelle implantée au bord de la voie publique au-dessus d'un fossé.

Façade : La chapelle est composée de bois. Une marque en forme de croix est poinçonnée au milieu de sa face principale.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucunes.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de bois et de métal.

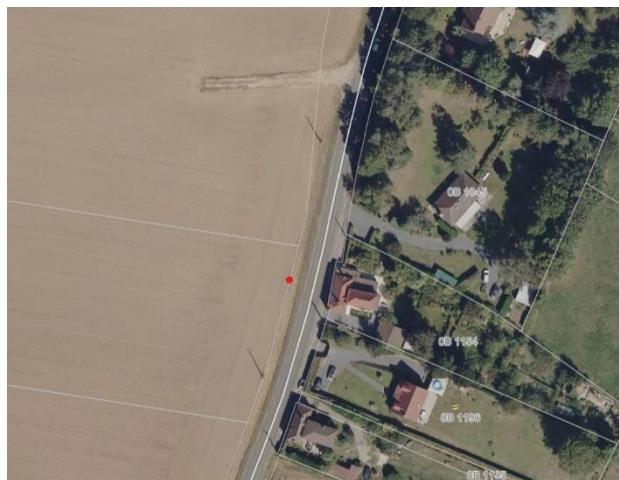
ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle doit être préservée dans son état actuel et ne doit pas être déplacée.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Fiche réalisée par :



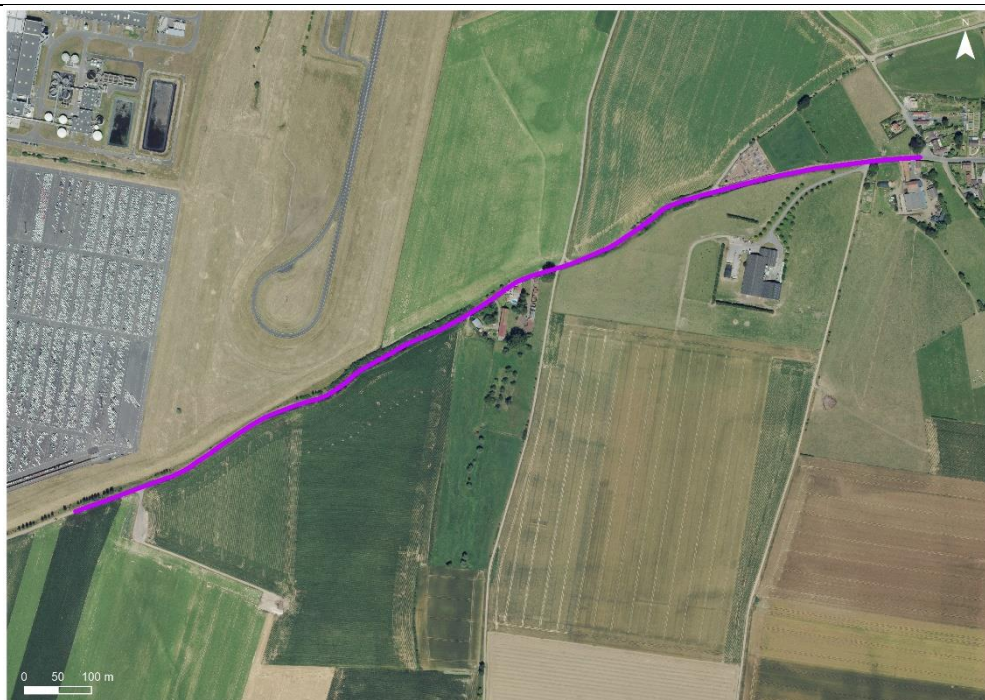
Crédits Photos : CAVM

Fiche n°10

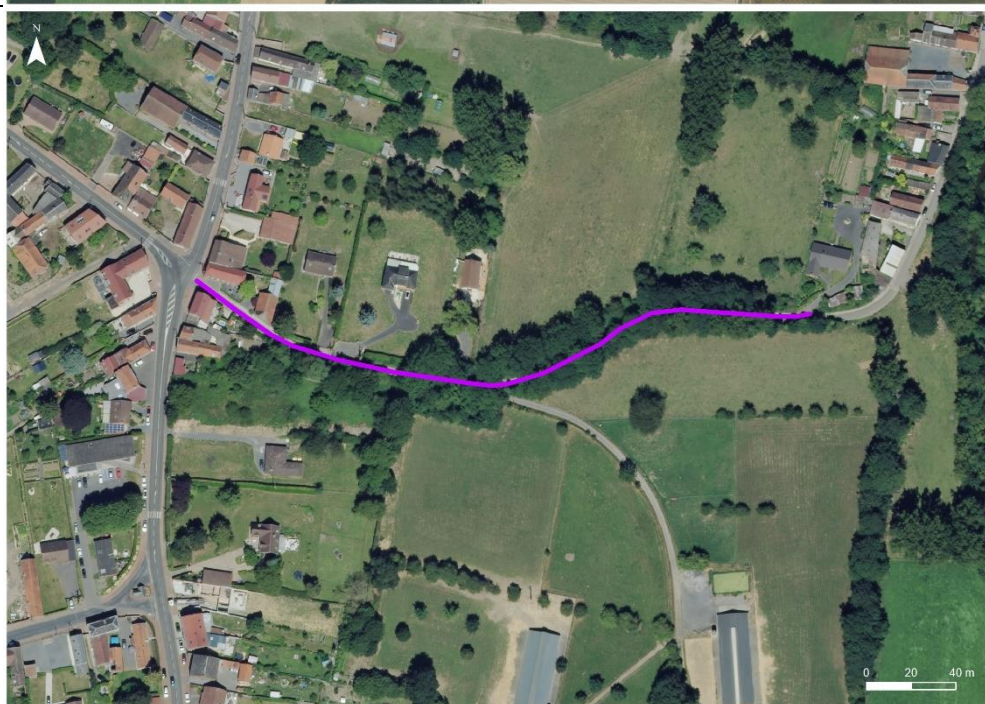
Type : Pavés

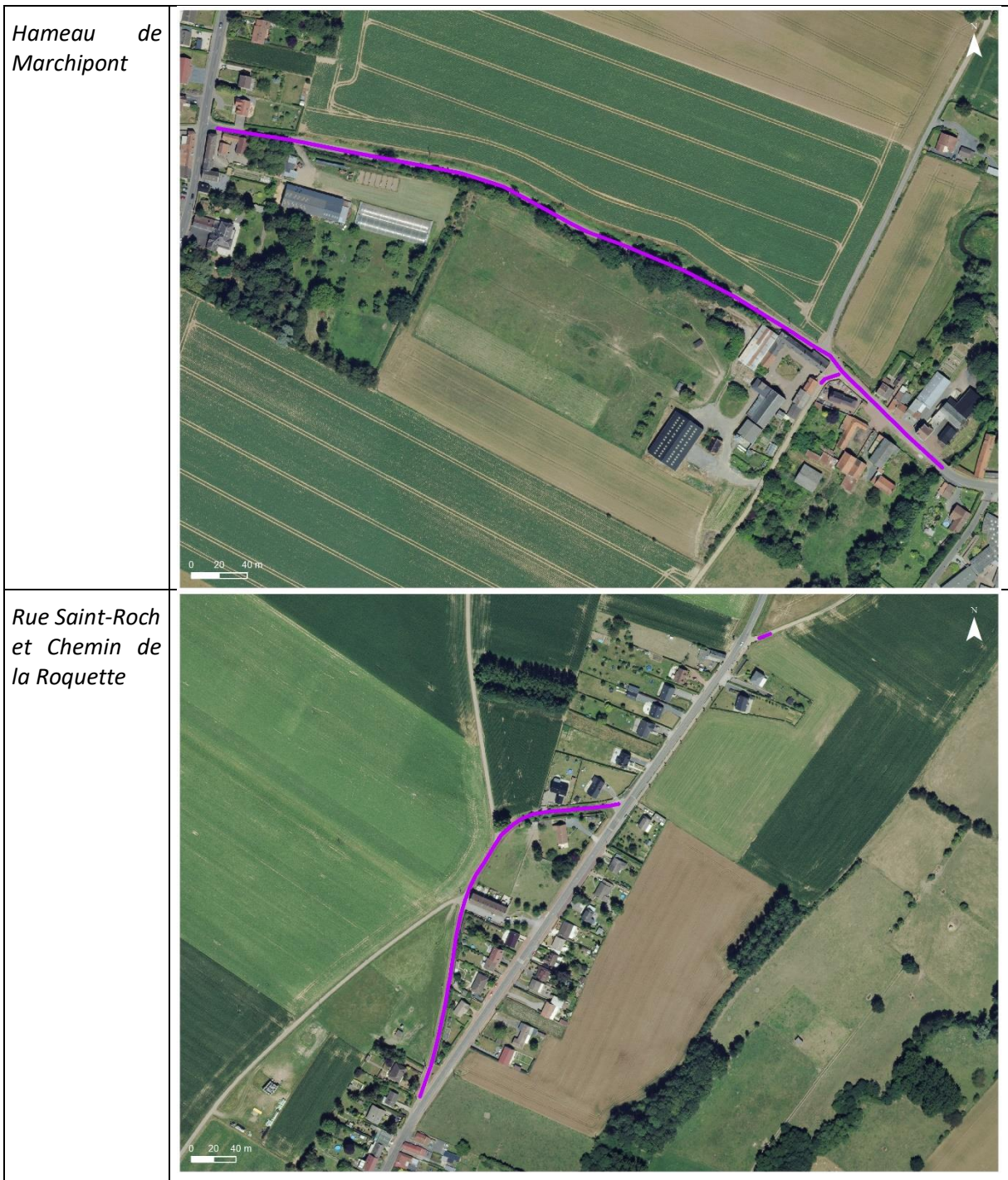
Recommandation : Préserver et/ou restaurer le pavage selon la technique traditionnelle

*Route
d'Estreux*



Rue du Moulin





Sources : PPIGE / BD Topo® IGN© Paris, 2012 - PPIGE / Orthophotoplan, 2015. Réalisation : PNR Scarpe-Escaut / SIG / AuG, Mai 2019.

Rouvignies

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Rouvignies

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Patrimoine de mémoire ?

Obélisque

Adresse : Rue du Chauffour

Parcelle Cadastre : A 578

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Obélisque implanté à la lisière d'un bosquet et d'un champ, sans doute pour commémorer le rattachement de la région à la France de 1712 à l'image de l'obélisque d'Haulchin érigé en 1781.

Façade : Obélisque en pierre.

Ouvertures : Aucunes.

Clôture et portail : Aucunes.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préserver le patrimoine historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :
Monument à préserver dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type :** Bâtiment remarquable**Corps de ferme****Adresse :** Rue du Chauffour**Parcelle Cadastre :** A 1860/A 190**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Bâtiment implanté en retrait de la voie publique sur un terrain en friche auparavant intégré à l'aire du Château de Rouvignies. Construction de type R+1.

Façade : Façade principale non visible depuis la rue. La façade étudiée est visible depuis l'arrière de la parcelle. La maçonnerie est en pierres de taille et en briques pleine. Un ancien balcon visible à ses éléments de modénature est disposé au premier étage. Un des murs de la construction est percé et laisse entrevoir une consolidation partielle de l'ouverture composée de parpaings.

Ouvertures : Le bâtiment possède deux ouvertures au rez-de-chaussée, la première est une fenêtre carrée encadrée par des pierres de taille et l'autre est une fenêtre ronde entourée de pierre sculptée mais condamnée par des planches de bois.

Clôture et portail : Un portail en fer barre l'entrée principale de la propriété. Un mur d'enceinte en brique fait le tour du terrain. Un ancien grand portail donnant probablement sur une ancienne partie du château est implanté à l'arrière de la parcelle. Celui-ci est constitué de briques pleine, de pierre de taille et est partiellement recouvert par la végétation.

Toitures : Toiture en tôle.



Crédits photos : CAVM

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Veiller à la conservation et la remise en état des éléments de modénature et matériaux de la construction.
- Préservation et remise en état du portail en pierre à l'arrière de la parcelle.

ELEMENTS DENATURANTS :

- Tôles sur le premier étage.
- Rajouts de briques pour combler les espacements présents sur l'ancien balcon.
- Les rajouts de matériaux jurant avec les ceux d'origine (parpaing, pvc, brique).
- Les nombreuses destructions et modifications volontaires du bâtiment.



Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :**Type :** Bâtiment remarquable***Pigeonnier / portail*****Adresse :** Rue du Chauffour**Parcelle Cadastre :** A 1857**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Portail surmonté d'un pigeonnier implanté en front-à-rue et délimitant l'accès aux habitations à l'intérieur du corps de ferme. Construction de type R+1+combles. C'est l'ancien portail principal du château.

Façade : La maçonnerie est en briques pleine, des agrafes de fer sont disposées de manière équilibrée sur la façade.

Ouvertures : Le bâtiment est percé au rez-de-chaussée par un portail en bois d'époque encadrée par des pierres de taille et surmonté par trois agrafes en fer forgé liant les pierres aux briques de la construction. Le premier étage est percé par une ouverture typique des pigeonniers en pierre sculptée et surmontée par un fronton.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Toiture en tuiles foncées.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade et l'architecture générale doivent être conservées dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre blanche doivent être préservés dans l'état actuel.

**ELEMENTS DENATURANTS :**

Aucuns.

Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :**Type :** Patrimoine religieux**Chapelle Saint-Jean de Rouvignies****Adresse :** Route D630**Parcelle Cadastre :** A 447**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée au bord de la route départementale. Rénovée en 1993, la construction originale date de 1928.

Façade : La maçonnerie est en brique pleine peinte en rouge et en pierre peinte en blanc. Le bâtiment est composé d'une nef et d'une tour surmontée d'un clocher. Un bas-relief est disposé sur la tour au-dessus des fenêtres du premier étage. Une extension située sur la gauche de la chapelle constitue une entrée secondaire.

Ouvertures : La chapelle dispose de vingt-neuf ouvertures : une porte en bois peint en rouge, dix-huit fenêtres en arc plein-cintre constituées de vitraux protégés par des grillages. Ces ouvertures sont encadrées par des pierres plus foncées. Enfin, huit ouvertures situées sous le clocher dissimulent les cloches au public. L'extension possède quant à elle deux fenêtres carrées.

Clôture et portail : Aucuns

Toitures : La toiture de la nef est en tuile de terre cuite et celle du clocher en ardoise. La tour carrée se termine par une flèche octogonale.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti historique et religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- Conserver la chapelle dans son intégralité en préservant les matériaux et les couleurs.
- Veiller à préserver le pourtour du bâtiment et éviter toute construction dénaturant la chapelle.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google

Fiche 5 :

Type : Patrimoine paysager

Arbre remarquable

Adresse : Croisement route de Wavrechain et
rue du Chauffour

Parcelle Cadastre : Emprise publique
communale

Propriété : publique

Description :

Type et implantation :

Situé au milieu d'un engazonnement encadré
de pierres, cet arbre a été planté en 1989 pour
célébrer le bicentenaire de la Révolution.

ENJEUX :

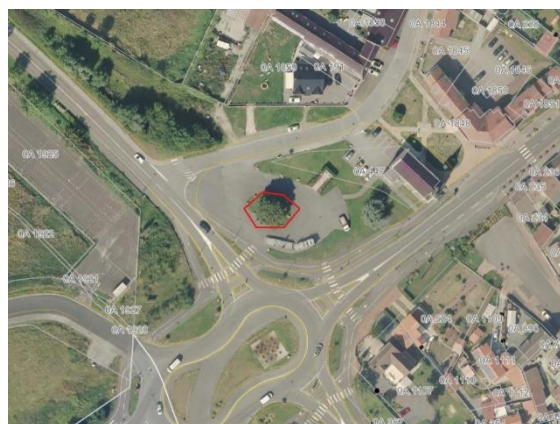
Préserver le patrimoine paysager de la
commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Préserver l'arbre dans son intégralité ainsi que
l'espace l'encadrant.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Saultain

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Saultain

Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**Fiche 1 :****Type : Patrimoine bâti****Maisons****Adresse :** 5 et 7 rue Roger Salengro**Parcelle Cadastre :** U 2629 et U 2628**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Le bâtiment est implanté en bordure de la voie principale. Construction de type R+1+Combles.

Façade : La maçonnerie est en crépi gris. Cinq arcs plein-cintre encadrent les fenêtres et justifient la qualité architecturale de la façade.

Ouvertures : La construction dispose au rez-de-chaussée de neuf ouvertures rectangulaire (cinq fenêtres, deux baies vitrées et deux portes vitrées) ainsi que d'une entrée de garage. Au premier étage, cinq fenêtres sont percées. Le toit dispose de quatre ouvertures de type velux ainsi que d'une fenêtre de toit balcon.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est en tuile de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La forme architecturale et esthétique de l'ensemble est à préserver.
- Les arcs présents sur la façade principale ne doivent pas être altérés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Le matériau originel a été recouvert par du crépi gris ce qui enlève un peu à la qualité architecturale de départ.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Patrimoine bâti****Gare de Saultain****Adresse :** 2 place Louise Michel**Parcelle Cadastre :** U 2399**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ancienne gare de Saultain implantée en retrait de la voie principale et à proximité de l'ancienne voie ferrée transformée en piste cyclable. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en brique de parement beige. Le soubassement est en crépi lisse peint en gris. Deux bandeaux de briques beiges et de briques rouges surlignent les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage. Une plaque portant le nom de Saultain caractéristique des gares est disposée sur la façade principale de la construction. Les chaînes d'angles justes au-dessous du toit sont composées par des briques beiges.

Ouvertures : La façade principale est percée par trois fenêtres au rez-de-chaussée et une porte en arc bombé en briques rouge et en briques beiges et au premier étage d'une fenêtre en arc bombé composé des mêmes matériaux. La façade secondaire latérale est percée par six fenêtres et une porte en arc bombé en briques et en briques beiges au premier étage de deux fenêtres en arc bombé composé par les mêmes matériaux. Tous les appuis de fenêtres sont composés de briques rouges.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements ainsi que leur rythme de positionnement sur la façade doivent être préservés.

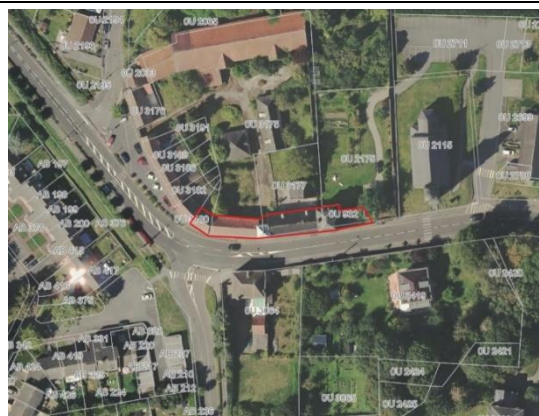
Crédits Photos : CAVM

Fiche 3 :**Type : Patrimoine bâti****Corps de ferme****Adresse :** 7, 9, 11, 13 et 15 avenue Henri Barbusse**Parcelle Cadastre :** U 3178, 3180, 3182, 3184, 3186, 3188 et 3190**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grand bâtiment divisé en une partie principale d'habitation en R+1+combles (1), une partie secondaire d'habitation en R+combles (2) et une grange dotée d'un pigeonnier en R+combles, et R+1+combles pour le pigeonnier (3).

Façade : La façade de la partie principale est dotée d'un soubassement en pierres et en briques et d'une maçonnerie générale en briques pleines rouges et en pierres de taille. Trois bandeaux de pierre sont disposés horizontalement sur la façade. Le dessous de la gouttière est en pierre. Le mur se prolongeant depuis la partie principale est composé de pierres et de briques pleines rouges. La façade de la partie secondaire est dotée du même soubassement en pierre et en briques pleines, mais la partie qui fait office de rez-de-chaussée est composée de pierres blanches. Enfin la façade de la grange est composée d'un soubassement en pierres et en briques pleines rouges, parfois disposé en bandeaux alternant les matériaux. Le pigeonnier est composé de piliers en pierres, de bandeaux et chaînes d'angles en pierre de taille blanche et d'un chéneau en pierre. Des agrafes de fer forgé parsèment l'intégralité des façades.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée et le premier étage de l'habitation principale sont percés par quatre fenêtres en arc surbaissé en pierre blanches. La partie latérale gauche des combles de l'habitation est percée par une ouverture de type velux. La partie secondaire d'habitation est percée par cinq fenêtres en arc surbaissé et par un jour ovale. Les combles sont percés par quatre ouvertures de toit de type velux. La grange est percée par plusieurs fentes s'apparentant à des meurtrières. Le pigeonnier est percé par une porte

**1****2****3**

Crédits Photos : Google Street View

cochère en arc plein-cintre composé de pierre blanche et soutenu par deux poutres en bois massif. Le premier étage du pigeonnier est percé par des ouvertures caractéristiques de sa fonction.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture de la partie principale est mansardée à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise et d'arêtières en zinc. La toiture de la seconde partie est à deux pans et est composée de tuiles noires. Le pigeonnier est surmonté par une flèche à base carrée composée de plaques de zinc. La toiture de la grange est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite rouge.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements ainsi que leur rythme de positionnement sur la façade doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons PVC extérieurs des volets roulants.

Fiche 4 :**Type : Patrimoine bâti****Mairie****Adresse :** 2 ruelle de Préseau**Parcelle Cadastre :** U 2422**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : La mairie est implantée au cœur de la commune à proximité d'un espace vert et en retrait de la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en pierre blanche avec des nuances de gris sur les encadrements de fenêtres. Un double escalier de pierre mène à la porte d'entrée de la mairie. Une marquise surplombe la porte d'entrée. La façade dispose d'un chéneau soulignant le toit.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres rectangulaires et de lucarnes œil-de-bœuf réparties autour d'une travée centrale composée d'une porte d'entrée, d'une fenêtre rectangulaire et d'une lucarne fronton. Les fenêtres ainsi que les lucarnes sont toutes encadrées par un bandeau de pierre peint en gris.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est mansardée à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :
Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements ainsi que leur rythme de positionnement sur la façade doivent être préservés.

Crédits photos : CAVM

Fiche 5 :**Type : Patrimoine bâti****Bâtiment communal****Adresse :** Avenue Henri Barbusse**Parcelle Cadastre :** U 1044**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Bâtiment communal implanté en bord de voie principale et au coin de la place de l'ancien hôtel de ville. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie de la façade principale est en briques pleines rouges et en pierre blanches. Les chaines d'angle sont en pierre blanche. Le soubassement est en pierre de taille. Deux bandeaux séparent les étages et un troisième souligne le toit. Un fronton en pierre blanche se dresse au centre du bâtiment au niveau du toit. La façade secondaire est composée de pierres blanches et de briques pleines rouges.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres en arc déprimé en pierre blanche réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre en arc déprimé. La façade latérale est composée de quatre travées dotées de fausses fenêtres rectangulaires et en arcs déprimés.

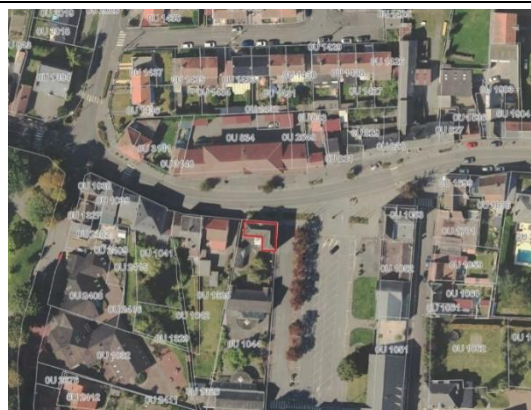
Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est mansardée sur une base carrée et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements ainsi que leur rythme de positionnement sur la façade doivent être préservés.
- La toiture doit être préservée dans son état actuel.

Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 6 :**Type : Patrimoine bâti****Bibliothèque****Adresse :** Place Vaillant Couturier**Parcelle Cadastre :** U 1052 et 1053**Description :**

Type et implantation : Bibliothèque implantée en bord de voie principale et au coin de la place de l'ancien hôtel de ville. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie des façades principale et secondaire est en briques pleines rouges et en pierre blanches. Les chaines d'angle sont en pierre blanche. Le soubassement est en pierre de taille. Deux bandeaux séparent les étages et un troisième souligne le toit. Un fronton en pierre blanche se dresse au centre du bâtiment au niveau du toit. La façade secondaire est composée de pierres blanches et de briques pleines rouges. La pierre blanche délimite les deux anciennes ouvertures sur la façade secondaire.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres en arc déprimé en pierre blanche réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre en arc déprimé. La façade secondaire est composée de cinq travées dont une centrale dotée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre en arc déprimé, de deux travées dotées de fenêtres rectangulaires et en arc déprimé (gauche), et enfin de deux travées dotées de fenêtres rectangulaires et deux fausses fenêtres en arc déprimé.

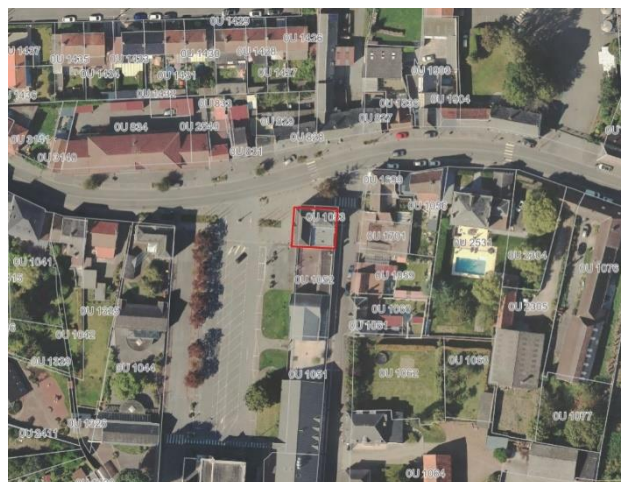
Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est mansardée sur une base carrée et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements ainsi que leur rythme de positionnement sur la façade doivent être préservés.
- La toiture doit être préservée dans son état actuel.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 7 :**Type : Patrimoine bâti****Ancien Hôtel de Ville****Adresse :** Place Vaillant-Couturier**Parcelle Cadastre :** U 1204**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Ancien hôtel de ville de style art-déco implanté au centre de la commune au fond de la place Vaillant Couturier. Construction de type R+1.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en crépi blanc. La façade dispose d'un balcon au premier étage et d'un porte-drapeau au dernier étage.

Ouvertures : La façade est percée par au rez-de-chaussée par quatre fenêtres rectangulaires, une porte d'entrée surmontée d'un préau et un hublot. Le premier étage est percé par quatre grandes fenêtres rectangulaires et une baie vitrée.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est plate.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et le style général doivent être conservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :

Type : Linéaire bâti

Mur et portail

Adresse : 74 avenue Henri Barbusse

Parcelle Cadastreale : U 2532

Propriété : privée

Description :

Type et implantation : Mur et portail de l'ancien château Ruffin. Le mur est en briques et en pierre de taille. Le portail est en fer forgé ouvragé.



Ancienne propriété derrière le portail. (Photo datant de 2008, source Google Street View)

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le mur et le portail doivent être conservés dans l'état actuel et dans leur intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 9 :

Type : Patrimoine religieux

Croix

Adresse : Avenue Henri Barbusse

Parcelle Cadastreale : U 1118

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Croix implantée au carrefour de l'avenue Henri Barbusse et du Chemin des Wuillons. La croix surmonte un dolmen en pierres. Un escalier pavé mène au lieu de recueillement enherbé et encadré par des arbres.

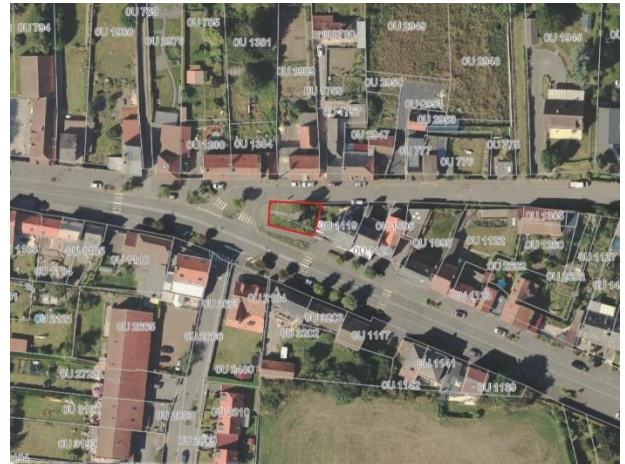
ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

L'élément est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 10 :**Type : Patrimoine religieux****Eglise****Adresse :** Avenue Henri Barbusse**Parcelle Cadastre :** U 2115**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : L'église, rebâtie en 1759, est implantée au centre de la commune et légèrement en surélévation de la chaussée.

Façade : La façade de l'église se compose d'une tour divisée en cinq parties distinctes (rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, troisième étage et clocher) et de la nef. Le soubassement est en pierre de taille, la maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierres blanches. Les chaînes d'angle et les bandeaux sont en briques et en pierre.

Ouvertures : Le rez-de-chaussée est percé par trois portes en arc plat dont la principale est surmonté par un fronton en arc surhaussé en pierre blanche ouvragée en colonnes et en bas-reliefs. Une croix en pierre surmonte le fronton. Le premier étage est percé par trois vitraux surmontés par des arcs-plein cintre composés de briques et de pierres blanches. Trois horloges reposent au-dessus des trois fenêtres. Le deuxième étage est percé par huit ouvertures rectangulaires en pierre blanche sculptée. Le troisième étage est percé par huit ouvertures donnant sur les cloches et encadrées de pierres blanches et de briques. La nef est percée par six ouvertures en arc plein cintre en pierre et briques et par deux ouvertures carrées.

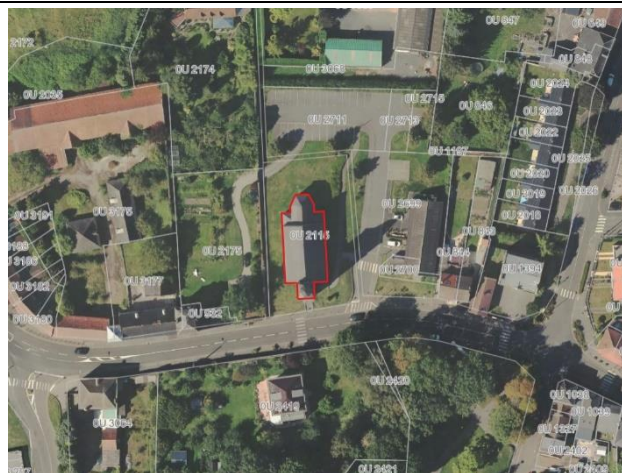
Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture de la nef est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise. La flèche est octogonale sur une tour carrée et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti religieux et historique de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Fiche 11 :**Type : Patrimoine religieux****Presbytère****Adresse :** Avenue Henri Barbusse**Parcelle Cadastre :** U 1394**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Ancien presbytère transformé en logements implanté au centre de la commune à proximité de l'église et de la mairie. Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierres blanches. Le dessous du chéneau est en pierre blanche sculptée. Un escalier de deux marches en pierres mène à la porte d'entrée. La façade latérale est uniquement composée de briques. Un écusson doté d'une inscription est taillé dans la pierre au-dessous de la lucarne centrale.

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre dotées fenêtres en arc surbaissé réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée en arc fronton et d'une fenêtre en arc surbaissé. Les combles sont percés par deux ouvertures de type velux et une lucarne fronton en pierre. La façade latérale du bâtiment est percée par un total de cinq ouvertures (deux fenêtres au RDC en arc bombé et les trois du premier et du deuxième étage en arc surbaissé).

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est mansardée et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements ainsi que leur rythme de positionnement sur la façade doivent être préservés.
- La toiture doit être préservée dans son état actuel.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 12 :

Type : Patrimoine bâti

Fontaine

Adresse : Place Vaillant Couturier

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Fontaine implantée derrière l'ancien hôtel de ville dans la rue des Fontaines, constituée de fer forgé et d'un bac récupérateur.

ENJEUX : Préservation du patrimoine local de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La fontaine doit être conservée dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 13 :

Type : Linéaire bâti

Chemin d'Estreux

Adresse : Chemin d'Estreux

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

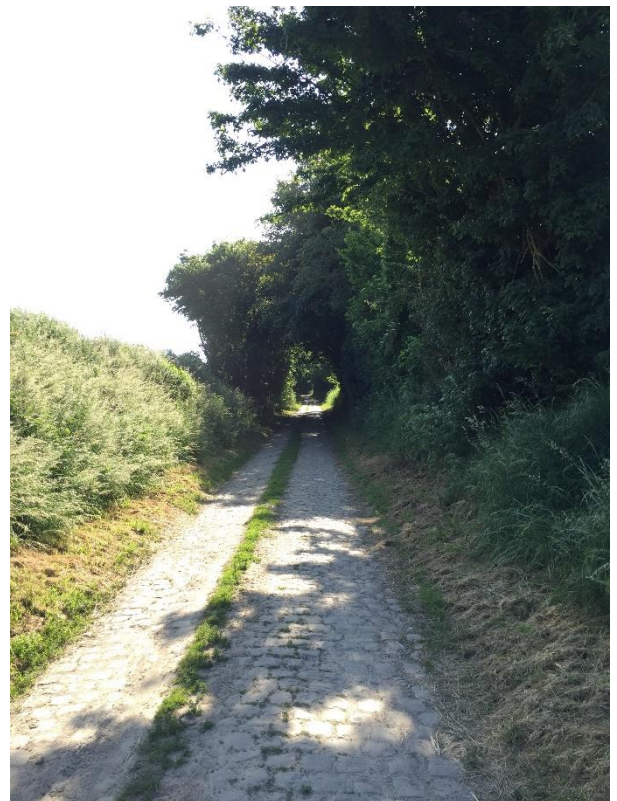
Description :

Type et implantation : Chemin pavé implanté au nord de la commune à proximité de l'échangeur. C'est un chemin pavé encadré par des arbres.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 14 :

Type : Linéaire bâti

Chemin des Noyers

Adresse : Chemin des Noyers

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé implanté au nord de la commune à proximité de l'échangeur. C'est un chemin pavé encadré par de la végétation.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 15 :

Type : Linéaire bâti

Chemins des Wuillons

Adresse : Chemin des Wuillons

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé implanté au nord de la commune à proximité de l'échangeur. C'est un chemin pavé encadré par de la végétation.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : La route pavée est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être altérée.

ELEMENTS DENATURANTS : Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 16 :

Type : Linéaire paysager

Haie de lutte contre les inondations et ruissellement

Adresse : Au Vieux Ruiot

Parcelle Cadastre : ZB 10

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Haie d'arbustes et d'arbres implantée entre le chemin et les champs.

ENJEUX : Préservation du patrimoine paysager de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La haie est à préserver dans son entièreté et ne doit pas être rasée faisant partie d'un dispositif édifié par la CAVM visant à limiter l'aléa ruissellement.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Sebourg

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Sebourg

**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**

Fiche 1 :

Type : Linéaire bâti

Chemin pavé

Adresse : Rue du Moulin

Parcelle Cadastre : Emprise publique de la commune

Propriété : publique

Description :

Type et implantation : Chemin pavé présent au nord de la commune de Sebourg proche de la limite avec Rombies-et-Marchipont.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER : Les pavés doivent être préservés.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Verchain-Maugré

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Verchain-Maugré

Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme**Fiche 1 :****Type : Petit patrimoine religieux*****Chapelle Notre Dame de Foy*****Adresse :** Le Blanc Caillou/rue de Valenciennes**Parcelle Cadastre :** ZB 135**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée en retrait de voie principale. Faîtage perpendiculaire à la route.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre de taille. Le nom de la chapelle est inscrit sur un fronton en arc plein-cintre au-dessus de la porte. Le soubassement est en pierre.

Ouvertures : La chapelle est dotée d'une porte en fer encadrée par deux colonnes et surmontée par un linteau en pierre. Deux éperons en pierre sont répartis de chaque côté de la toiture. La chapelle est surmontée par une croix.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

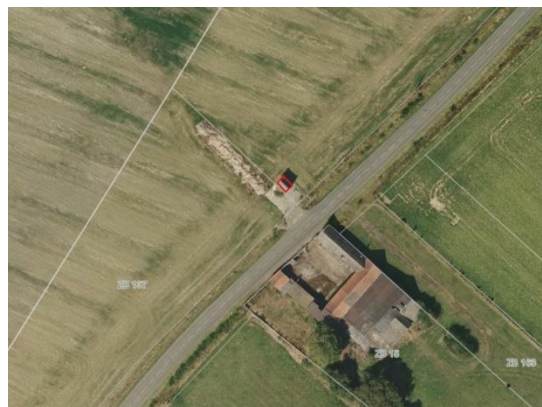
ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type : Petit patrimoine religieux*****Chapelle du Sacré Coeur*****Adresse :** Bouveneulle**Parcelle Cadastreale :** ZM 7**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée en retrait d'une voie secondaire dont le faîtage est perpendiculaire à la voie. Accolée à la ferme, elle fait partie de la propriété.

Façade : La maçonnerie est en briques est en ciment.

Ouvertures : La construction dispose d'une porte en fer peinte en bleu encastrée dans un mur en ciment surmonté d'un arc plein-cintre en briques.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est en tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :**Type : Patrimoine de mémoire*****Cimetière Britannique de Verchain Maugré*****Adresse :** Le Pluinage**Parcelle Cadastre :** ZC 85**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Cimetière militaire contenant les 110 sépultures de soldats britanniques tombés au combat en octobre 1918. Situé en bord de voie secondaire, non loin de la rue de Monchaux, il est propriété du Royaume-Uni depuis son édification.

Façade : Aucune.

Ouvertures : Le cimetière dispose d'une ouverture donnant directement sur la croix érigée au coin Nord-Ouest de la construction.

Clôture et portail : Le cimetière est entouré par un mur d'enceinte en pierres, l'ouverture est clôturée par un portail en fer.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine historique de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La conservation est obligatoire compte tenu de la possession du terrain par le Royaume-Uni.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :**Type :** Petit patrimoine religieux***Notre Dame des Affligés de Verchain-Maugré*****Adresse :** Rue de Monchaux**Parcelle Cadastre :** A 1166**Propriété :** privée**Description :**Type et implantation : Chapelle implantée en bord de voie principale et orientée vers le Nord.Façade : Façade en crépi blanc se terminant par un arc brisé.Ouvertures : La chapelle dispose d'une porte en fer peinte en bleu à moitié ajourée surmontée d'un arc plein-cintre sur lequel est inscrit le nom de la chapelle.Clôture et portail : Aucuns.Toitures : La toiture est en tuile peintes en blanc.**ENJEUX :** Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.**ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :**

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 5 :**Type : Patrimoine bâti****Corps de ferme****Adresse :** 13 rue de la Layette**Parcelle Cadastreale :** ZC 117**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Ancienne partie du moulin de Verchain-Maugré, le bâtiment est implanté en retrait de la voie principale séparé des autres constructions et du portail par une grande cour. Construction de type R+1+combles. Faîtage de biais par rapport à la voie.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierre de taille. Une corniche en pierre sépare le rez-de-chaussée et le premier étage. Quelques agrafes en fer sont disposées sur la façade de la construction.

Ouvertures : La façade principale est composée de neuf travées dont sept sont composées de fenêtres rectangulaires et deux de portes au RDC et de fenêtres rectangulaires à l'étage. Les fenêtres sont toutes encadrées par des pierres de taille et disposent de caissons de volets en PVC. La toiture dispose de trois lucarnes-fronton en briques.

Clôture et portail : L'entrée de la parcelle est clôturée par un portail en tôle.

Toitures : La construction dispose d'une toiture mansardée en tuiles d'ardoise.



ENJEUX :

Fait partie des friches sélectionnées à l'étude.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Structure, façade, caractère architectural du bâtiment, conservation style toiture/lucarne

ELEMENTS DENATURANTS :

- Les caissons extérieurs de volets en PVC.
- Les portails en tôles.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 6 :**Type : Patrimoine religieux*****Calvaire de Verchain-Maugré*****Adresse :** Rue à Cailloux**Parcelle Cadastre :** ZD 79**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Calvaire implanté en bord de voie principale et légèrement en retrait de celle-ci. Faîtage orienté perpendiculairement à la voie.

Façade : Façade en briques pleines. Le calvaire est encadré de chaque côté par un muret.

Ouvertures : Une ouverture en arc surbaissé est percée dans la paroi.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

Le calvaire est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :**Type : Patrimoine bâti****Corps de ferme****Adresse :** 15 rue de Monchaux**Parcelle Cadastre :** A 291**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme clôt implanté en bord de voie principale composé d'une habitation, d'un pigeonnier et de plusieurs granges. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie de l'habitation et du pigeonnier est en briques et en pierre de taille. Le bandeau d'attique au centre de l'habitation est un damier de pierres et de briques. Les chaînes d'angle du pigeonnier sont en pierre et en brique. Des agrafes ponctuent la façade du pigeonnier. La ferme est composée de granges constituées de briques pleines rouges.

Ouvertures : L'habitation possède six ouvertures au rez-de-chaussée (cinq fenêtres et une porte) surmontées par un arc surbaissé en brique et en pierre. Une corniche en pierre applique une délimitation entre les fenêtres du rez-de-chaussée, le bandeau d'attique et le chéneau en dessous du toit. Trois lucarnes-fronton en pierre percent la toiture de la construction. Le pigeonnier dispose d'un portail au rez-de-chaussée, quelques ouvertures pour les oiseaux sont percées dans la maçonnerie au niveau du premier étage. Les granges sont percées en rez-de-chaussée par une fenêtre et une porte rectangulaire et par deux portes de garage, l'une rectangulaire et l'autre en arc surbaissé.

Clôture et portail : L'habitation est entourée par un mur d'enceinte en brique coiffé d'une grille en fer peint en blanc.



Toitures : La toiture de l'habitation est à deux pans mansardée et dispose en son centre d'un avant corps. Les tuiles sont en ardoise. La toiture du pigeonnier est à deux pans et est composée de zinc. Des trois granges, la première possède une toiture à deux pans en zinc, la deuxième une toiture à deux pans en tuiles de terre cuite et la dernière possède une toiture mansardée composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- Les ouvertures et encadrements en pierre ainsi que les lucarnes du toit doivent être préservés dans l'état actuel.
- La toiture est à conserver selon les dispositions et matériaux d'origine.
- Le pigeonnier doit être conservé dans son intégralité et dans l'état actuel.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM et Google

Fiche 9 :**Type : Petit patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** Saint Accaire**Parcelle Cadastre :** A 864**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle discrètement implantée derrière des arbres en bord de voie secondaire et dont le faîtage est orienté perpendiculairement à la route.

Façade : La façade est en briques pleines.

Ouvertures : La chapelle dispose d'une ouverture en arc plein-cintre donnant sur la rue. Elle se compose d'une porte en fer peint en blanc et en verre.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est en ardoise.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 10 :**Type : Patrimoine religieux****Chapelle****Adresse :** Rue de Saulzoir**Parcelle Cadastre :** A 805**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : La chapelle est implantée au croisement de plusieurs rues et à proximité du cimetière de Verchain-Maugré.

Façade : La maçonnerie est en briques. Le fronton est orné d'un médaillon sur lequel il est inscrit : « A la S^{te} Vierge les habitants reconnaissants, 1850 ».

Ouvertures : La chapelle dispose d'une porte en fer peint en noir et en verre surmontée d'un arc plein-cintre en briques.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est en tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENT SPECIFIQUE A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Vieux-Condé

Fiches patrimoine bâti remarquable

*Elément protégés au titre des
articles L.151-19 et L.151-23
du Code de l'Urbanisme*

Commune : Vieux-Condé**Patrimoine préservé au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme****Fiche 1 :****Type :** Petit patrimoine religieux***Chapelle Notre Dame des Affligés*****Adresse :** 91 rue Emile Tabary**Parcelle Cadastre :** AT 276**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Chapelle implantée sur une parcelle privée en bordure de voie principale, entre une maison et un portail.

Façade : La maçonnerie est en ciment peint en rose clair. Une étoile et une inscription « Notre-Dame des Affligés – PPN » est apposée sur le fronton de la chapelle. Un escalier de deux marches mène à l'ouverture de la chapelle.

Ouvertures : La chapelle est percée par une porte en arc plein-cintre en bois.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles d'ardoise.

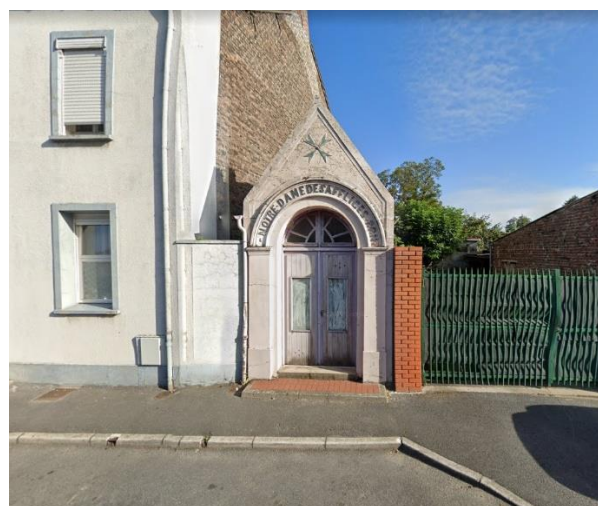
ENJEUX : Préservation du petit patrimoine religieux de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

La chapelle est à conserver dans son intégralité et dans son esthétique actuelle. L'harmonie générale doit être respectée.

ELEMENTS DENATURANTS :

La chapelle est dégradée et le revêtement extérieur a perdu de sa couleur, une rénovation devrait être envisagée.



Crédits photos : CAVM

Fiche 2 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 67 rue Victor Hugo**Parcelle Cadastreale :** AT 841**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Bâtiment public implanté en retrait de la voie publique au sein d'un espace végétal de qualité. Bâtiment de type R+1+combles. La construction est composée d'une tour, d'un bâtiment central et d'une annexe.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche. Le soubassement est en pierre. Des bandeaux de pierre verticaux, horizontaux et diagonaux parsèment la façade. Un chéneau en zinc souligne la toiture.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par une meurtrière en arc plein-cintre, une porte en arc déprimé, une fenêtre carrée au linteau en pierre, deux fenêtres en arc angulaire tronqué et trois fenêtres en arc brisé. Le premier étage est percé par une meurtrière en arc plein-cintre, une fenêtre carrée au linteau en pierre et deux fenêtres en arc angulaire tronqué. Les deux derniers étages de la tour sont percés une meurtrière rectangulaire et huit meurtrières en arc plein-cintre.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est à deux pans en « L » et est composée de tuiles d'ardoise.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS : Les menuiseries extérieures en PVC.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La tour doit être maintenue dans son état actuel.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- Si un projet de rénovation des menuiseries est envisagé, celles-ci devront l'être en cohérence avec l'esthétique du bâtiment.
- Dans le cas d'une pose de volets déroulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.
- La toiture doit être préservée dans l'état actuel et dans son intégralité.

Crédits photos : CAVM

Fiche 3 :**Type :** Bâtiment remarquable**Mur****Adresse :** Rue Ferdinand Dervaux**Parcelle Cadastre :** BE 426**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Arches d'une ancienne manufacture préservées en embellissement de l'espace vert.

Façade : Les arches sont composées de briques pleines rouges. Des éléments de modénatures en bas-relief sont présent et sont composés de briques. Le dessus des arches est en ciment et rappelle la structure des combles industriels en dock.

Ouvertures : Les arches sont en arc plein-cintre et sont au nombre de huit.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Aucunes.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

Les pylônes et arches doivent être conservés dans leur état actuel en intégralité. Si l'intégrité structurelle des arches et pylônes est compromise et présente un risque d'effondrement pour les usagers, le déplacement ou la consolidation des éléments est autorisée. Tout projet de restauration devra préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits photos : CAVM

Fiche 4 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 152 rue du Docteur Castiau**Parcelle Cadastreale :** BH 318**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grande maison bourgeoise implantée légèrement en retrait de la route. Construction de type R+1+combles au faîtage parallèle à la route.

Façade : La maçonnerie est en pierre blanches. Un bandeau de pierre peinte en gris souligne les fenêtres du premier étage. Un chéneau en bois peint en blanc souligne le toit.

Ouvertures : La façade principale est composée de six travées dont cinq sont dotées de fenêtres en arc surbaissé réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre en arc surbaissé.. Le toit est percé par trois lucarnes à croupe. La façade latérale est percée par une fenêtre en arc surbaissé surmontée par un linteau en pierre.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un muret en crépi blanc surmonté par des pylônes en briques et en ciment et par une grille en fer forgé peinte en bleu.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles d'ardoise. Trois cheminées sont implantées sur la toiture.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- La toiture doit être préservée dans l'état actuel et dans son intégralité.
- Les ouvertures de façade et de toiture doivent être préservées ainsi que les matériaux utilisés pour les encadrements.
- Aucune nouvelle ouverture ne doit être percée dans la façade et la toiture.

Fiche 5 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 451 rue Victor Hugo**Parcelle Cadastre :** BH 351**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grande bâtisse implantée dans le centre de la commune en léger retrait de la voie principale. La construction peut être divisée en deux parties, la tour surmontant le garage (à gauche), et le reste de la bâtisse. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges et en pierre blanche. Des éléments de bas-relief sont présents autour des fenêtres. Un bandeau de briques souligne la gouttière. Le garage est en briques et est doté d'équerres en bois peintes en blanc soutenant la toiture du garage.

Ouvertures : La tour est percée au premier étage par une fenêtre rectangulaire surmontée d'un linteau en pierre blanche et au dernier par une lucarne au fronton bombé en pierre blanche et en brique. L'habitation centrale est percée au rez-de-chaussée par une baie arquée en bois peint en blanc surmontée par un petit balcon en tuiles d'ardoise, par une porte encadrée par des colonnes et surmonté par un fronton en pierre blanche et enfin par une fenêtre rectangulaire. Le premier étage est percé par trois fenêtres rectangulaires surmontées par des linteaux en pierre blanche dont une se termine par une demi-fenêtre en arc plein-cintre en briques.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un muret en briques surmonté de pierre blanche et d'une grille en fer forgé noire. La propriété est barrée par un petit portail en fer forgé noir.

Toitures : La toiture de la tour est à quatre pans, celle de l'habitation centrale est à deux pans et est adjointe de deux toitures mansardées. La toiture générale est composée de tuiles d'ardoise.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- La toiture doit être préservée dans l'état actuel et dans son intégralité.
- Les ouvertures de façade et de toiture doivent être préservées ainsi que les matériaux utilisés pour les encadrements.
- Aucune nouvelle ouverture ne doit être percée dans la façade et la toiture.
- La porte d'entrée ainsi que son encadrement doivent être préservés dans leur état actuel et intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Les caissons PVC extérieurs des volets déroulants.



Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 6 :**Type :** Bâtiment remarquable**Ecole****Adresse :** 550 rue Victor Hugo**Parcelle Cadastre :** BE 281**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Ecole primaire Marcel Caby de Vieux-Condé composée d'un ensemble d'anciens bâtiments rénovés de type R+1+combles. Le bâtiment central se démarque des autres, l'inscription « Ecole de Filles » y est apposée. Un préau vient compléter l'ensemble.

Façade : La maçonnerie du bâtiment en front à rue est en briques pleines rouges, en pierre banche et en pierre peinte en rouge. Des éléments de modénatures et des bandeaux en pierre blanche sculptée parsèment la façade. Les chaînes d'angle sont en pierre. Les bâtiments rajoutés s'étendent de chaque côté de celui-ci.

Ouvertures : La façade du bâtiment principal est composée de quatre travées dont deux sont dotées d'une porte d'entrée au RDC et d'une fenêtre en arc surbaissé à l'étage, une travée est dotée de fenêtres en arcs surbaissé et enfin la travée centrale est dotée d'une porte d'entrée, d'une fenêtre en arc surbaissé et d'une fenêtre en arc fronton sur le pignon du deuxième étage. La façade du bâtiment secondaire de gauche est composée de dix-neuf travées dont sept sont dotées d'une porte en RDC surmonté par un hublot à l'étage, et douze dotées de fenêtres rectangulaires. La façade du bâtiment secondaire de droite est composée de quatre travées dont trois sont dotées de fenêtres rectangulaires et une centrale est dotée au RDC d'une porte surmontée à l'étage par une fenêtre rectangulaire. Deux fenêtres rectangulaires viennent s'ajouter à l'étage. Elles sont dotées d'appuis de fenêtres en pierre et de linteau en fer. Des pierres blanches complètent l'encadrement des fenêtres.

Clôture et portail : Une grille en fer forgé entoure l'école.



Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuile de terre cuite. L'ensemble est de plus doté d'un préau soutenu par une armature en acier. Celui-ci est conçu comme un chapiteau dont les toiles sont tendues par des poteaux et des filins.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La partie centrale de l'école doit être conservée dans son état actuel et intégralité.
- Les façades en briques des bâtiments secondaires doivent être préservées.
- Le préau est à conserver dans son état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 7 :**Type :** Bâtiment remarquable***Bibliothèque*****Adresse :** 597 rue Victor Hugo**Parcelle Cadastreale :** BH 363**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Bibliothèque de Vieux-Condé, située en plein centre de la commune et légèrement en retrait de la voie principale. La construction est composée d'un bâtiment central, d'une tour et d'une annexe. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines rouges. Des éléments de modénature en céramique en brique sont disposés à divers endroits de la façade. Des bandeaux en briques soulignent les fenêtres du premier étage. Au-dessus de ces bandeaux sont disposés de petits alcôves en bas-reliefs. Un chéneau en bois peint en blanc souligne la façade.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par six fenêtres et une porte en arc surbaissé en brique, par une porte surmontée d'une marquise et une fenêtre en arc surbaissé aux linteau et appui de fenêtre en pierre blanche sur la tour et par une fenêtre en arc surbaissé sur l'annexe. Le premier étage est percé par cinq fenêtres en arc surbaissé, la partie « premier étage » de la tour est percée par trois petites meurtrières et trois fenêtres rectangulaires en pierre blanche, le pignon de l'annexe est percé par une baie en arc surbaissé. Le dernier étage est percé par trois lucarnes fronton à toit bombé en bois et en zinc et deux tabatières. Le dernier étage de la tour est percé par une série de huit œil-de-bœuf sur chacune des faces de celle-ci.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : La toiture est mansardée et est composée de tuiles d'ardoise.



ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- La tour doit être maintenue dans son état actuel.
- Les éléments en faïence et en céramique doivent être préservés et remplacés s'ils sont trop abîmés.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- Si un projet de rénovation des menuiseries est envisagé, celles-ci devront l'être en cohérence avec l'esthétique du bâtiment.
- Dans le cas d'une pose de volets déroulants, les caissons devront obligatoirement être intégrés à l'intérieur du bâtiment.
- La toiture doit être préservée dans l'état actuel et dans son intégralité.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.



Crédits Photos : CAVM

Fiche 8 :**Type :** Bâtiment remarquable**Poste de police et local unique****Adresse :** 597 rue Victor Hugo**Parcelle Cadastre :** BH 363**Propriété :** publique**Description :**

Type et implantation : Deux bâtiments, un poste de police (1) et un local (2) implantés face à face devant la bibliothèque de Vieux-Condé. Ce sont des constructions de type R+combles.

Façade : La façade du poste de police est composée de briques pleines rouges. La façade du local est composée de briques pleines rouges.

Ouvertures : La façade principale du poste de police est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres en arc surbaissé, la façade latérale est percée par cinq fenêtres en arc surbaissé. Les combles sont percés par une ouverture de type velux. La façade principale du local est percée au rez-de-chaussée par une porte rectangulaire, la façade latérale est percée par trois fenêtres et une porte de garage en arc surbaissé. Les combles sont percés par deux ouvertures.

Clôture et portail : Aucuns.

Toitures : Les deux toitures des bâtiments sont mansardées et sont composées de tuiles d'ardoise.

**1****2***Crédits Photos : Google Street View*

Fiche 9 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 311 avenue Marcel Caby**Parcelle Cadastre :** BD 279**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison de maître implantée en retrait de la voie principale. Construction de type R+1+combles.

Façade : La façade est en pierre blanche et est dotée de nombreux bas-reliefs. Des bandeaux soulignent les fenêtres du rez-de-chaussée et celles du premier étage. Un chéneau en bois peint en noir souligne la toiture. Une inscription sur la façade mentionne « Villa Augusta Année 1896 ».

Ouvertures : La façade principale est composée de cinq travées dont quatre sont dotées de fenêtres en arc surbaissé réparties autour d'une travée centrale dotée d'une porte d'entrée et d'une fenêtre en arc surbaissé. Les extensions au rez-de-chaussée sont percées par une ouverture de garage et une porte en arc surbaissé. Le toit est percé par deux ouvertures de type velux.

Clôture et portail : La propriété est entourée par un muret en briques surmonté par une grille en fer forgé peinte en noire. Le portail du même fer que la grille est encadré par deux pylônes en briques et en pierre.

Toitures : La toiture est à quatre pans et est composée de tuiles noires. Deux cheminées sont présentes sur celle-ci.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- Les ouvertures et encadrements doivent être préservés. Le rythme d'implacement des ouvertures doit être préservé et ne doit pas être modifié.
- Le mur d'enceinte ainsi que la clôture et le portail doivent être conservés en l'état actuel.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 10 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 854 avenue Kléber**Parcelle Cadastre :** AY 70**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Grand corps de ferme composé d'une habitation principale, d'une grange et d'une extension. Bâtiment de type R+comble au faitage parallèle à la voie principale.

Façade : La maçonnerie de l'habitation principale est en pierre de taille et les chaînes d'angles sont en briques. La façade de l'extension est composée de briques peintes en blanc.

Ouvertures : La façade de l'habitation principale est percée au rez-de-chaussée par quatre fenêtres, une porte d'entrée et une porte de garage en arc surbaissé et par trois lucarnes à deux pans et une fenêtre en arc surbaissé à l'étage. L'extension est percée par une porte en arc surbaissé et par deux fenêtres.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur en pierre de taille et est clôturée par un portail.

Toitures : Les toitures sont à deux pans et à quatre pans et sont composées de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- Les ouvertures et encadrements doivent être préservés. Le rythme d'emplacement des ouvertures doit être préservé et ne doit pas être modifié.

Crédits Photos : CAVM et Google Street View

Fiche 11 :**Type :** Bâtiment remarquable**Maison****Adresse :** 579 avenue René Beth**Parcelle Cadastre :** AM 329**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Maison bourgeoise implantée en retrait de la voie principale derrière un espace végétal de qualité. La propriété est composée d'un garage et d'un corps principal. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques pleines et en pierre avec une partie de la maison couverte de colombages oranges sur fond blanc.

Ouvertures : La maison possède au rez-de-chaussée une porte de garage, suivie de deux jours carrés, un rectangulaire, une fenêtre arquée, une fenêtre carrée et une véranda. Le premier étage est percé par une double fenêtre sur la façade latérale et de deux triple fenêtre sur la façade principale. La toiture est percée par deux lucarnes en trapèze à joues galbées en bois.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par une haie et est clôturée par un portail en bois blanc encadrée par deux poteaux en brique et en pierre.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles noires.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade doit être conservée dans son état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- Les ouvertures de façade et de toitures ainsi que les encadrements doivent être préservés. Le rythme d'emplacement des ouvertures doit être préservé et ne doit pas être modifié.
- La toiture doit être préservée dans l'état actuel et dans son intégralité.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 12 :**Type :** Bâtiment remarquable**Corps de ferme****Adresse :** 618 rue Vantrepotte**Parcelle Cadastre :** AC 78**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme implanté le long de la voie principale à proximité de la frontière avec la Belgique. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en briques et en pierres de taille. Les chaînes d'angles sont en briques.

Ouvertures : La façade principale est percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres et une porte en arc surbaissé recouverte par de la végétation. Le premier étage est percé par deux fenêtres carrées et une fenêtre en arc surbaissé. Le dernier étage de la tour est percé par quatre fenêtres en arc surbaissé.

Clôture et portail : La propriété est clôturée par un portail en bois encadré par des montants en pierres et en briques et surmonté par un appentis en tuiles de terre cuite.

Toitures : La toiture est à deux pans pour la ferme et à quatre pans à base carrée pour la tour et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade et les matériaux employés doivent être conservés dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- La forme bâtie doit être préservée.

Crédits Photos : CAVM

Fiche 13 :**Type :** Bâtiment remarquable**Corps de ferme****Adresse :** 935 rue Adolphe Calonne**Parcelle Cadastre :** A 5**Propriété :** privée**Description :**

Type et implantation : Corps de ferme transformé en gîte et chambres d'hôtes situé en retrait de la voie principale au Nord de la commune. Construction de type R+1+combles.

Façade : La maçonnerie est en brique pleine peinte en blanc.

Ouvertures : La bâtisse est percée au rez-de-chaussée par cinq fenêtres, trois baies et une porte en arc surbaissé. Le premier étage est percé par six fenêtres en arc surbaissé. La toiture est percée par deux ouvertures de type velux.

Clôture et portail : La propriété est encadrée par un mur en brique et par une haie. Un portail en fer encadré de briques et surmonté par un arc surbaissé marque l'entrée de la propriété.

Toitures : La toiture est à deux pans et est composée de tuiles de terre cuite.

ENJEUX : Préservation du patrimoine bâti de la commune.

ELEMENTS DENATURANTS :

Aucuns.

**ELEMENTS SPECIFIQUES A PRESERVER :**

- La façade et les matériaux employés doivent être conservés dans leur état actuel en intégralité. Tous les éléments de modénature actuelle doivent être préservés. Tout projet de restauration devra, sauf contraintes fortes liées à l'état de la construction (dommages irréversibles), préserver l'intégrité du bâti, sa cohérence et son esthétique.
- L'architecture et l'esthétique générales doivent être préservées.
- La forme bâtie doit être préservée.

Crédits Photos : CAVM